

The logo for Valence Romans Aggl is displayed in white text on a red, irregularly shaped background. The text is arranged in three lines: 'valence' in a lowercase sans-serif font, 'ROMANS' in an uppercase sans-serif font, and 'AGGL' in a larger uppercase sans-serif font. A small white hexagon is positioned to the right of the 'AGGL' text. The background of the logo is a solid red color.

valence  
ROMANS  
AGGL

# **RAPPORT ANNUEL 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

(conformément au décret 95-635 du 6 mai 1995, en application de la loi Barnier du 2 février 1995)

**Septembre 2017**



# SOMMAIRE

<b>EDITO</b>	<b>4</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>	<b>6</b>
<b>1.1 LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>6</b>
1.1.1 DEFINITION DES MISSIONS DU SERVICE .....	6
1.1.2 ETAT DES LIEUX .....	7
1.1.3 MODES DE GESTION EN 2016 .....	9
1.1.4 CONTROLE DES REJETS INDUSTRIELS .....	11
1.1.5 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET LES SUBSTANCES DANGEREUSES – OPERATION « QUALITE EAU »	13
1.1.6 AVIS RENDUS PAR LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'URBANISME.....	14
1.1.7 DT/DICT .....	15
1.1.8 BRANCHEMENTS REALISES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	15
1.1.9 TRAVAUX REALISES EN ASSAINISSEMENT .....	16
1.1.10 ETUDES REALISEES EN ASSAINISSEMENT.....	18
1.1.11 ACCUEIL DU PUBLIC .....	19
1.1.12 GESTION ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT .....	19
1.1.13 COMMISSION ASSAINISSEMENT .....	20
<b>1.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE VALENCE</b>	<b>21</b>
1.2.1 ELEMENTS CONSTITUTIFS.....	21
1.2.2 SYSTEME DE COLLECTE.....	22
1.2.3 OUVRAGE DE DEPOLLUTION .....	26
1.2.4 BILAN GENERAL (CONFORMITE COLLECTE ET TRAITEMENT).....	31
<b>1.3 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PORTES-LES-VALENCE</b>	<b>33</b>
1.3.1 ELEMENTS CONSTITUTIFS.....	33
1.3.2 SYSTEME DE COLLECTE.....	34
1.3.3 OUVRAGE DE DEPOLLUTION .....	37

1.3.4	BILAN GENERAL (CONFORMITE COLLECTE ET TRAITEMENT).....	40
<b>1.4</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE ROMANS</b>	<b>42</b>
1.4.1	ELEMENTS CONSTITUTIFS.....	42
1.4.2	SYSTEME DE COLLECTE.....	42
1.4.3	OUVRAGE DE DEPOLLUTION .....	46
1.4.4	BILAN GENERAL (CONFORMITE COLLECTE ET TRAITEMENT).....	48
<b>1.5</b>	<b>AUTRES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'HOSTUN ET LA BAUME D'HOSTUN</b>	<b>50</b>
1.5.1	ELEMENTS CONSTITUTIFS.....	50
1.5.2	SYSTEME DE COLLECTE.....	50
1.5.3	OUVRAGE DE DEPOLLUTION .....	50
<b>1.6</b>	<b>AUTRES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>52</b>
1.6.1	ELEMENTS CONSTITUTIFS.....	52
1.6.2	SYSTEME DE COLLECTE.....	53
1.6.3	OUVRAGES DE DEPOLLUTION .....	56
<b>2.</b>	<b>ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT</b>	<b>82</b>
<b>2.1</b>	<b>RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT</b>	<b>82</b>
2.1.1	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	82
2.1.2	PFAC (PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF).....	85
2.1.3	DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGES, DE CURAGE SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE VALENCE ET DE ROMANS .....	85
2.1.4	PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LES RESEAUX UNITAIRES.....	86
<b>2.2</b>	<b>BILAN FINANCIER DU SERVICE ASSAINISSEMENT</b>	<b>87</b>
2.2.1	FONCTIONNEMENT .....	87
2.2.2	INVESTISSEMENT .....	88
2.2.3	SYNTHESE .....	90
<b>3.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCES</b>	<b>91</b>
<b>4.</b>	<b>PERSPECTIVES 2017</b>	<b>95</b>



## EDITO

La compétence assainissement collectif n'est exercée sur tout le territoire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par VALENCE ROMANS AGGLO.

Cela s'est traduit de fait en 2016 par la poursuite d'un travail important d'organisation, de structuration, et d'harmonisation de la compétence à l'échelle de notre territoire.

Parmi les décisions structurantes pour les prochaines années, je retiendrai en 2016 :

- Le démarrage du lissage tarifaire de la redevance assainissement collectif votée en 2015, l'objectif étant d'arriver à un tarif unique pour tous les abonnés du territoire en 2020 sur les 49 communes concernées,
- Le choix du mode de gestion de l'assainissement qui sera mis en œuvre à compter du 01/01/2018. La collectivité a fait le choix d'un scénario mixte de gestion avec l'élargissement du périmètre d'interventions de la régie de 8 à 13 communes (*réseaux des systèmes d'assainissement de Valence et de Portes-lès-Valence*), le passage en délégation de services publics de tout le système d'assainissement de Romans (11 communes), et le maintien en délégation de service public des stations de traitement des eaux usées de Valence et de Portes-lès-Valence. Le reste du territoire (*petites stations d'épuration principalement*) sera à nouveau confié à un prestataire de services,
- L'adoption d'un règlement de service assainissement collectif applicable désormais aux 78000 abonnés raccordés à un réseau,
- La définition des éléments constitutifs du service public de gestion des eaux pluviales, qui a permis de préciser les contours de ce service, désormais partie intégrante de la compétence Assainissement depuis la Loi Notre.

Ce travail d'organisation de la compétence est un travail de longue haleine qui va se poursuivre en 2017 avec notamment la passation de deux contrats de délégation de services publics, l'un sur les 10 communes du système d'assainissement de Romans, l'autre pour l'exploitation des stations d'épuration de Valence et de Portes-lès-Valence.

Au-delà de ces décisions structurantes, je tiens également à souligner en 2016 la mise en place d'une « Opération collective » dénommée « Qualité Eau » financée par l'Agence de l'Eau. L'objectif est de réduire les pollutions toxiques et les émissions de substances dangereuses dispersées dans l'eau. La Chambre des métiers et de l'artisanat, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie participent également avec un accompagnement des entreprises.

Notre préoccupation majeure reste bien évidemment de réduire l'impact environnemental de l'assainissement sur les milieux naturels principalement en temps de pluie. Cela s'est traduit par le lancement de nombreuses études sur les bassins valentinois et romanais. Cela devrait permettre dès 2017 d'arrêter des programmes de travaux de mises en conformité avec une réduction à terme des déversements des déversoirs d'orage dans les cours d'eau et des débordements des réseaux dans certains quartiers.

Pour conclure, ce rapport devrait, je l'espère, vous permettre de trouver les réponses à vos questions sur l'exercice de la compétence assainissement.

Yves PERNOT

Conseiller délégué à l'assainissement

## PREAMBULE

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le président de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo est tenu de présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

L'objectif poursuivi par cette obligation est de renforcer la transparence et l'information dans la gestion du service auprès des communes et des usagers (loi Barnier).

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a été créée le 1er janvier 2017 et est issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes (51 communes), de la Communauté de communes de la Raye (5 communes).

En 2016, seule Valence Romans Sud Rhône Alpes exerçait la compétence assainissement collectif sur 49 communes au total. Deux communes, Miribel et le Chalon n'ont pas de service public d'assainissement collectif. Le service public de gestion des eaux pluviales est exercé quant à lui sur les 51 communes de la communauté d'agglomération.

Pour la communauté de communes de la Raye, 4 communes sur 5 étaient dotées en 2016 d'un service public d'assainissement collectif. Cette compétence n'a pas été transférée à l'intercommunalité et ne sera transférée par les 4 communes concernées que le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à Valence Romans Agglo (Chateaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus). Le présent RPQS ne concerne pas en conséquence ces 4 communes, mais bien les 49 communes pour lesquelles la compétence assainissement collectif était exercée par l'intercommunalité en 2016.



# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 Le service public d'assainissement collectif

### 1.1.1 Définition des missions du service

La compétence Assainissement de la Communauté d'Agglomération recouvre au 1er janvier 2016 les 3 missions suivantes :

- Assainissement collectif des eaux usées (uniquement sur le territoire de l'ex Valence Romans Sud Rhône Alpes, soit 49 communes)
- Assainissement non collectif (faisant l'objet d'un rapport spécifique),
- Gestion des eaux pluviales (uniquement sur le territoire de l'ex Valence Romans Sud Rhône Alpes, soit 51 communes)



#### 1.1.1.1 Le service public d'assainissement collectif des eaux usées

Le service public d'assainissement des eaux usées assure le raccordement au réseau public, puis la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, élimination des boues produites comprise.

Qu'il soit exploité en régie ou affermé, le service public d'assainissement des eaux usées est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial (SPIC), ce qui impose un équilibre en recettes et en dépenses. La collectivité a pour cette raison un budget annexe de l'assainissement, indépendant du budget général.

Le présent rapport ne concerne que le service public d'assainissement collectif.

#### 1.1.1.2 Le service public de gestion des eaux pluviales

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les 51 communes de la communauté d'agglomération ont transféré à Valence Romans Sud Rhône-Alpes la mission de gestion des eaux pluviales.

Le contenu de cette mission a été fixé par délibération du 07 avril 2015 et a défini ainsi les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales :

- la gestion des eaux pluviales réalisée par la Communauté d'Agglomération s'exerce uniquement dans les zones « urbanisées », c'est-à-dire les zones où l'urbanisation est assez dense pour nécessiter de gérer les eaux pluviales créées par ces zones ;
- le système de gestion des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération est constitué des éléments suivants :
  - les réseaux d'eaux pluviales strictes,
  - les puits d'infiltration,
  - les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,
  - les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes,
  - les fossés en milieu urbain qui servent majoritairement aux eaux pluviales issues des zones urbanisées, qu'ils soient ou non confortatifs de la voirie,
- la gestion des eaux pluviales réalisée par la Communauté d'Agglomération ne comprend pas :
  - la gestion du ruissellement (ruissellement provenant d'une zone non urbanisée, qui inonde une zone urbanisée),
  - la gestion des fossés en milieu non urbain,

- la gestion des fossés en milieu urbain qui ne servent pas majoritairement à la gestion des eaux pluviales issues des zones urbanisées,
- les cours d'eau busés ou canalisés même s'ils servent d'exutoires à des branchements d'eaux pluviales,
- les reprofiliages de voirie.

Le mode de gestion du système de gestion des eaux pluviales est le même que celui de l'assainissement collectif des eaux usées.

Le service de gestion des eaux pluviales est un service public administratif. A ce titre, les dépenses et recettes ne relèvent pas du budget annexe de l'assainissement, mais du budget général. Cette compétence n'est pas retracée dans le présent budget mais dans le budget général.

### 1.1.2 Etat des lieux

Le présent Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif porte sur les 49 communes qui ont un service public d'assainissement collectif. 2 communes sur les 51 de la communauté d'agglomération, Miribel et le Chalon, n'ont pas de service public d'assainissement collectif.

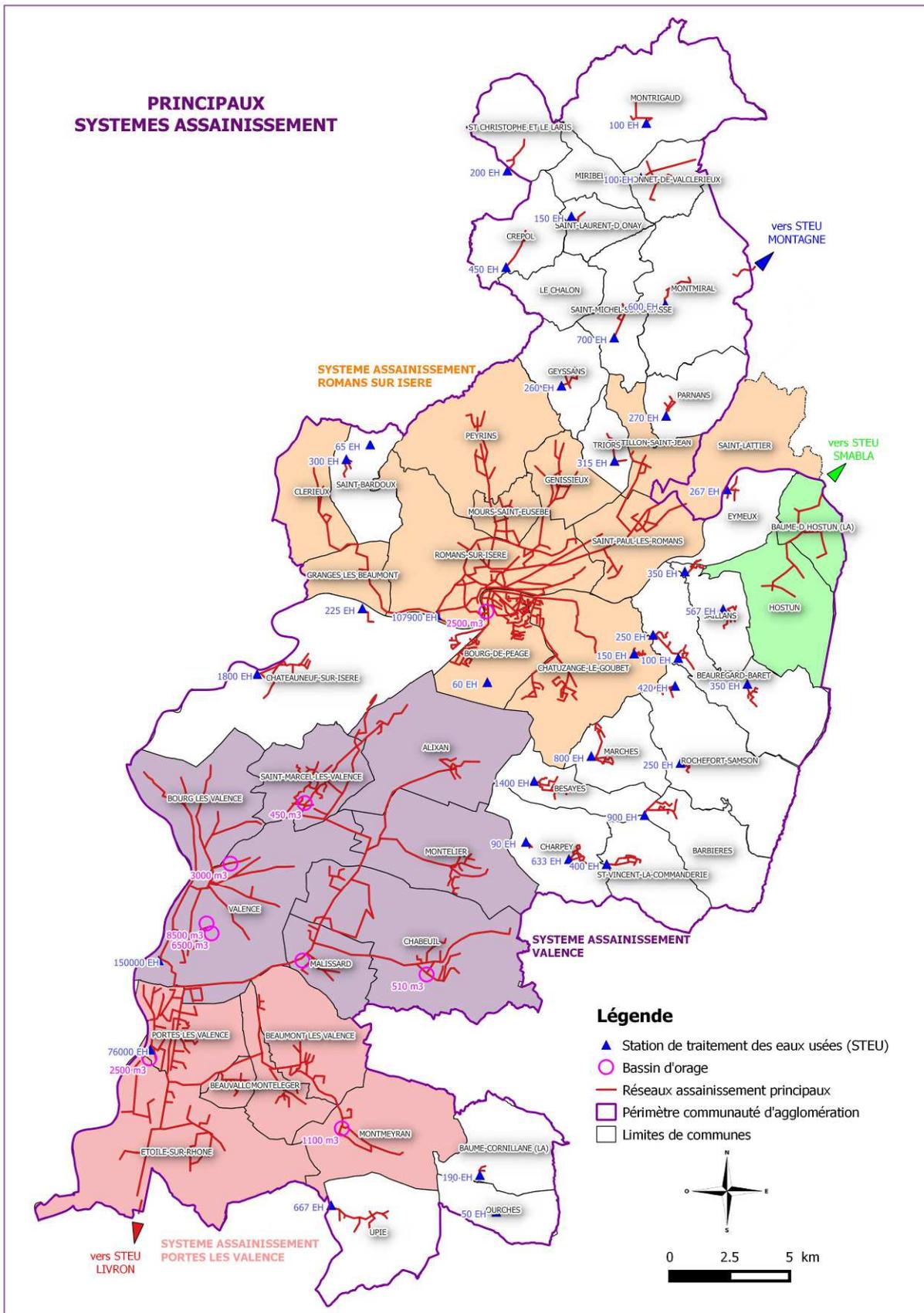
Sur le périmètre de la communauté d'agglomération, en fin d'année 2016, les chiffres clés du service public d'Assainissement Collectif sont :

Population totale des 51 communes (INSEE - recensement 2014)	220 078 habitants
Nombre d'habitations disposant d'un ANC sur les 51 communes	13 067
Nombre moyen d'habitants par maison sur les 51 communes	2.1
Population collectée par un réseau d'assainissement <sup>(*)</sup>	189 596
% de la population desservie par un réseau de collecte (Taux global de collecte <sup>(*)</sup> )	87%
Nombre d'abonnés	78 337
Volume facturé (domestiques)	9 465 914 m <sup>3</sup>
Linéaire total de réseau unitaire	463 km
Linéaire total de réseau eaux usées strictes	672 km
Linéaire de réseaux curés préventivement en 2016	93 km (soit 7,3 %)
Nombre de stations de traitement des eaux usées (STEU)	36
Nombre de bassins d'orage	9
Nombre de postes de refoulement	185
Nombre de déversoirs d'orage	128
Nombre de regards sur le réseau d'assainissement collectif	26480

Linéaire total de réseau eaux pluviales strictes	367 km
Nombre de grilles et avaloirs	12668
Nombre de bassins d'eaux pluviales	43

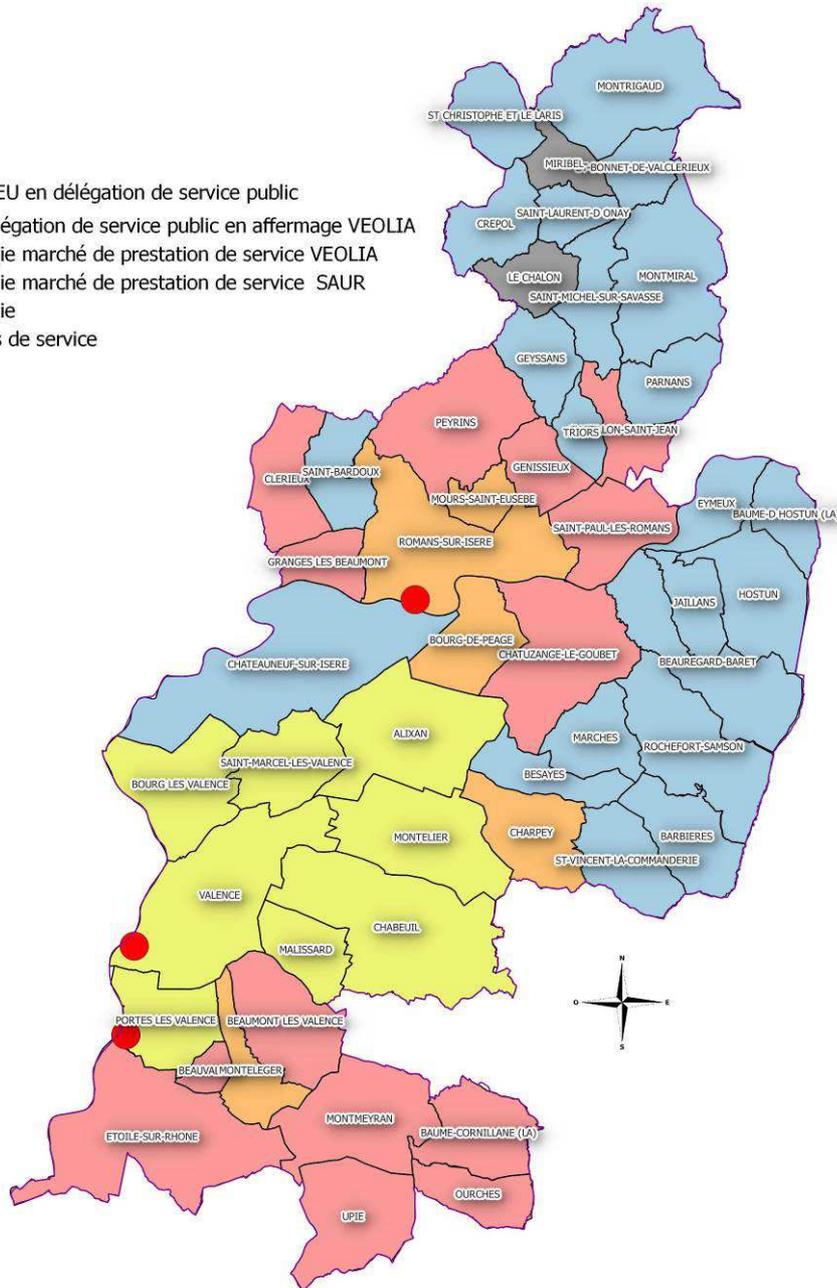
(\*) Le calcul de cet indicateur est établi à partir de l'estimation de population issue des enquêtes INSEE. Il faut raisonner sur la "population totale" communale (définition officielle INSEE) et de déduire la population non desservie dans la commune (ex. population ANC pour un service d'assainissement collectif). Cet indicateur traduit une estimation de la population desservie : il est effectivement moins précis que l'information relative au nombre d'abonnés.

## PRINCIPAUX SYSTEMES ASSAINISSEMENT



### 1.1.3 Modes de gestion en 2016

- STEU en délégation de service public
- Délégation de service public en affermage VEOLIA
- régie marché de prestation de service VEOLIA
- régie marché de prestation de service SAUR
- régie
- pas de service

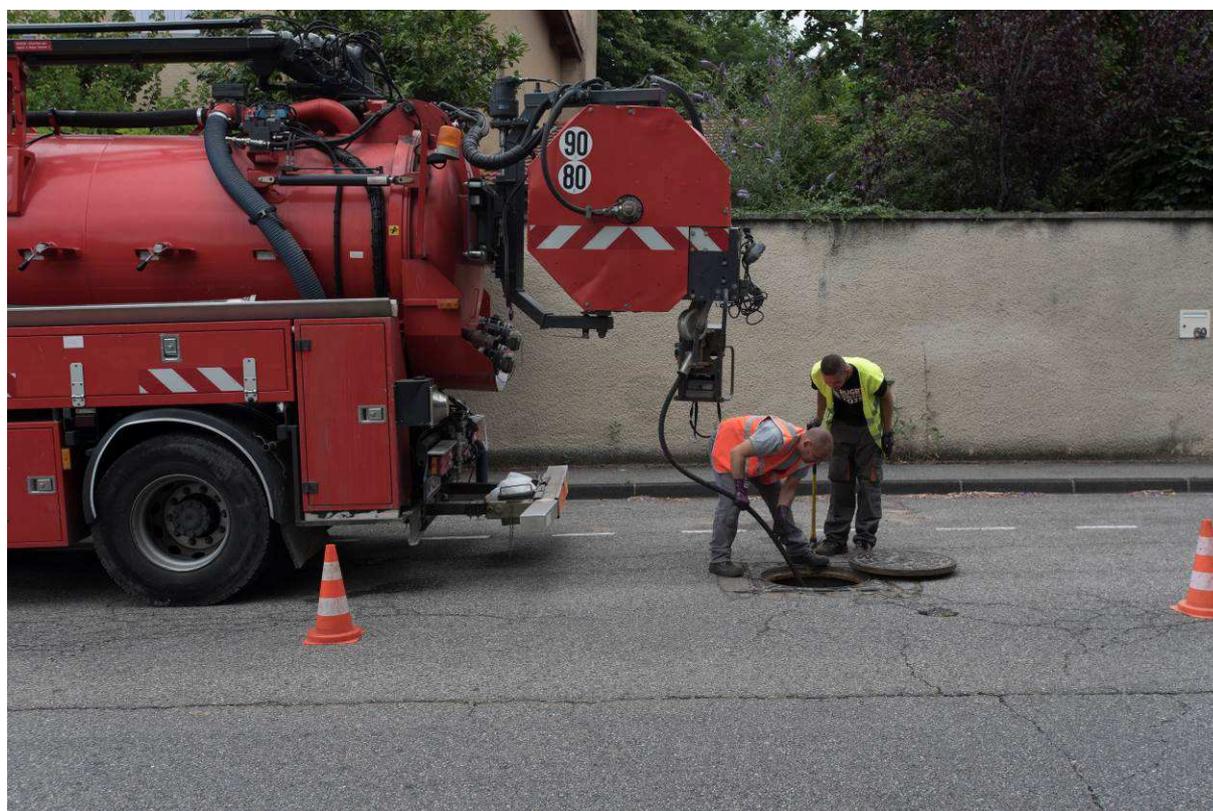


L'échéance des contrats de délégation de service public s'échelonne ainsi :

- Réseau intercommunal et Station de traitement des Eaux usées de Portes-lès-Valence : 31 décembre 2017
- Réseau intercommunal et Station de traitement des Eaux usées de Mauboule : 31 décembre 2017
- Réseaux et station de traitement des eaux usées des communes de Romans et Mours : 31 décembre 2017
- Réseaux de Bourg de Péage : 31 décembre 2017
- Réseaux et stations de traitement des eaux usées de Charpey : 31 décembre 2017.
- Réseaux d'assainissement de Montéléger : 30 juin 2018.

Veolia Eau est le titulaire de ces 6 contrats de DSP.

Veolia Eau a fourni avant le 1<sup>er</sup> juin 2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 95-127 les 6 rapports annuels pour l'exercice 2016. Les données de ces rapports ont été intégrées dans le présent document.



### 1.1.4 Contrôle des rejets industriels

Le raccordement des entreprises produisant des eaux usées non domestiques est soumis à la délivrance d'une autorisation de la part de la Collectivité.

Deux cas de figure :

- Pour les entreprises produisant des eaux usées non domestiques en quantité relativement faible et/ou sans charge polluante importante : l'autorisation de rejet au réseau public est accordée par arrêté du Président de la communauté d'agglomération (pouvoir de police lié à la compétence assainissement).
- Pour les entreprises produisant des eaux usées non domestiques de manière importante (volume et/ou charge polluante) : l'arrêté d'autorisation de rejet est complété par une convention spéciale de déversement qui a pour objet de fixer les conditions techniques et financières de leurs rejets dans les collecteurs publics d'assainissement, ainsi que les mesures de surveillance conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique.

Sur le territoire, à la date du 31 décembre 2016, 62 entreprises bénéficient d'une autorisation de rejet. Ces entreprises représentent les principaux émetteurs de pollution non domestiques, mais cette liste est très loin d'être exhaustive. Il convient de poursuivre les démarches d'autorisation et de conventionnement car le suivi des charges polluantes en entrée de 3 principales stations de traitement des eaux usées, montrent des pointes de charge importantes qui ne peuvent s'expliquer que par des rejets non connus à ce jour.

La liste de ces entreprises figure dans les tableaux ci-dessous (regroupement par station de traitement des eaux usées auxquelles elles sont raccordées) :

#### STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE CREPOL

Entreprise	Type autorisation	Commune	Secteur activité
DROME LAPINS	Arrêté + Convention	Crépol	Atelier de découpe et de conditionnement de viande

#### STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE ROMANS SUR ISERE

Entreprise	Type autorisation	Commune	Secteur activité
SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHROMAGE (TMD)	Arrêté + Convention	Bourg de Péage	Traitement des métaux
ST JEAN SAS BOURG DE PEAGE	Arrêté + Convention	Bourg de Péage	Agro-alimentaire - Fabrication de pâtes
DROME SALAISONS	Arrêté + Convention	Bourg de Péage	Agro-alimentaire - Fabrication de charcuteries
BERNARD ROYAL DAUPHINE	Arrêté + Convention	Chatuzange le Goubet	Atelier de découpe et de conditionnement de viande
SIPER	Arrêté + Convention	Chatuzange le Goubet	Unité de méthanisation (projet en cours de réalisation)
ESAL	Arrêté + Convention	Clérieux	Fabrication pâtisseries
ROMANS VIANDE	Arrêté + Convention	Peyrins	Commerce de gros de viande de boucherie
ST JEAN SAS ROMANS	Arrêté + Convention	Romans s/ Isère	Agro-alimentaire - Fabrication de pâtes
APPETIT DE FRANCE ROMANS	Arrêté + Convention	Romans s/ Isère	Agro-alimentaire - Fabrication de viennoiseries surgelées
TANNERIES ROUX	Arrêté + Convention	Romans s/ Isère	Fabrication de cuir
AREVA NP	Arrêté + Convention	Romans s/ Isère	Fabrication de combustible nucléaire
CARBEC	Arrêté + Convention	Romans s/ Isère	Agro-alimentaire - Abattoir
CENTRE AQUATIQUE DIABOLO	Arrêté autorisation	Bourg de Péage	Piscine publique
EARL OCTAVEON	Arrêté autorisation	Chatillon St Jean	Production de noix sèches
ISRA	Arrêté autorisation	Mours St Eusèbe	Fabrication de cartes plastiques
MGI COUTIER	Arrêté autorisation	Romans s/ Isère	Production de pièces détachées pour carrosseries automobiles
NEGOMETAL	Arrêté autorisation	Romans s/ Isère	Récupération et recyclage métaux
REFUGE ANIMALIER DES BERAUDS	Arrêté autorisation	Romans s/ Isère	Refuge animalier

## STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE VALENCE

Entreprise	Type autorisation	Commune	Secteur activité
SOLYSTIC	Arrêté + Convention	Bourg lès Valence	Fabrication machines de tri postal
MARKEM IMAJE	Arrêté + Convention	Bourg lès Valence	Centre technologique traçabilité codage et marquage produits
OERLIKON LEYBOLD	Arrêté + Convention	Bourg lès Valence	Traitement de surface
SPIT	Arrêté + Convention	Bourg lès Valence	Fabrication outillage
PDM	Arrêté + Convention	Bourg lès Valence	Traitement de surface
VERGERS BOIRON	Arrêté + Convention	Chateauneuf s/ Isère	Agro-alimentaire - Transformation fruits
SODEXO	Arrêté + Convention	Malissard	Agro-alimentaire - Plats cuisinés
DIKA	Arrêté + Convention	Malissard	Atelier de découpe et de conditionnement de viande
SOLE MOI	Arrêté + Convention	Malissard	Agro-alimentaire - Plats cuisinés
MARKAL	Arrêté + Convention	St Marcel lès Valence	Agro-alimentaire - Transformation céréales
DACD	Arrêté + Convention	St Marcel lès Valence	Chimie - Fabrication produits d'entretien
AGRANA	Arrêté + Convention	Valence	Agro-alimentaire - Transformation fruits
BIOMET	Arrêté + Convention	Valence	Fabrication prothèses
THALES	Arrêté + Convention	Valence	Electronique
SAGEM	Arrêté + Convention	Valence	Electronique
ONYX	Arrêté + Convention	Valence	Gestion des déchets
BIOUSSE	Arrêté autorisation	Bourg lès Valence	Chimie - Fabrication peintures
KFC	Arrêté autorisation	Valence	Restauration collective
ARMEE DE TERRE - CASERNE BACQUET	Arrêté autorisation	Valence	Entretien et maintenance véhicules militaires
COMPAGNIE DISTRIBUTION HYDROCARBURES	Arrêté autorisation	Valence	Stockage carburant
CENTRE HOSPITALIER VALENCE	Arrêté autorisation	Valence	Santé - Centre hospitalier
C'PRO	Arrêté autorisation	Valence	Nettoyage carter d'imprimantes
CLEAN CAR	Arrêté autorisation	Valence	Nettoyage véhicules légers
COMPAGNIE EUROPEENE DE CARTONAGE	Arrêté autorisation	Valence	Fabrication d'emballages carton
CROUZET AUTOMATISMES	Arrêté autorisation	Valence	Electronique
GEANT CASINO VALENCE SUD	Arrêté autorisation	Valence	Supermarché + Restauration collective
PEUGEOT SOVACA	Arrêté autorisation	Valence	Garage et vente de véhicules légers
SCANIA	Arrêté autorisation	Valence	Entretien et maintenance véhicules poids lourds
SPEED AUTO	Arrêté autorisation	Valence	Garage véhicules légers
VERDUN PRESSING	Arrêté autorisation	Valence	Pressing

## STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE PORTES LES VALENCE

Entreprise	Type autorisation	Commune	Secteur activité
IBE	Arrêté + Convention	Beaumont lès Valence	Impression textile
PATISSERIES PASQUIER	Arrêté + Convention	Etoile s/ Rhône	Agro-alimentaire - Fabrication pâtisseries industrielles
BRIOCHES PASQUIER	Arrêté + Convention	Etoile s/ Rhône	Agro-alimentaire - Fabrication pâtisseries industrielles
ANDROS	Arrêté + Convention	Portes lès Valence	Agro-alimentaire - Transformation fruits
LABO OXENA	Arrêté + Convention	Portes lès Valence	Chimie - Fabrication produits d'entretien
RHODIA	Arrêté + Convention	Valence	Chimie - Fabrication fibres textiles
EUROPAGRO	Arrêté + Convention	Valence	Agro-alimentaire - Abattoir
ALAIN MILLAT	Arrêté + Convention	Valence	Agro-alimentaire - Transformation fruits
CENTRE TRACTION SNCF	Arrêté autorisation	Portes lès Valence	Nettoyage trains passagers + distribution carburant
HM CLAUSE	Arrêté autorisation	Portes lès Valence	Production et conditionnement de semences
TILLET RECUPERATION	Arrêté autorisation	Portes lès Valence	Récupération et recyclage métaux
SCAPA TAPES	Arrêté autorisation	Valence	Fabrication rubans adhésifs
UNITED COFFE	Arrêté autorisation	Valence	Agro-alimentaire - torrefaction café

### 1.1.5 Lutte contre les pollutions toxiques et les substances dangereuses – Opération « Qualité Eau »



Dans un objectif de réponse aux enjeux nationaux de réduction des émissions de substances dangereuses dans les eaux, Valence Romans Agglo s'est engagée dans un dispositif d' »Opération Collective » cadré et financé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'opération « Qualité Eau », a été contractualisée le 30 septembre 2016 et lie ainsi l'ensemble des partenaires sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2019 (3,5 ans) autour des axes majeurs suivants :

- L'accompagnement gratuit, suivi et personnalisé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles pour la gestion de leurs rejets (diagnostics eau/déchets/produits dangereux, identification d'actions correctives, aides à l'investissement, etc.) ;
- La régularisation administrative des rejets au réseau (engagement de conventions de déversement ou d'autorisation de raccordement) ;
- La prévention et la gestion des pollutions accidentelles ;
- L'amélioration de la connaissance « toxique » sur le territoire incluant notamment un état des lieux eaux superficielles/eaux souterraines/systèmes d'assainissement (campagne de mesures) ;
- Le déploiement d'opérations de sensibilisation et de valorisations des actions et des entreprises engagées dans la démarche (diffusion d'outils de bonnes pratiques, organisation de réunions d'informations et de sensibilisation, visites d'ouvrages assainissement, etc.).

C'est ainsi que s'est concrétisé, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016, le déploiement du dispositif « Qualité eau » par la mise en place d'une communication renforcée (plaquette, page internet, articles via presse locale, radio et outils de communication des partenaires), le développement d'outils d'accompagnement des entreprises et d'aide à la décision, l'organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation, la réalisation d'une étude préalable à un état des lieux de la pollution toxiques dans les eaux superficielles et souterraines ainsi que dans les réseaux et systèmes d'assainissement de l'Agglo, la priorisation des établissements concernés et la réalisation des premiers diagnostics eaux/déchets/produits dangereux. Sur ce dernier point, il est prévu, sur la durée de l'opération, la réalisation d'une centaine de diagnostics ce qui permettrait à minima de tripler le nombre d'établissements suivis et administrativement à jour.

## 1.1.6 Avis rendus par la direction de l'assainissement au titre de l'urbanisme

	2014		2015		2016	
	Nombre de documents d'urbanisme instruits	Pourcentage	Nombre de documents d'urbanisme instruits	Pourcentage	Nombre de documents d'urbanisme instruits	Pourcentage
ALIXAN	14	1,4%	34	2,2%	62	3,3%
BARBIERES	20	2,0%	23	1,5%	17	0,9%
BEAUMONT LES VALENCE	26	2,6%	29	1,9%	44	2,4%
BEAUREGARD BARET	2	0,2%	7	0,4%	2	0,1%
BEAUVALLON	0	0,0%	7	0,4%	15	0,8%
BESAYES	18	1,8%	11	0,7%	36	1,9%
BOURG DE PEAGE	37	3,7%	38	2,4%	65	3,5%
BOURG LES VALENCE	83	8,4%	84	5,4%	79	4,2%
CHABEUIL	51	5,2%	54	3,5%	54	2,9%
CHARPEY	13	1,3%	29	1,9%	30	1,6%
CHATEAUNEUF SUR ISERE	10	1,0%	62	4,0%	76	4,1%
CHATILLON ST JEAN	0	0,0%	41	2,6%	24	1,3%
CHATUZANGE LE GOUBET	88	8,9%	174	11,1%	177	9,5%
CLERIEUX	0	0,0%	9	0,6%	18	1,0%
CREPOL	0	0,0%	1	0,1%	1	0,1%
ETOILE SUR RHONE	4	0,4%	32	2,0%	77	4,1%
EYMEUX	16	1,6%	29	1,9%	39	2,1%
GENISSIEUX	0	0,0%	48	3,1%	57	3,0%
GEYSSANS	0	0,0%	3	0,2%	4	0,2%
GRANGES LES BEAUMONT	0	0,0%	1	0,1%	2	0,1%
HOSTUN	8	0,8%	19	1,2%	27	1,4%
JAILLANS	1	0,1%	28	1,8%	27	1,4%
LA BAUME CORNILLANNE	13	1,3%	19	1,2%	5	0,3%
LA BAUME D'HOSTUN	3	0,3%	7	0,4%	3	0,2%
LE CHALON	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MALISSARD	35	3,5%	29	1,9%	64	3,4%
MARCHES	20	2,0%	8	0,5%	23	1,2%
MIRIBEL	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MONTELEGER	3	0,3%	10	0,6%	17	0,9%
MONTELIER	26	2,6%	38	2,4%	55	2,9%
MONTMEYRAN	43	4,4%	62	4,0%	46	2,5%
MONTMIRAL	0	0,0%	4	0,3%	7	0,4%
MONTRIGAUD	0	0,0%	7	0,4%	9	0,5%
MOURS SAINT EUSEBE	0	0,0%	5	0,3%	62	3,3%
OURCHES	1	0,1%	2	0,1%	5	0,3%
PARNANS	0	0,0%	4	0,3%	5	0,3%
PEYRINS	0	0,0%	4	0,3%	4	0,2%
PORTES LES VALENCE	43	4,4%	46	2,9%	51	2,7%
ROCHFORT SAMSON	3	0,3%	13	0,8%	8	0,4%
ROMANS	0	0,0%	105	6,7%	160	8,5%
SAINT BARDOUX	0	0,0%	8	0,5%	15	0,8%
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARRIS	0	0,0%	3	0,2%	1	0,1%
SAINT LAURENT D'ONAY	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	1	0,1%		0,0%	0	0,0%
SAINT PAUL LES ROMANS	0	0,0%	16	1,0%	35	1,9%
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	2	0,2%	3	0,2%	5	0,3%
ST MARCEL LES VALENCE	44	4,5%	27	1,7%	40	2,1%
TRIORS	0	0,0%	5	0,3%	14	0,7%
UPIE	43	4,4%	42	2,7%	39	2,1%
VALENCE	317	32,1%	335	21,4%	266	14,2%
TOTAL	988	100,0%	1565	100,0%	1872	100,0%

Le nombre d'avis rendus sur les demandes faites au titre de l'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, CU...) a augmenté d'environ 20% en 2016. Cela est principalement dû à la reprise de l'activité dans le domaine de la construction.

### 1.1.7 DT/DICT

La direction de l'assainissement est également sollicitée en tant que gestionnaire des réseaux et a répondu en 2016 à 6437 DT (Déclarations de projet de Travaux) et/ou DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

	2014	2015	2016
	DT-DICT	DT-DICT-	DT-DICT
JANVIER	184	397	524
FEVRIER	183	297	473
MARS	219	377	506
AVRIL	198	327	700
MAI	154	279	515
JUIN	188	361	657
JUILLET	171	389	498
AOUT	141	243	440
SEPTEMBRE	321	547	715
OCTOBRE	241	517	595
NOVEMBRE	220	445	476
DECEMBRE	213	431	338
<b>TOTAL</b>	<b>2433</b>	<b>4610</b>	<b>6437</b>

L'augmentation encore importante en 2016 s'explique principalement par la mise en œuvre de la réglementation en matière de déclaration de travaux à proximité de réseaux, qui rend désormais systématique la production de ces documents.

### 1.1.8 Branchements réalisés en assainissement collectif

Les branchements neufs sont réalisés soit ponctuellement, à la demande des usagers qui souhaitent être raccordés au réseau collectif, soit dans le cadre d'opérations d'extensions des réseaux. Sur les communes gérées par des contrats de délégation de service public, les nouveaux branchements sont créés par le délégataire.

En 2016, 243 nouveaux branchements d'assainissement ont été réalisés sur le territoire géré en régie sur les 51 communes dont 112 dans le cadre d'instruction de demandes.

Le délégataire a réalisé sur les communes en DSP 44 nouveaux branchements suite à des demandes de particuliers.

Ainsi, au total en 2016 ont été réalisés sur l'ensemble du territoire **287** branchements neufs.

A noter que ce nombre ne comprend pas les branchements réalisés dans le cadre d'aménagement de ZAC ou de lotissements, lorsque les travaux sont effectués par l'aménageur.

Ce nombre ne comprend pas non plus les études de branchement réalisées par l'équipe de la Direction de l'Assainissement auxquelles il n'a pas été donné suite par le demandeur (pour cause d'annulation de projets, de permis annulé, etc.). 34 études ont ainsi été réalisées et n'ont pas été suivies de travaux.

### 1.1.9 Travaux réalisés en assainissement

40 opérations de travaux ont été réalisés en 2016 sur 24 communes, pour un montant total (études et travaux) de **3,93 M€ en Assainissement** (sur les lignes « travaux »).

Les principales opérations sont les suivantes :

#### EXTENSION DE RESEAUX :



COMMUNE	RUE	DESCRIPTIF	MONTANT HT	LONGUEUR en ml
ALIXAN	Les Tamaris	Dévoisement d'une conduite	34 392,24 €	70
BARBIERES	Rue Du Canal Chemin Des Rosées		54 662,30 €	340
BEAUMONT LES VALENCE	Nouveau Collège ZAC MORAYE	Desserte collège	7 452,00 €	280
BEAUMONT LES VALENCE	RD 538	Mise en séparatif	105 166,75 €	524
BEAUMONT LES VALENCE	Impasse des Oiseaux	Extension de réseau pour desservir des quartiers existants	32 968,96 €	178
BOURG DE PEAGE	Rue Jean Jaurès	Dévoisement d'une conduite	79 705,55 €	205
CHATEAUNEUF SUR ISERE	Rue de la Sable	Mise en séparatif	12 369,00 €	115
CHATUZANGE LE GOUBET	Za La Plaine	Extension de réseau	123 614,75 €	440
ETOILE SUR RHONE	Les Basseaux	Extension de réseau lié au développement de l'urbanisation	17 553,45 €	80
LA BAUME D'HOSTUN	Route De Gervans	Extension de réseau lié au développement de l'urbanisation	81 777,47 €	500
MALISSARD	Impasses Daudet et Mistral	Extension de réseau pour desservir des quartiers existants	2 155,68 €	255
MALISSARD	Allée Quarts		17 845,05 €	132

	de la Ruelle			
MARCHES	Chemin de l'école buissonnière		44 011,51 €	65
MONTMEYRAN	Champ de Foire	Extension de réseau	159 856,67 €	370
SAINT MARCEL LES VALENCE	Les Mirabeaux	Extension de réseau pour desservir des quartiers existants	292 999,44 €	1 420
VALENCE	Route D'alixan		15 593,50 €	37
VALENCE	Rue F. Chopin		10 804,00 €	0
VALENCE / ST MARCEL	Quartier du Plovier	Extension de réseaux pour desservir des quartiers existants en périmètre de protection de captage.	58 700,92 €	1 029
<b>TOTAL</b>			<b>1 189 448,03 €</b>	<b>6 040</b>

#### REHABILITATION DE RESEAUX :

COMMUNE	RUE	DESCRIPTIF	MONTANT HT	LONGUEUR en ml
BEAUMONT LES VALENCE	Rue des Cantons	Réhabilitation par l'intérieur	62 461,50 €	400
GENISSIEUX	Rue Chopin	Réhabilitation de collecteur	13 437,00 €	20
MONTMEYRAN	Village	Renforcement de la conduite de transfert vers le bassin d'orage tronçon Sud.	744 886,41 €	1 980
ROMANS SUR ISERE	Contre-Allée Nord Avenue des Allobroges	Réhabilitation par l'intérieur	132 197,00 €	305
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	Station de Traitement	Travaux sur la STEP	27 107,10 €	0
ST PAUL LES ROMANS	La Verdière		9 598,21 €	165
VALENCE	Rues Saunière/St Didier	Intervention sur branchements	16 691,50 €	0
VALENCE	Avenue de Chabeuil	Réhabilitation de collecteur	46 125,40 €	300
VALENCE	Avenue de la Libération	Reprise des branchements	130 293,00 €	0
VALENCE	Rue Briffaut	Reprise du collecteur par l'intérieur	32 230,00 €	240
<b>TOTAL</b>			<b>1 395 189,66 €</b>	<b>3 410</b>

Au total en 2016, les travaux d'assainissement réalisés ont permis de :

- Réhabiliter 3 410 m de réseaux d'assainissement
- Etendre le réseau d'eaux usées de 6 040 m.

### 1.1.10 Etudes réalisées en assainissement

La Direction de l'Assainissement de la communauté d'agglomération réalise en interne une partie des études de maîtrise d'œuvre, pour l'ensemble des travaux « classiques » d'extension ou de réhabilitation de réseaux.

Pour les opérations plus complexes (par exemple les créations de stations d'épuration ou extensions du réseau de plus grande ampleur), elle fait appel à des bureaux d'études externes de maîtrise d'œuvre.

En 2016, la Communauté d'Agglomération a lancé ou poursuivi les principales études suivantes en faisant appel à des prestataires externes :

- **Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin d'orage Rue Faventines (Camille VERNET) :**  
L'objet du marché de maîtrise d'œuvre est la réalisation d'un bassin d'orage permettant de stocker les eaux du réseau unitaire lors des gros orages, pour les restituer après la pluie. Cet ouvrage permettra de limiter les débordements du réseau dans le quartier de la rue Faventines pour les pluies vicennales

**Montant 259 875 € HT.**



- Etude de diagnostic du réseau d'assainissement et établissement d'un schéma directeur d'assainissement de la commune de Bourg les Valence. Cette étude a été notifiée le 21 décembre 2015 ; elle s'est donc déroulée principalement en 2016.  
**Montant : 387 310 € H.T.**

- **Etude des modes de gestion de l'Assainissement :** dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement des 51 communes de la communauté d'agglomération, et compte tenu du fait que la plupart des contrats de délégation et/ou prestations d'exploitation des ouvrages d'assainissement se terminent en 2017, l'objet de cette étude est d'étudier différents scénarios de gestion de l'assainissement à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour l'ensemble des systèmes d'assainissement de la collectivité.  
**Montant : 69 850 € H.T.**

- **Etude de faisabilité d'une unité de méthanisation des boues d'épuration :** La communauté d'agglomération a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, dans ce contexte le développement des énergies renouvelables est un enjeu prioritaire. Lancée fin 2015, cette étude a permis d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de la méthanisation comme filière de traitement des boues d'épuration des trois principales stations d'épuration de l'agglomération en développant la production de biogaz. A l'issue de cette étude, en fin d'année 2016, le projet de construction d'une unité de méthanisation sur le site de la STEU de Valence a été validé par la collectivité.  
**Montant : 39 400 € H.T.**

Les principales dépenses d'études réalisées en 2016 sont détaillées ci-dessous :

TYPE D'ETUDES	LOCALISATION	TOTAL
Divers		5 250,00 €
Schémas directeurs	Principalement Bourg Les Valence	221 578,50 €
ITV et diagnostics ponctuels des réseaux		245 581,62 €
Essais OPR (Itv, Etanchéité, Compactage)		57 654,29 €
Etudes de sols		21 498,00 €
Levés topographiques		5 290,00 €
Maîtrise d'œuvre, OPC, CSPS dont :		
DIVERS		647,43 €
BOURG LES VALENCE	Route de Lyon	2 750,00 €
CLERIEUX	Rue du Tram	3 248,80 €
EYMEUX	STEP Eymeux	6 295,39 €
MIRIBEL	Création du système d'assainissement	2 658,77 €
MONTMEYRAN	Assainissement collectif des quartiers Dinas, Petiots, Rorivas	16 041,60 €
SAINT PAUL LES ROMANS	Mises aux normes de la Rue Neuve des Essarts	5 276,00 €
VALENCE	Déversoir d'orage port de l'Épervière	29 691,82 €
VALENCE	Bassins Faventines/Camille Vernet, tunnel Vauban)	71 957,19 €
		<b>695 419,41 €</b>

### 1.1.11 Accueil du public

#### 1.1.11.1 Accueil téléphonique :

Les appels traités par le standard de la Direction de l'Assainissement sont de 1 097 en moyenne par mois, soit 13 164 appels traités dans l'année.

#### 1.1.11.2 Courrier :

Le courrier reçu ainsi que le courrier émis par la Direction est normalement enregistré au sein d'un logiciel de suivi de courrier.

Les chiffres disponibles sont les suivants :

- Nombre de courriers arrivés diffusés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 (hors factures, demandes de permis de construire....) : **2056**
- Nombre de courriers envoyés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 : **5 791** (courriers affranchis)

### 1.1.12 Gestion administrative de la direction de l'assainissement

Nombre d'actes formalisés pris : 129,

dont :

- **80 décisions** (conventions avec les communes, marchés publics >25 k€ HT ....)
- **34 arrêtés** (exonération de raccordement, prolongation du délai de raccordement, arrêté de déversement de rejets non domestiques, arrêté autorisant le rejet d'une installation d'ANC dans un milieu superficiel...)
- **15 délibérations**



Nombre de marchés publics signés pour la direction de l'Assainissement en 2016 :

Marchés publics de prestations intellectuelles (études et maîtrise d'œuvre) :	9
Marchés publics de fournitures courantes et services :	3
Marchés publics de Travaux :	36

**Total général: 48 marchés**

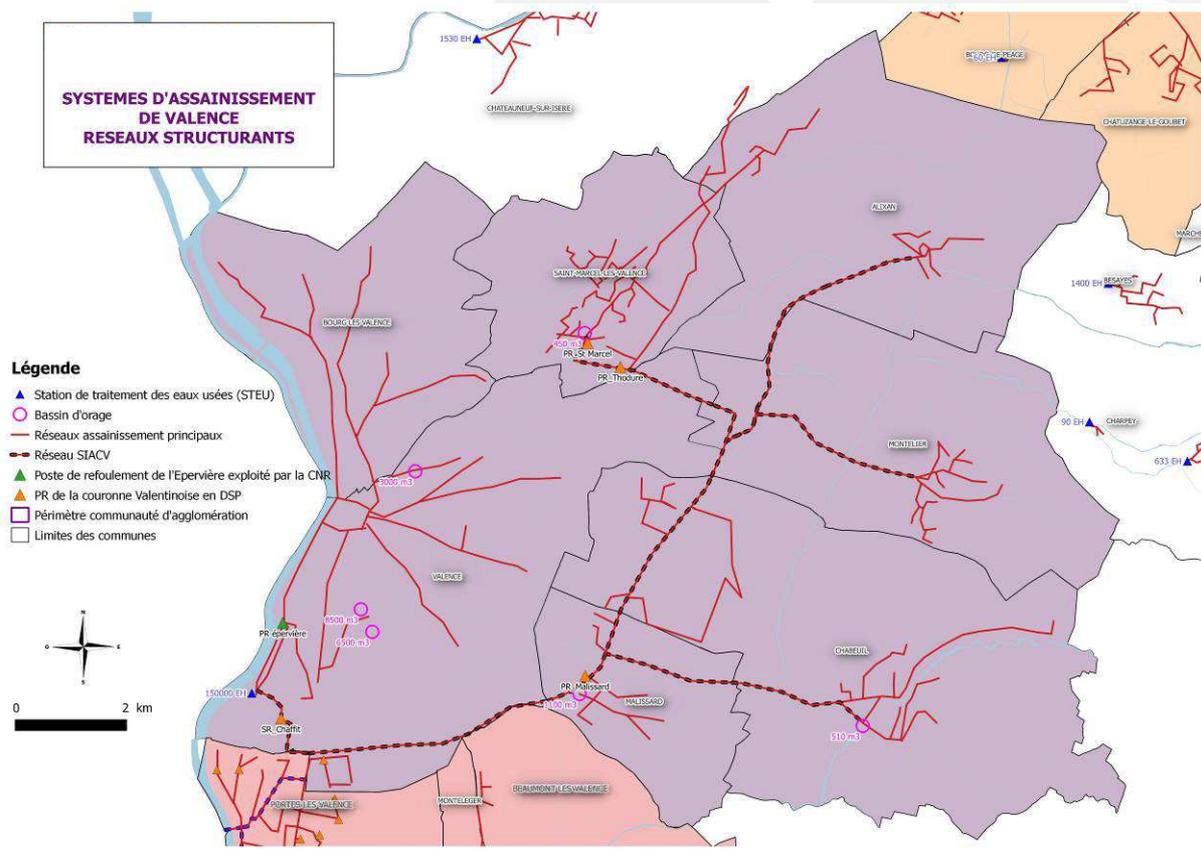
Nombre de mandats émis : 3 681

Nombre de titres émis : 1 175

### 1.1.13 Commission assainissement

6 commissions assainissement se sont réunies en 2016 permettant de préparer les décisions liées à l'exercice de la compétence assainissement.

## 1.2 Système d'assainissement collectif de Valence



### 1.2.1 Éléments constitutifs

La station de traitement des eaux usées de Valence, d'une capacité de temps sec de 150 000 EH permet de traiter 2 800 m<sup>3</sup>/h d'effluents de temps sec (traitement biologique) auxquels s'ajoutent 13 400 m<sup>3</sup>/h par temps de pluie (traitement physico-chimique).

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées de Valence, celles de Bourg-lès-Valence, qui transitent par le réseau valentinois ainsi que celles des communes de la couronne valentinoise, Saint-Marcel, une petite partie de Châteauneuf-sur-Isère, Alixan, Montélier, Chabeuil et Malissard, au moyen d'un collecteur de ceinture de 30 km exploité par Veolia Eau.

## 1.2.2 Système de collecte

### 1.2.2.1 Patrimoine exploité

L'inventaire fin 2016 fait état de 467 km de réseaux d'assainissement, qui se répartissent ainsi :

COMMUNE	Séparatif eaux usées (en m)	Unitaire (en m)	Total réseaux assainisse- ment (en m)	Nombre de regards	Nombre de déversoirs d'orages	Nombre de poste de relevage	Nombre de bassins d'orage
ALIXAN	16225		16225	325		7	
BOURG LES VALENCE	53283	34459	87742	2357	3	35	
CHABEUIL	48240	3834	52074	1263		4	1 (510 m <sup>3</sup> )
CHATEAUNEUF SUR ISERE (Z.A. 45ième raccordée sur Valence)	1373		1373	86		1	
MALISSARD	16955	3777	20732	523		5	
MONTELIER	30699		30699	554			
ST MARCEL LES VALENCE	36406	3822	40227	1056		9	1 (450 m <sup>3</sup> )
VALENCE	98584	126403	217994 (-7000 m de réseaux raccordés sur Portes)	5893	20	24	3 (18 000 m <sup>3</sup> )
<b>TOTAL</b>	<b>301765</b>	<b>172295</b>	<b>467066</b>	<b>12057</b>	<b>23</b>	<b>85</b>	<b>5 (18 960m<sup>3</sup>)</b>

La population desservie se répartit ainsi :

	Nombre d'abonnés	Population totale INSEE 2014	Estimation de la population desservie par un réseau public	Taux global de collecte
Valence	21274	64057	63423	99%
Bourg-lès-Valence	7052	20127	19615	97%
Saint-Marcel-lès- Valence	2436	6229	6084	98%
Alixan	741	2543	1418	56%
Montélier	1338	4144	2974	72%
Chabeuil	2719	7104	5368	76%
Malissard	1074	3329	2433	73%
Châteauneuf-Sur-Isère (ZA du 45ième parallèle)	/	/	/	/
<b>Total de desserte des communes</b>	<b>35 513</b>	<b>107533</b>	<b>101315</b>	<b>94 %</b>

NB : Les entreprises présentes dans la zone d'activité du 45<sup>ème</sup> parallèle de l'EcoParc ROVALTAIN sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère sont également raccordées sur ce système d'assainissement.

### 1.2.2.2 Interventions d'entretien

Hormis le collecteur intercommunal de la couronne valentinoise (DSP Veolia Eau), les interventions d'entretien ont entièrement été réalisées par l'Unité Exploitation Régie.

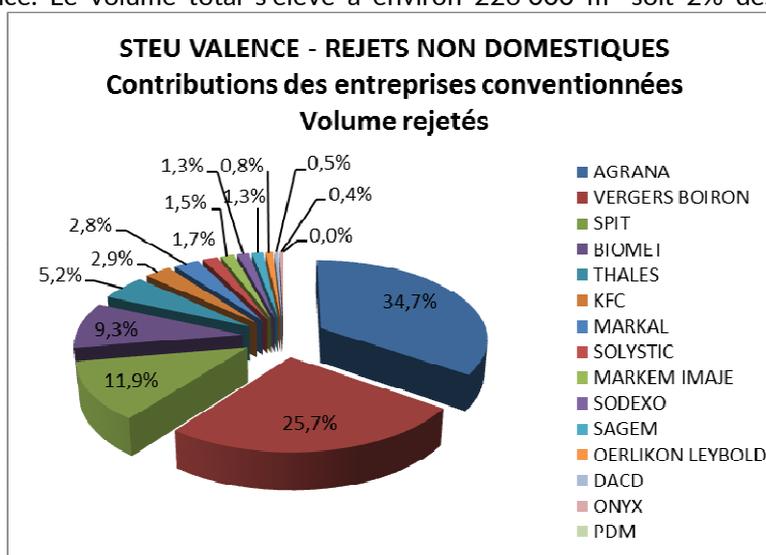
	Curage préventif (eaux usées et unitaires)	Interventions de désobstruction	Grilles et puits nettoyés	Remplacements et réparations fontes
Valence	26 033 m	258	1 192	133
Bourg-lès-Valence	6 470 m	64	261	29
Saint-Marcel-lès-Valence	8 044 m	29	375	18
Alixan	109 m	22	0	5
Montélier	178 m	15	4	4
Chabeuil	6 342 m	25	334	18
Malissard	15 m	10	11	5
Collecteur intercommunal de la couronne valentinoise	0 m	0	0	0
<b>Total</b>	<b>47 191 m</b>	<b>423</b>	<b>2 177</b>	<b>212</b>

Environ 9,95 % des canalisations de collecte des eaux usées ou unitaires ont été curées de façon préventive, en 2016.

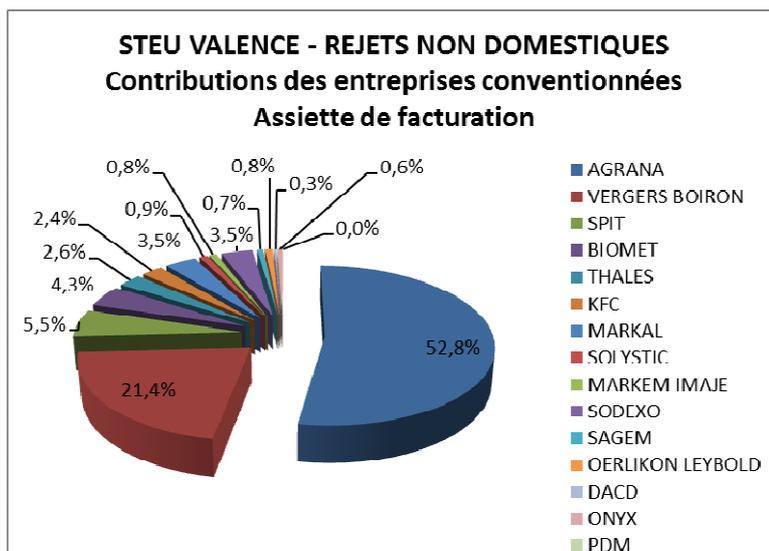
### 1.2.2.3 Rejets d'eaux usées non domestiques

Les rejets d'eaux usées non domestiques provenant des 16 entreprises bénéficiant d'une convention spéciale de déversement ne représentent qu'une faible partie des effluents reçus sur la station de traitement des eaux usées de Valence. Le volume total s'élève à environ 226 000 m<sup>3</sup> soit 2% des effluents mesurés à la station.

Ces rejets d'eaux usées non domestiques proviennent principalement de 4 entreprises (AGRANA, VERGERS BOIRON, SPIT, BIOMET) qui représentent environ 82% du volume total collecté.



Si l'on s'intéresse aux volumes servant de base à la facturation de la redevance d'assainissement (c'est à dire lorsqu'on prend en considération les charges polluantes rejetées mais également les effets de la dégressivité accordée par tranches de volume au-delà de 6000 m<sup>3</sup>/an), les 4 mêmes entreprises représentent également environ 83% du volume d'assiette de la redevance pour les rejets non domestiques. La part des rejets de la société AGRANA augmente toutefois sensiblement et atteint 53% environ du montant de la redevance collectée auprès des industriels raccordés à la STEU de Valence.



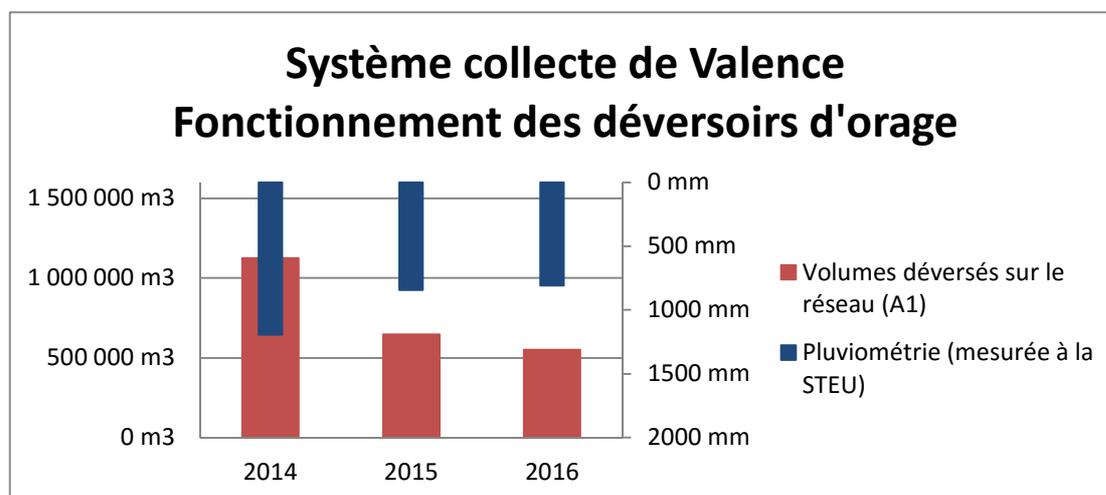
#### 1.2.2.4 Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

Après une année 2014 marqué par un fort cumul pluviométrique (+ 57 % par rapport à la moyenne des 5 années précédentes), les conditions météorologiques de l'année 2015 sont redevenues plus conformes à la moyenne. La pluviométrie enregistrée en 2016 est du même ordre de grandeur.

Le volume rejeté au milieu naturel par le biais des déversoirs d'orage (A1) est donc en diminution :

	2014	2015	2016	N/N-1
Volumes déversés sur le réseau (A1)	1 124 995 m <sup>3</sup>	647 130 m <sup>3</sup>	552 026 m <sup>3</sup>	-15%
Pluviométrie (mesurée à la STEU)	1194 mm	844 mm	810 mm	-4%



Le détail du fonctionnement des déversoirs d'orage autosurveillés est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Déversoir	Class.	Milieu récepteur	Nombre de déversements	Volume rejeté
DO Jean Bart (Bourg lès Valence) <sup>(1)</sup>	A1	Rhône	26	17 322 m <sup>3</sup>
DO Barjon (Bourg lès Valence)	A1	Rhône	44	124 400 m <sup>3</sup>
DO Schweitzer (Valence)	A1	Rhône	22	15 065 m <sup>3</sup>
DO Soyons (Valence) <sup>(2)</sup>	R1	Rhône	0	0 m <sup>3</sup>
DO Gambetta (Valence)	A1	Rhône	53	305 023 m <sup>3</sup>
DO Port (Valence)	A1	Rhône	34	86 516 m <sup>3</sup>
DO Anc. station épuration Montélier	A1	Chirouze	23	790 m <sup>3</sup>
DO Anc. station épuration Chabeuil	A1	Véore	8	2 910 m <sup>3</sup>
DO Anc. station épuration Malissard <sup>(2)</sup>	R1	Guimand	25	10 070 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>				<b>562 096 m<sup>3</sup></b>

<sup>(1)</sup> Les volumes déversés sur ce déversoir d'orage ont été estimés en utilisant le modèle hydraulique construit dans le cadre de l'étude de diagnostic de réseau de Bourg lès Valence. En 2017, une modélisation fine du déversoir d'orage sera réalisée pour permettre de déterminer les meilleures conditions de mesures dans cet ouvrage. Celles-ci devraient ainsi pouvoir être produites en 2018.

<sup>(2)</sup> La Communauté d'Agglomération surveille les volumes déversés sur certains de ses déversoirs d'orage de faible capacité (classification R1). Toutefois la réglementation prévoit que l'analyse de la conformité de la collecte s'apprécie sur la base des volumes mesurés au niveau des déversoirs d'orage classifiés A1. Cette nuance explique les totaux différents figurant dans les tableaux précédents.

### 1.2.3 Ouvrage de dépollution

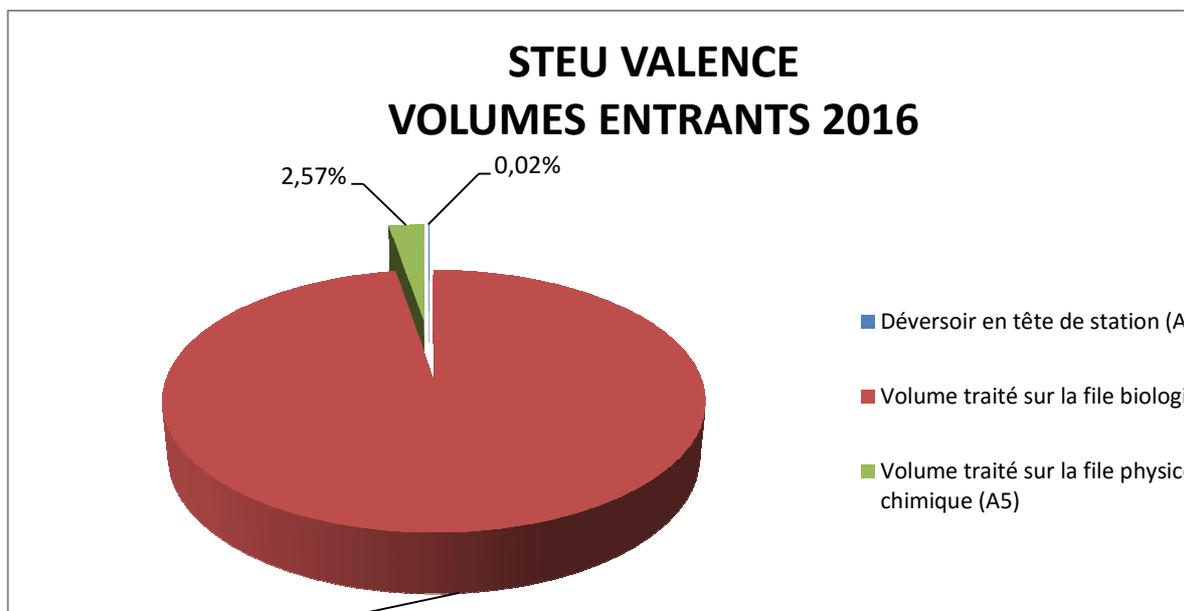
L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Valence est assurée depuis le 15 janvier 2012 par Veolia Eau dans le cadre d'une délégation de service public, sous la forme d'une régie intéressée, qui court jusqu'au 31/12/2017.

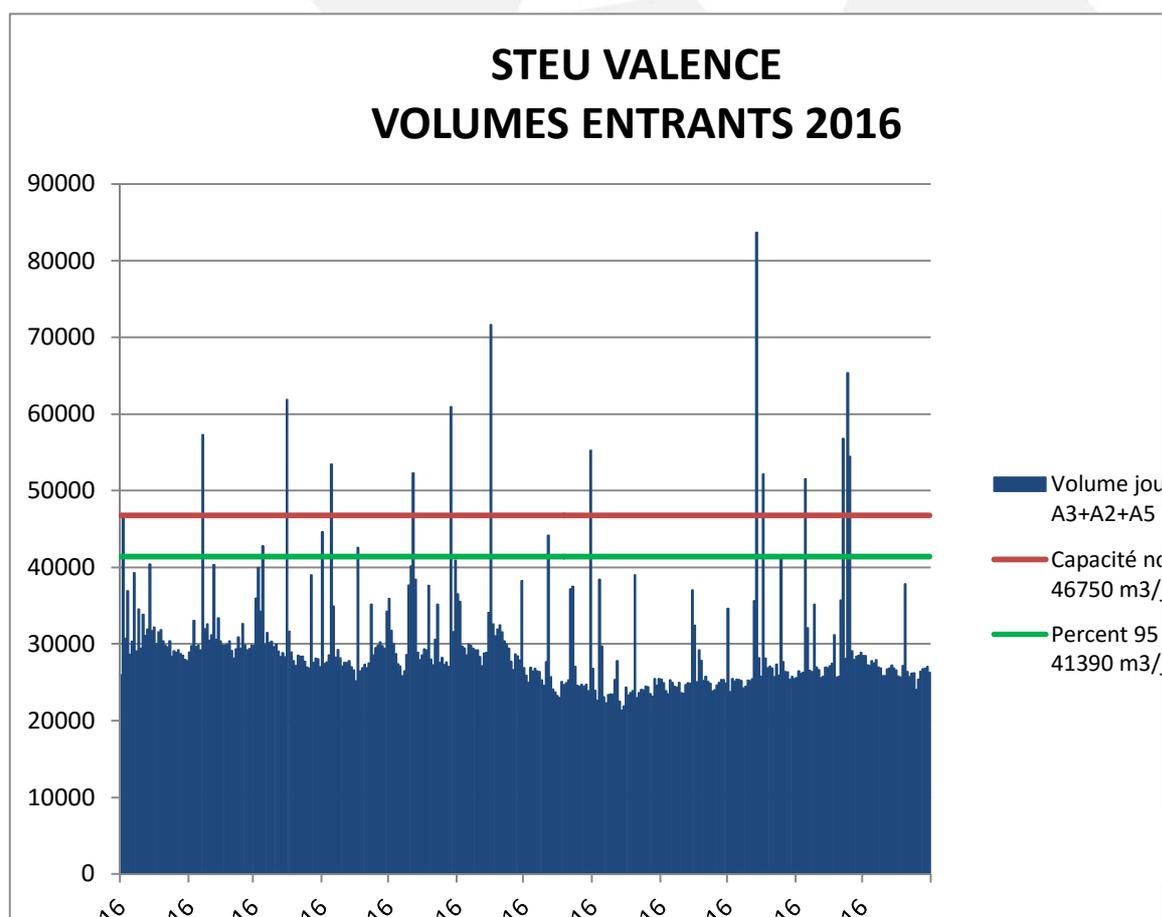
#### 1.2.3.1 Volumes entrants sur la station de traitement des eaux usées (STEU)

	2014	2015	2016	N/N-1
Déversoir en tête de station (A2)	34 970 m <sup>3</sup>	1 770 m <sup>3</sup>	2 170 m <sup>3</sup>	23%
Volume total traité	15 048 859 m <sup>3</sup>	14 223 336 m <sup>3</sup>	10 844 728 m <sup>3</sup>	-24%
dont Volume traité sur la file biologique (A3)	14 292 809 m <sup>3</sup>	13 729 806 m <sup>3</sup>	10 566 268 m <sup>3</sup>	-23%
dont Volume traité sur la file physico-chimique (A5)	756 050 m <sup>3</sup>	493 530 m <sup>3</sup>	278 460 m <sup>3</sup>	-44%
Pluviométrie (mesurée à la STEU)	1194 mm	844 mm	810 mm	-4%

Les volumes entrants sur la station de traitement ont fortement diminué (-24%), dans des proportions bien plus importantes que celle de la pluviométrie. Cette diminution « à contre temps » s'explique par le fait qu'une partie du réseau de collecte draine des eaux de nappe phréatique superficielle, dont le niveau a baissé en 2016, du fait des précipitations plus faibles sur les deux dernières années.

Au final, l'ensemble des volumes arrivant sur la station d'épuration a été pris en charge sur les installations traitement. Le volume déversé en tête ne représente que 0,02 % des volumes entrants dans la station d'épuration. Seuls 2,6 % des eaux usées ont été traitées sur la file de temps de pluie.





#### 1.2.3.2 Taux de charge de la file biologique (jusqu'à 2 800 m<sup>3</sup>/h en entrée de station)

Les charges moyennes reçues par la file biologique de la station d'épuration de Mauboule se situent largement en deçà de sa capacité nominale. Le volume total traité en 2016 est de 10 566 268 m<sup>3</sup>.

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière	Charge moyenne journalière	Taux de charge
		2015	2016	2016
Volume (m <sup>3</sup> /j)	46 750	37 616	28 949	61,92%
DBO <sub>5</sub> (kg O <sub>2</sub> /j)	10 300	4 993	5 094	49,46%
DCO (kg O <sub>2</sub> /j)	25 700	11 790	11 795	45,90%
MES (kg/j)	15 900	6 451	5 909	37,17%
NTK (kg/j)	2 620	1 160	1 126	42,96%

La file biologique dispose encore d'une marge conséquente par rapport à sa capacité nominale de traitement de charge polluante, puisque que le taux de charge est de l'ordre de 45% (en légère augmentation sur les dernières années).

Le taux de charge plus élevé sur le paramètre Volume, s'explique par le caractère unitaire des réseaux de collecte, une partie des eaux pluviales captées étant dirigée sur cette file, jusqu'à concurrence de 2 800 m<sup>3</sup>/h. Par ailleurs, comme expliqué précédemment, les eaux parasites d'infiltration participent également à ce phénomène.

### 1.2.3.3 Performances du traitement biologique

Pour l'année 2016, les données enregistrées relatives au niveau de rejet dans la limite des conditions normales de fonctionnement (46 750 m<sup>3</sup>/j) sont les suivantes :

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5	25,00 mg/L	1,72 mg/L	80%	98,70%	158
DCO	125,00 mg/L	16,61 mg/L	75%	95,50%	158
MES	35,00 mg/L	3,13 mg/L	90%	98,10%	158
NTK	10,00 mg/L	1,97 mg/L	83%	93,60%	106

En 2016, aucune non-conformité n'a été constatée sur les rejets de la file biologique. Les performances épuratoires de cet équipement sont excellentes.

### 1.2.3.4 Performances du traitement physico-chimique (temps de pluie)

Cette file de traitement, dont le fonctionnement est intermittent, est automatiquement mise en route dès lors que le débit instantané entrant sur la station excède 2 800 m<sup>3</sup>/h. En 2016, cet équipement a fonctionné 63 fois.

Les données enregistrées au niveau du rendement sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Niveau de rejet moyen	Nombre de bilans effectués	Nombre de bilans non-conformes
DBO5	55%	80,00%	27,00 mg/L	27	2
DCO	70%	82,90%	66,00 mg/L	27	4
MES	80%	88,30%	33,00 mg/L	27	5
NTK	15%	43,40%	12,00 mg/L	15	0

La filière physico-chimique, qui traite les débits excédant 2 800 m<sup>3</sup>/h, fait l'objet d'un contentieux avec le constructeur. Néanmoins, depuis 2012, par une exploitation plus adaptée aux capacités réelles des ouvrages, nettement inférieures à celles annoncées par le constructeur (débit d'alimentation des ouvrages diminué de près de 50% notamment), il a été possible d'obtenir des performances épuratoires correctes.

Les performances restent néanmoins assez aléatoires et précaires. Elles dépendent fortement de l'intensité des événements pluvieux, qui influent directement sur le débit instantané dans la station. Sur les 27 prélèvements réalisés en 2016 (pour 63 journées de fonctionnement), quelques rejets non conformes sont à enregistrer.

### 1.2.3.5 Fonctionnement de l'incinérateur

L'incinérateur brûle, de manière usuelle, les boues produites par la STEU de Valence mais également celles de la STEU de Portes-lès-Valence, qui sont apportées par camions sur le site de Valence. Cette filière d'élimination des boues peut également servir de filière de secours aux autres STEU situées dans un rayon de 50 km.

Dans ce cadre, en 2016, la collectivité a procédé au curage décennal de la lagune de traitement des eaux usées de Châteauneuf sur Isère. Les boues extraites au fond des bassins ont été admises dans la file de traitement des boues de la station de traitement des eaux usées de Valence. En effet, ces boues présentaient une concentration en Cuivre trop élevée pour être envoyées en épandage agricole, qui est la filière de valorisation normalement mise en œuvre pour ce type d'opération. Ces travaux ont été réalisés durant les mois de juillet et août 2016, après autorisation du service chargé de la Police de l'Eau (DREAL).

Les boues liquides issues du curage de lagune de traitement des eaux usées de Châteauneuf sur Isère, représentent 3 693 tonnes (matières brutes) et ont été injectées dans la file de traitement des boues de la STEU de Valence en amont des centrifugeuses. Il en résulte une augmentation des quantités de boues déshydratées produites sur la STEU de Valence par rapport à une année « normale ».

La quantité totale des boues produites sur la STEU de Valence est de 9 746 tonnes (matières brutes).

Destination	Quantité (produit brut) en tonnes	Quantité (matière sèche) en tonnes	Siccité moyenne	Répartition
Incineration	9 746	2 248	23,07%	100,00%
Compostage	0	0	-	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>9 746</b>	<b>2 248</b>	<b>23,07%</b>	<b>100,00%</b>

Il n'a pas été nécessaire de recourir à la filière de compostage, en 2016, l'incinérateur n'ayant pas été arrêté pour maintenance ou pour une panne.

Provenance	Quantité (produit brut) en tonnes	Quantité (matière sèche) en tonnes	Siccité moyenne
STEU VALENCE	9 746	2 248	23,07%
STEU PORTES LES VALENCE	2 980	704	23,62%
<b>TOTAL</b>	<b>12 726</b>	<b>2 952</b>	<b>23,20%</b>

La qualité des fumées rejetées par l'incinérateur fait l'objet d'une surveillance en continu. Un bilan est adressé à la DREAL chaque trimestre (l'incinérateur étant une installation classée pour la protection de l'environnement - ICPE).

							Année 2016
Compteur annuel d'indisponibilité de traitement (60 h max/an)							1,5 h
Compteur annuel d'indisponibilité de mesure (60 h max/an)							1,5 h
Compteur annuel de moyennes journalières invalides (10 max. par an et par paramètre)							
HCl	SO2	CO	NOx	HF	COT	Poussières	
2	2	2	2	2	2	2	

Compteurs de non conformités :

	Année 2016
Moyenne Journalière Non conforme	2
Moyenne ½ heure Non Conforme	0
Flux moyen horaire Non Conforme	1

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la réglementation impose la mesure en semi-continu des dioxines et furanes, émis par la combustion des déchets non-dangereux. La surveillance des émissions est assurée par un préleveur DECS et l'analyse mensuelle (4 semaines de prélèvement) de cartouches filtrantes fixant les dioxines et furanes. La disponibilité annuelle de fonctionnement du préleveur DECS est de 98,81%, soit une indisponibilité de 1,193%, très inférieure au seuil réglementaire de 15% autorisé

2016	Concentration	Flux
Valeurs max. réglementaires	0.1 ng I-TEQ/Nm <sup>3</sup> sec 11%O <sub>2</sub>	700 ng I-TEQ/h
Moyenne	0,00004	0,21270
Maximum	0,00026	1,32520
Minimum	0,0000025	0,0157

Aucun dépassement de concentration ou de flux maximum réglementaires n'a été constaté, **et les valeurs sont très inférieures aux maximales autorisées.**

#### 1.2.3.6 Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.

Nature	Quantité annuelle	Destination
Boues	9 746 t(MB)	Incinération sur site : 9 746 t(MB)
Sables lavés <sup>(1)</sup>	304,9 t	Valorisation en remblaiement de tranchée par l'entreprise Chapon
Refus de dégrillage	301,1 t	Evacuation au CSDU classe 2, exploité par ONYX ARA à Chatuzange-le-Goubet (26)
Cendres d'incinération	584,7 t	Valorisation en cimenterie sur le site de la société VICAT à Saint-Égrève 584,7 t
Résidus des réactifs de traitement des fumées	157,8 t	Evacuation au CET classe 1 de Séché Eco Industrie à Changé (Mayenne)

<sup>(1)</sup> y compris les sables provenant des apports extérieurs (lavage de voirie et curage de réseaux).

#### 1.2.3.7 Matières exogènes

L'admission de matières exogènes sur la STEU de Valence est encadrée par des conventions qui en fixent les conditions techniques et économiques.

Depuis 2014, des équipements permettant l'admission des graisses sur la station d'épuration ont été remis en service. Ces graisses sont mélangées aux boues d'épuration liquide et incinérées.

Nature	Quantité annuelle	Provenance
Matières de curage et de lavage de voirie	3 218 t	Régie Assainissement de la communauté d'agglo et sociétés de vidange
Matières de vidanges	4 138 t	Sociétés de vidange
Graisses	263 t	Sociétés de vidange
Boues d'épuration liquides	3 693 t	Curage de la lagune de Châteauneuf sur Isère

## 1.2.4 Bilan général (conformité collecte et traitement)

### 1.2.4.1 Conformité du système de collecte

Les textes réglementaires de référence pour l'évaluation de la performance du système d'assainissement sont :

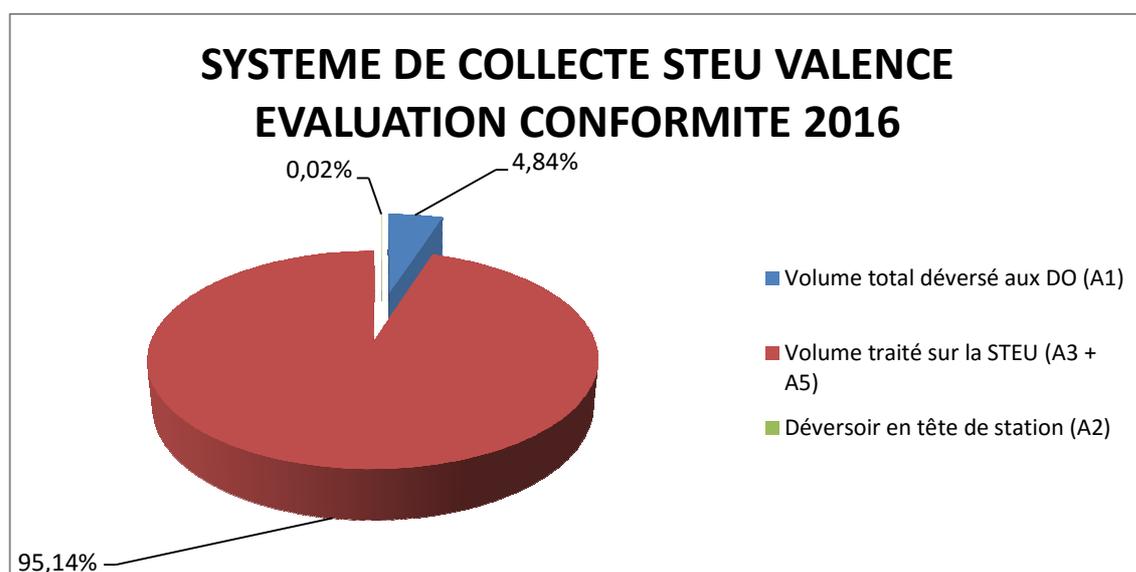
- **l'arrêté du 21 juillet 2015** (remplaçant l'arrêté du 22 juin 2007) qui fixe les prescriptions s'appliquant aux collectivités pour la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement et positionne le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement.
- **la note technique du 7 septembre 2015** qui précise les prescriptions pour la surveillance des systèmes de collecte et les performances à atteindre en matière de collecte des eaux usées, notamment par temps de pluie ainsi que les modalités d'actions en cas de manquement.

3 critères de conformité pour le système de collecte peuvent désormais être utilisés, au choix du maître d'ouvrage :

- critère n°1 : 20 jours de déversements maximum pour chaque déversoir d'orage.
- critère n°2 : Le volume rejeté doit représenter moins de 5% du volume total collecté.
- critère n°3 : Le flux total rejeté doit représenter moins de 5% du flux total collecté.

Pour l'année 2016, les volumes mesurés au niveau des déversoirs d'orage classifiés A1 représentent 4,84% du volume total collecté. Le système de collecte est donc en conformité avec la réglementation.

A noter toutefois que ce taux de déversement est relativement proche de la limite réglementaire et est constaté pour une année où la pluviométrie enregistrée est inférieure à la moyenne.



#### 1.2.4.2 Conformité des performances de la station de traitement des eaux usées

Les performances minimales attendues sont fixées par l'arrêté d'autorisation n°4480 du 13 juillet 2000. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures afin de juger la conformité du traitement.

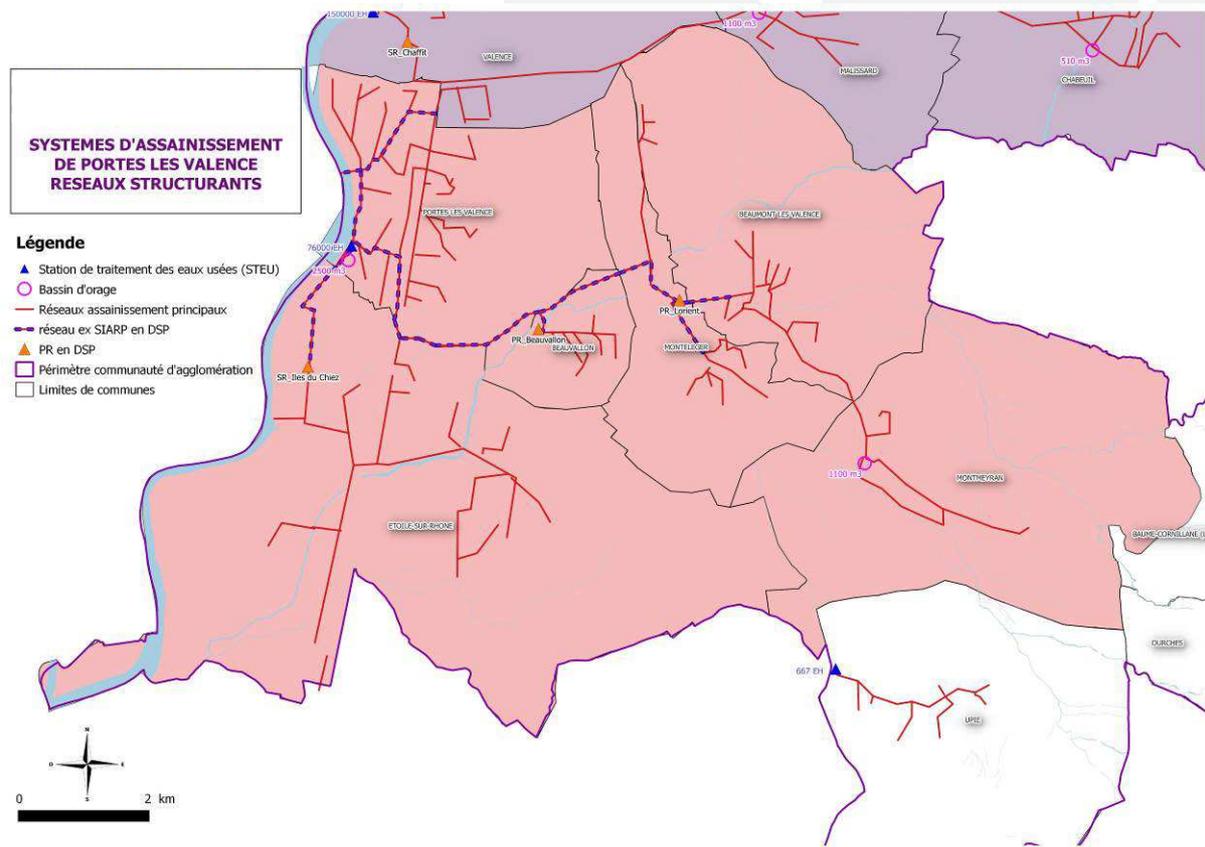
La conformité globale du rejet est jugée sur le respect de la condition de concentration ou de rendement, sur chaque bilan disponible, en prenant en considération l'ensemble de volumes et flux de pollutions rejetés :

- en tête de station sans traitement (déversoirs d'orage) ;
- en sortie de la file biologique ;
- en sortie de la file physico-chimique.

Les concentrations moyennes et les rendements moyens indiqués aux paragraphes traitant des performances des files biologique et physico-chimique ne permettent donc pas de statuer quant à la conformité des rejets, en revanche, ils sont donnés à titre informatif car révélateurs du bon ou du mauvais fonctionnement des différentes parties de la station de traitement.

**Globalement les performances épuratoires de l'année 2016 sont excellentes et très supérieures aux exigences réglementaires. On n'enregistre aucune non-conformité, en condition normale d'exploitation (c'est-à-dire dans la limite du débit de référence de 46 750 m<sup>3</sup>/j).**

### 1.3 Système d'assainissement collectif de Portes-lès-Valence



#### 1.3.1 Eléments constitutifs

La station de traitement des eaux usées (STEU) de Portes-lès-Valence, d'une capacité de 76 000 EH, permet de traiter 720 m<sup>3</sup>/h en pointe.

Un réseau « intercommunal » (ex. SIARP) de 15,7 km avec 3 postes de refoulement permet d'acheminer sur l'usine les eaux usées collectées des communes de Portes-lès-Valence, Beauvallon, Montléger, Montmeyran, Beauvallon et Etoile-sur-Rhône, ainsi qu'une partie de la zone des Auréats sur la commune de Valence.

### 1.3.2 Système de collecte

#### 1.3.2.1 Patrimoine exploité

L'inventaire des réseaux, au 1er janvier 2016, fait état de 175 km de réseaux d'assainissement communautaire, qui se répartissent ainsi :

COMMUNE	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux	Nombre de regards	Nombre de DO	Nombre de PR	Bassins d'orages
Beaumont-lès-Valence	20951	5274	26225	605	1	5	
Beauvallon	9066	1565	10631	310	2	1	
Etoile-sur-Rhône	32574	10102	42676	1380	9	16	
Montéléger	8866	3120	11986	269	3	2	
Montmeyran	7729	8290	16019	161	5	4	1 100 m3 (1 bassin en lieu et place de l'ancienne STEU)
Portes-lès-Valence	38076	23188	61264	1187		11	2 500 m3 (1 bassin en tête de station de traitement)
VALENCE (zone industrielle des Auréats)	7000		7 000			2	
<b>TOTAL</b>	<b>124262</b>	<b>51539</b>	<b>175799</b>	<b>3912</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>3 600 m3</b>

La population desservie se répartit ainsi :

	Nombre d'abonnés ASSAINISSEMENT	Nombre total d'habitant (données INSEE 2014)	Estimation population desservie par un réseau public assainissement	Taux de desserte de la population par un réseau
BEAUMONT LES VALENCE	1418	3747	2864	76%
BEAUVALLON	601	1603	1495	93%
ETOILE SUR RHONE	1717	5416	4152	77%
MONTELEGER	375	1915	1273	66%
MONTMEYRAN	780	2964	1837	62%
PORTES LES VALENCE	3824	10118	9912	98%
VALENCE (ZA des Auréats)	/	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>8715</b>	<b>25763</b>	<b>21532</b>	<b>83.5 %</b>

#### 1.3.2.2 Interventions d'entretien

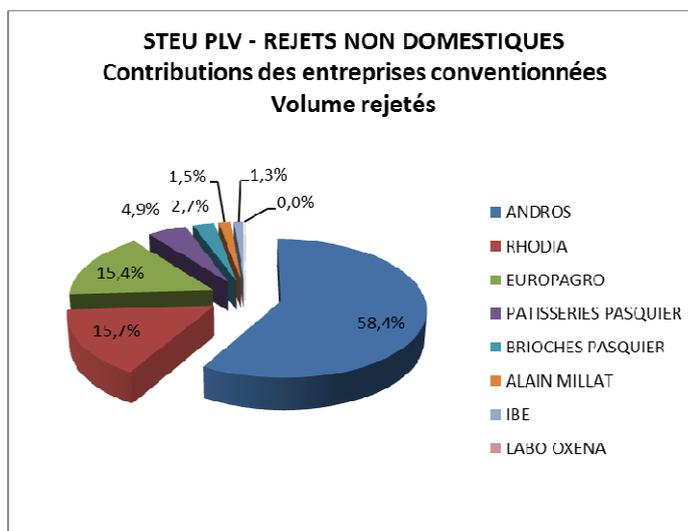
	Curage préventif (eaux usées et unitaires)	Interventions de désobstruction	Grilles et puits nettoyés	Remplacements et réparations fontes
Portes-lès-Valence	5 222 m	25	298	13
Beaumont-lès-Valence	3 573 m	5	33	0
Montmeyran	1 716 m	2	0	0
Etoile sur Rhône	2 903 m	7	4	2
Montéléger	613 m	0	0	0
Beauvallon	1 656 m	2	0	0
Réseau de transport « intercommunal »	0 m	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15 683 m</b>	<b>41</b>	<b>335</b>	<b>15</b>

Environ 8,9 % des canalisations de collecte des eaux usées ou unitaires ont été curées de façon préventive, en 2016.

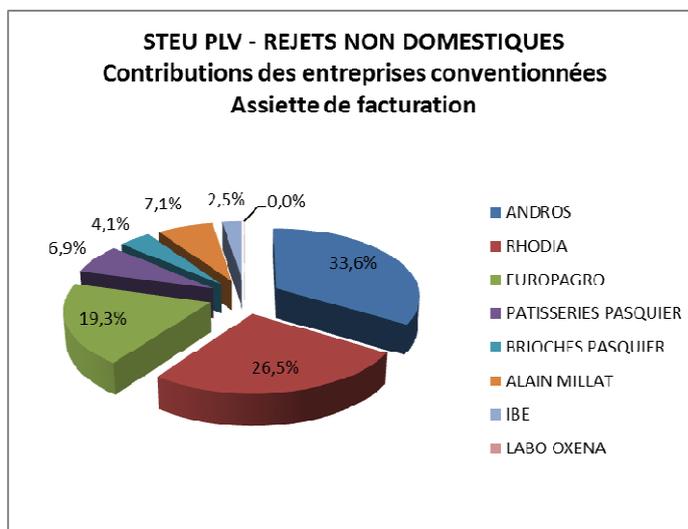
### 1.3.2.3 Rejets d'eaux usées non domestiques

Les rejets d'eaux usées non domestiques provenant des 8 entreprises bénéficiant d'une convention spéciale de déversement représentent environ 20% des effluents reçus sur la station de traitement des eaux usées de Portes lès Valence.

Ces rejets d'eaux usées non domestiques proviennent principalement de 3 entreprises (ANDROS, RHODIA, EUROPAGRO) qui représentent environ 90% du volume total collecté.



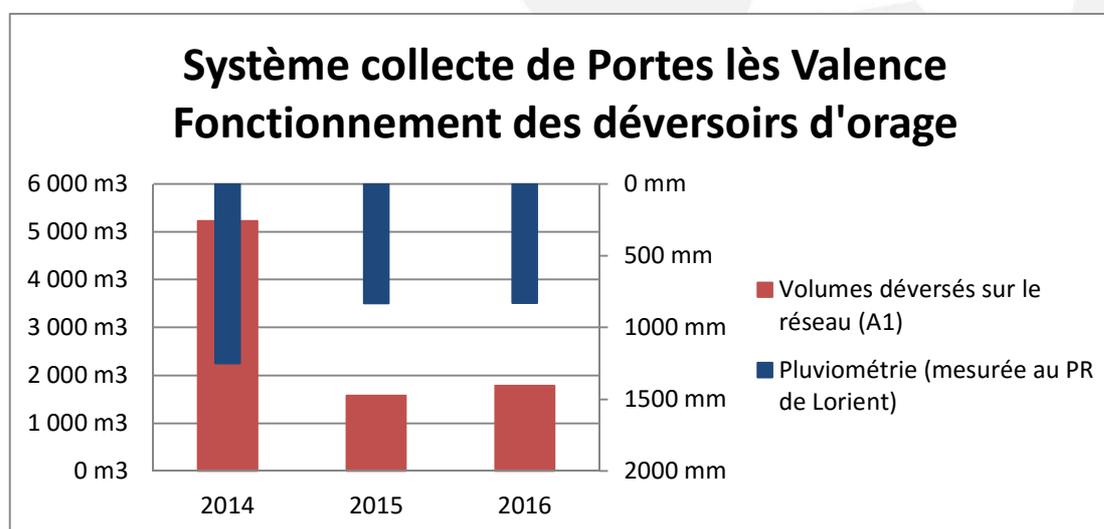
Si l'on s'intéresse aux volumes servant de base à la facturation de la redevance d'assainissement (c'est à dire lorsqu'on prend en considération les charges polluantes rejetées mais également les effets de la dégressivité accordée par tranches de volume, au-delà de 6000 m<sup>3</sup>/an), les 3 mêmes entreprises représentent également environ 80% du volume d'assiette de la redevance pour les rejets non domestiques.



### 1.3.2.4 Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie. Outre le déversoir situé en tête de station d'épuration, 3 déversoirs d'orage du système de collecte situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 (classifiés A1), sont équipés en autosurveillance, conformément aux obligations réglementaires (arrêté du 21 juillet 2015).

	2014	2015	2016	N/N-1
Volumes déversés sur le réseau (A1)	5 224 m <sup>3</sup>	1 575 m <sup>3</sup>	1 783 m <sup>3</sup>	13,2%
Pluviométrie (mesurée au PR de Lorient)	1250 mm	832 mm	831 mm	-0,1%



En 2016, un déversoir d'orage supplémentaire a été intégré à cette surveillance, bien que situé à l'aval d'un bassin de collecte d'une capacité inférieure à 120 kg/j de DBO<sub>5</sub>, Il s'agit du trop-plein du bassin de stockage construit en lieu et place de la station de traitement de Montmeyran. Il s'agit en effet d'un point où les déversements sont très fréquents. Ce déversoir d'orage contribue de manière prépondérante au volume global rejeté sans traitement sur le réseau de collecte.

Le détail du fonctionnement des déversoirs d'orage autosurveillés est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Déversoir	Class.	Milieu récepteur	Nombre de déversements	Volume rejeté
DO Lorient (Beaumont lès Valence)	A1	Pétochin	7	251 m <sup>3</sup>
DO Ancienne STEU Beauvallon	A1	Véore	7	244 m <sup>3</sup>
DO Iles du Chiez (Étoile s/ Rhône)	A1	Rhône	17	1 288 m <sup>3</sup>
DO Ancienne STEU Montmeyran	R1	Ruisseau des Guillomonts	23	18 863 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>				<b>20 646 m<sup>3</sup></b>

### 1.3.3 Ouvrage de dépollution

L'exploitation de l'usine de dépollution de Portes-lès-Valence est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage. Son échéance est fixée au 31 décembre 2017.

### 1.3.3.1 Volumes entrants sur la station de traitement des eaux usées (STEU)

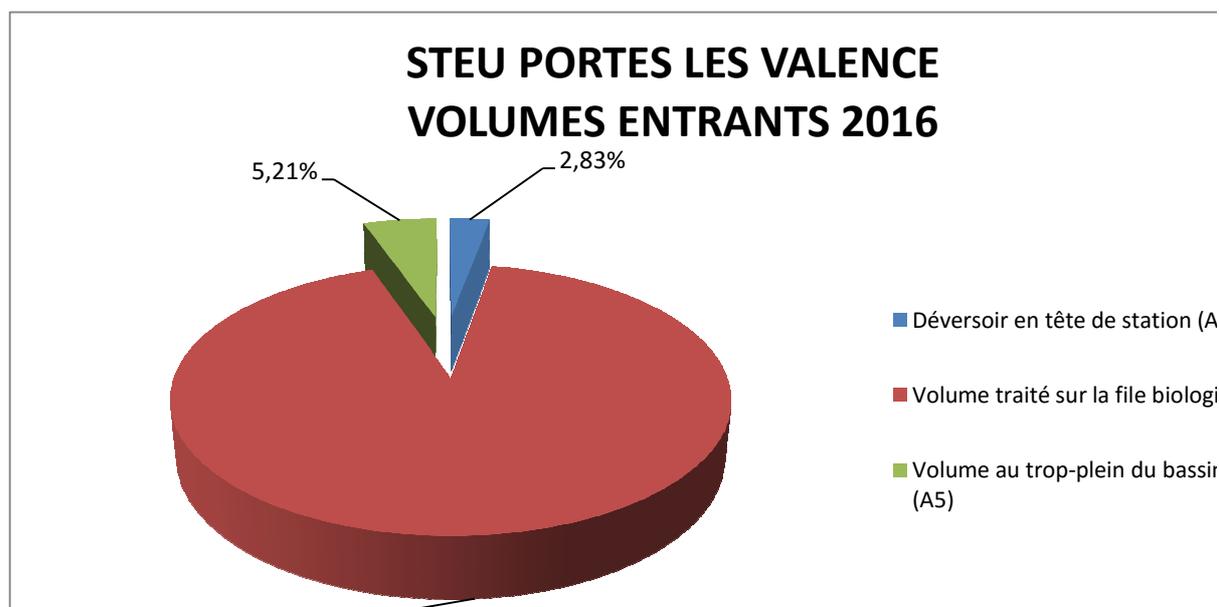
	2014	2015	2016	N/N-1
Déversoir en tête de station (A2)	148 888 m3	99 204 m3	72 553 m3	-26,86%
Volume total traité	3 330 147 m3	2 811 162 m3	2 490 277 m3	-11,41%
dont Volume traité sur la file biologique (A3)	3 078 118 m3	2 659 338 m3	2 356 856 m3	-11,37%
dont Volume au trop-plein du bassin tampon (A5)	252 029 m3	151 824 m3	133 421 m3	-12,12%
Pluviométrie (mesurée au PR de Lorient)	1250 mm	832 mm	831 mm	-0,12%

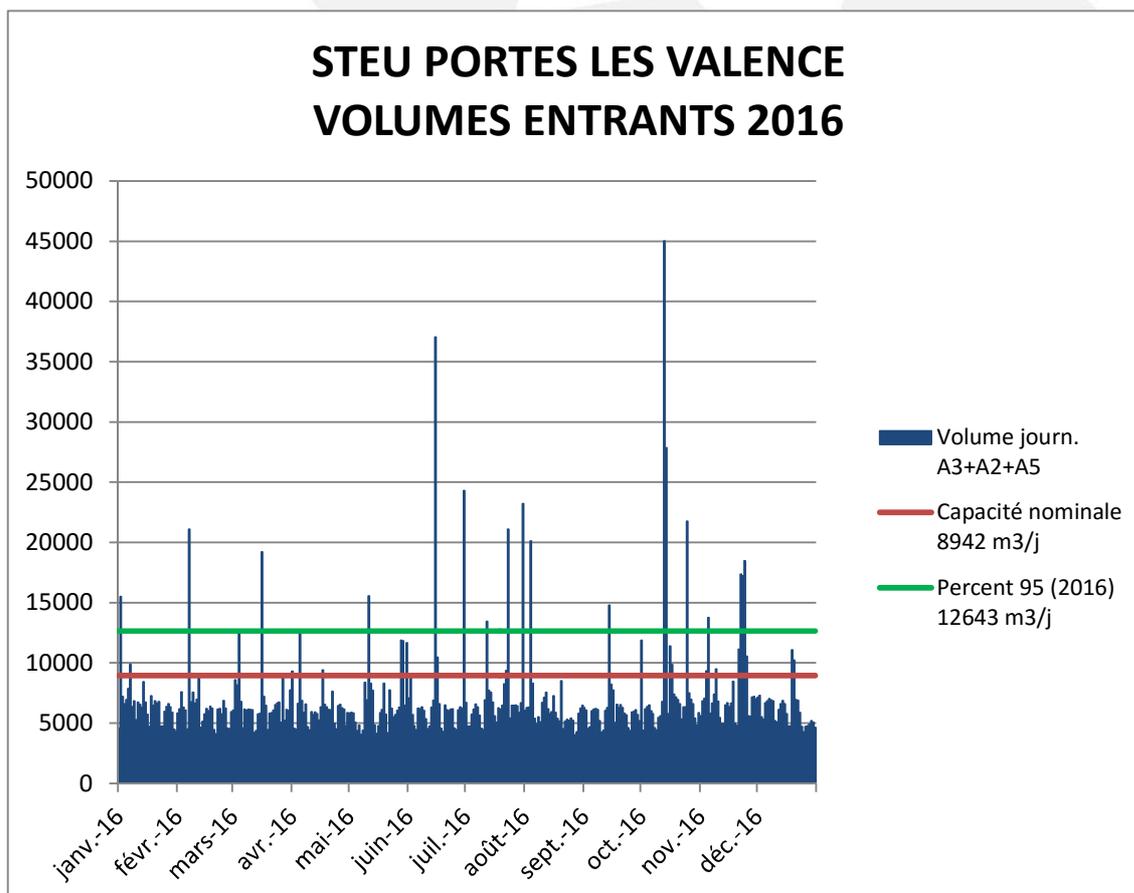
Le volume total mesuré en entrée de la station d'épuration est variable d'une année sur l'autre. Il est en effet fortement influencé par la pluviométrie en raison du caractère unitaire d'une partie des réseaux.

En 2016, la pluviométrie a été sensiblement du même ordre de grandeur qu'en 2015, mais les volumes arrivant à la station d'épuration sont en diminution (-11,41%).

Le volume déversé en tête représente 2,8% des volumes entrants dans la station d'épuration en diminution par rapport à 2015. Cela montre que les déversements aux déversoirs d'orage, qu'ils soient situés sur le réseau de collecte ou en tête de station de traitement sont fortement influencés non seulement par le cumul pluviométrique mais également par l'intensité des pluies.

Le trop-plein du bassin-tampon situé en tête de traitement, contribue pour environ 5% des rejets au milieu naturel.





#### 1.3.3.2 Taux de charge de l'installation

Outre les habitants des communes raccordées, la station d'épuration de Rivecourt traite une part importante d'industriels situés dans les communes de Portes lès Valence, Etoile sur Rhône, Beaumont lès Valence, pour les plus importants. Comme indiqué précédemment, ce volume d'eaux usées d'origine non domestique représente environ 20% des effluents reçus à la station d'épuration.

Cette station de traitement dispose encore d'une marge conséquente par rapport à sa capacité nominale de traitement de charge polluante, puisque que le taux de charge moyen est de l'ordre de 40 à 50% (selon les paramètres analysés- cf. tableau ci-dessous). Il convient de noter qu'il s'agit d'une moyenne annuelle. Régulièrement des pointes proches voire excédant la capacité nominale sont enregistrées. Ces rejets ponctuellement très chargés sont en lien avec le fonctionnement des sites industriels raccordés.

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière	Charge moyenne journalière	Taux de charge	Variation
		2015	2016	2016	N/N-1
Volume (m <sup>3</sup> /j)	8 942	7 701	6 457	72,21%	-16,15%
DBO <sub>5</sub> (kg O <sub>2</sub> /j)	4 526	2 256	1 881	41,56%	-16,63%
DCO (kg O <sub>2</sub> /j)	10 829	5 116	4 309	39,79%	-15,77%
MES (kg/j)	4 008	2 119	1 763	43,99%	-16,78%
NTK (kg/j)	820	451	414	50,49%	-8,20%

Les variations de charges observées d'une année sur l'autre sont fortement corrélées aux rejets des principaux industriels raccordés sur le réseau. Pour l'année 2016, cette diminution de la charge

polluante mesurée en entrée de station, est cohérente avec la diminution du volume d'effluents traités, ce qui est révélateur d'une moindre activité industrielle.

### 1.3.3.3 Performances du traitement de la file biologique

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet de la file biologique sont les suivantes :

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5	25,00 mg/L	1,95 mg/L	80%	99,30%	103
DCO	125,00 mg/L	22,45 mg/L	75%	96,60%	103
MES	35,00 mg/L	3,80 mg/L	90%	98,60%	103
NTK	15,00 mg/L	3,30 mg/L	83%	94,80%	58

Les performances épuratoires de cet équipement sont excellentes.

### 1.3.3.4 Sous-produits

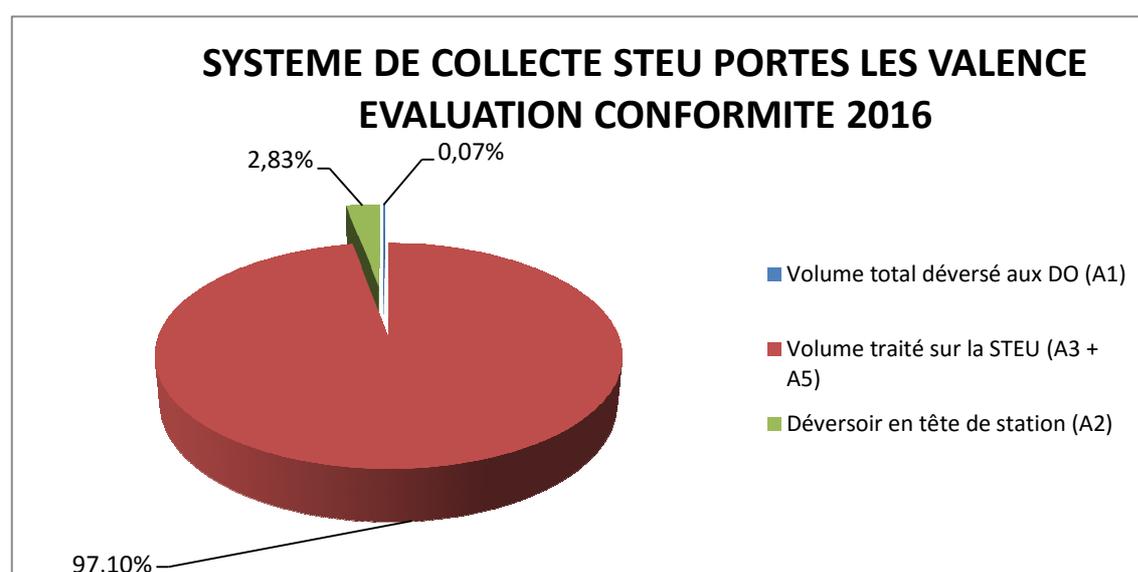
Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.

Nature	Quantité annuelle	Destination
Boues (siccité moyenne 23,6%)	2 980 tMB 704 tMS	Incineration à l'UDEP de Valence : 2 980 tMB
Sables	20,7 t	Evacuation au CSDU classe 2, exploité par ONYX ARA à Chatuzange-le-Goubet (26)
Refus de dégrillage	16,6 t	Evacuation au CSDU classe 2, exploité par ONYX ARA à Chatuzange-le-Goubet (26)
Graisses	Non quantifiées	Mélangées aux boues avant déshydratation et incinération à l'UDEP de Valence

## 1.3.4 Bilan général (conformité collecte et traitement)

### 1.3.4.1 Conformité du système de collecte

En 2016, les volumes déversés au niveau des déversoirs d'orage classifiés A1 représentent moins de 0.1% du volume total collecté. Le système de collecte est conforme, les déversements au niveau des déversoirs d'orage représentant moins de 5% du volume total d'effluents collectés.



#### 1.3.4.2 Conformité des performances de la station de traitement des eaux usées

Les performances minimales attendues sont fixées par arrêté préfectoral n°1692 du 04 mai 2000. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures afin de juger la conformité du traitement.

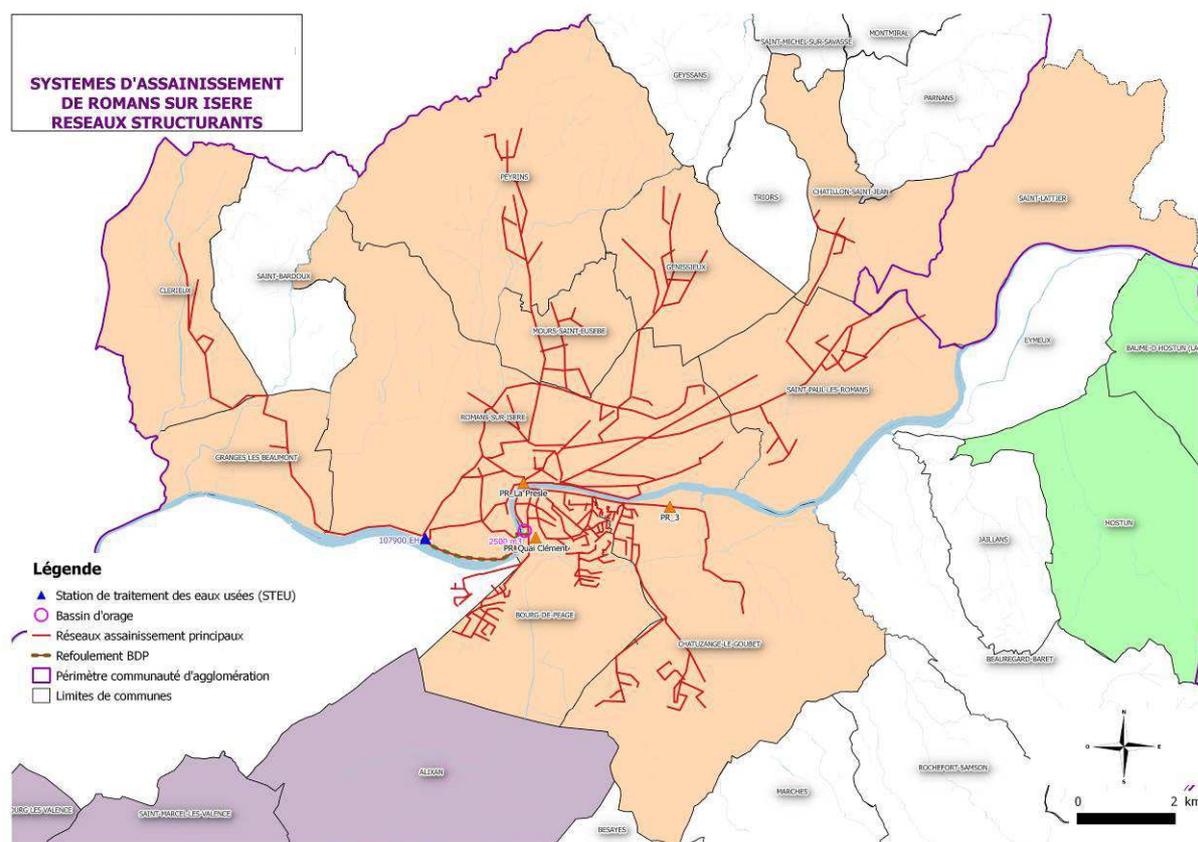
La conformité globale du rejet est jugée sur le respect de la condition de concentration ou de rendement, sur chaque bilan disponible, en prenant en considération l'ensemble de volumes et flux de pollutions rejetés :

- ➔ en tête de station sans traitement (déversoirs d'orage) ;
- ➔ en sortie de la file biologique ;
- ➔ en au trop-plein du bassin-tampon.

Les concentrations moyennes et les rendements moyens indiqués au paragraphe traitant des performances de la file biologique ne permettent donc pas de statuer quant à la conformité des rejets, en revanche, ils sont donnés à titre informatif car révélateurs du bon ou du mauvais fonctionnement des différentes parties de la station de traitement.

**Globalement les performances épuratoires de l'année 2016 sont excellentes et très supérieures aux exigences réglementaires. On n'enregistre aucune non-conformité, en condition normale d'exploitation, c'est-à-dire dans la limite de 8 942 m<sup>3</sup>/j (dimensionnement de la station de traitement).**

## 1.4 Système d'assainissement collectif de Romans



### 1.4.1 Eléments constitutifs

La station de traitement des eaux usées de Romans sur Isère, d'une capacité de 107 900 EH, permet de traiter 625 m<sup>3</sup>/h sur la file biologique.

Un réseau ramifié assure la collecte des eaux usées et des eaux pluviales de 11 communes situées de part et d'autre de l'Isère. Sur le territoire de la communauté d'agglomération, il s'agit des communes de Bourg de Péage, Chatillon St Jean, Chatuzange le Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Mours St Eusèbe, Peyrins, Romans sur Isère, Saint Paul-lès-Romans, ainsi que la zone d'activités économiques de Beauregard (commune de Châteauneuf sur Isère),.

La commune de Saint Lattier, située en dehors du territoire de la communauté d'agglomération est également raccordée au système d'assainissement de Romans sur Isère.

L'exploitation de ce réseau de collecte est assurée par Veolia Eau, soit dans le cadre de contrats de délégation de service public (Romans sur Isère + Mours St Eusèbe et Bourg de Péage), soit par le biais d'un marché de prestation de service pour les autres communes (hors Saint Lattier).

### 1.4.2 Système de collecte

#### 1.4.2.1 Patrimoine exploité

Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement, de déversoirs d'orage et de bassins de stockage.

Commune	Séparatif eaux usées (ml)	Unitaire (ml)	Total réseaux (ml)	Nombre de regards	Nombre de DO	Nombre postes de relevage	Bassin d'orage
Bourg de Péage	18155	30714	48868	1078	26	11	1 (2500 m <sup>3</sup> )
Chatillon St Jean	6012		6012	139		1	
Châteauneuf sur Isère (Z.A. Beauregard)	4865		4865	120		1	
Chatuzange le Goubet	31827	8444	40271	736		12	
Clérieux	5474	6044	11518	239	4	2	
Génissieux	20793	115	20908	472	2	1	
Granges lès Beaumont	3257	4655	7911	142		1	
Mours St Eusèbe	7901	10415	18316	431	3	2	
Peyrins	12 240	2758	15008	304	1	2	
Romans sur Isère	9970	158361	168331	5004	25	13	
Saint Paul lès Romans	12975	8735	21710	370	1	3	
<b>TOTAL</b>	<b>133469</b>	<b>230241</b>	<b>363718</b>	<b>9035</b>	<b>62</b>	<b>49</b>	<b>1 (2500 m<sup>3</sup>)</b>

La population desservie se répartit ainsi :

	Nombre d'abonnés ASSAINISSEMENT	Nombre total d'habitant (données INSEE 2014)	Estimation population desservie par un réseau public assainissement	Taux de desserte de la population par un réseau
CHATUZANGE LE GOUBET	1672	5345	3362	63%
CHATILLON ST JEAN	371	1353	800	59%
GENISSIEUX	796	2059	1524	74%
PEYRINS	663	2733	1405	51%
CLERIEUX	725	2062	1553	75%
GRANGES LES BEAUMONT	269	971	585	60%
MOURS SAINT EUSEBE	1 062	3079	2271	74%

BOURG DE PEAGE	4 818	10433	9212	88%
ROMANS	17 541	34243	33034	96%
SAINT PAUL LES ROMANS	729	1854	1537	83%
<b>TOTAL</b>	<b>28 646</b>	<b>64132</b>	<b>55283</b>	<b>86%</b>

#### 1.4.2.2 Interventions d'entretien

	Curage préventif (eaux usées et unitaires)	Interventions de désobstruction	Grilles et puits nettoyés
CHATUZANGE LE GOUBET	1 372	6	13
CHATILLON ST JEAN	1 651	0	28
GENISSIEUX	1 396	3	15
PEYRINS	790	4	0
CLERIEUX	940	2	32
GRANGES LES BEAUMONT	652	9	0
BOURG DE PEAGE	8 605	25	898
ROMANS / MOURS	13 278	49	2 598
SAINT PAUL LES ROMANS	1 416	0	10
<b>TOTAL</b>	<b>30 100</b>	<b>98</b>	<b>3 594</b>

Environ 8,2 % des canalisations de collecte des eaux usées ou unitaires ont été curées de façon préventive, en 2016.

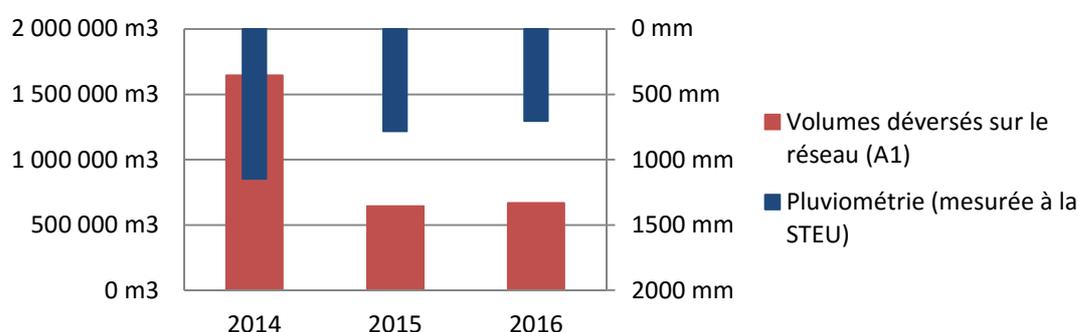
#### 1.4.2.3 Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie. L'ensemble des déversoirs d'orage, soumis à autosurveillance a été équipé pour mesurer les volumes déversés directement au milieu naturel.

Le système de collecte de la station de traitement de Romans est largement de type unitaire (environ 66% du réseau). Son fonctionnement est donc soumis aux aléas météorologiques et de nombreux déversements sont constatés, même pour des pluies de faible importance.

	2014	2015	2016	N/N-1
Volumes déversés sur le réseau (A1)	1 645 529 m3	642 757 m3	667 035 m3	13%
Pluviométrie (mesurée à la STEU)	1146 mm	784 mm	706 mm	-10%

## Système collecte de Romans Fonctionnement des déversoirs d'orage



Les données détaillées du fonctionnement des déversoirs d'orage du système de collecte de la STEU de Romans, pour 2016, figurent dans le tableau ci-dessous :

Déversoir	Class.	Milieu récepteur	Nombre de déversements	Volume rejeté
DO A (bourg de Péage)	A1	Isère	8	16 757 m <sup>3</sup>
DO B (Bourg de Péage)	A1	Isère	24	17 311 m <sup>3</sup>
DO 18 (Bourg de Péage)	A1	Isère	31	7 782 m <sup>3</sup>
DO 22 (Bourg de Péage)	A1	Maladière	1	147 m <sup>3</sup>
DO PR3 (Chatuzange le Goubet)	A1	Isère	15	7 250 m <sup>3</sup>
DO 1 (Romans)	A1	Isère	74	280 515 m <sup>3</sup>
DO 2 (Romans)	A1	Isère	57	76 569 m <sup>3</sup>
DO 3 (Romans)	A1	Isère	63	229 170 m <sup>3</sup>
DO 9 (Romans)	A1	Savasse	16	6 890 m <sup>3</sup>
DO 15 (Romans)	A1	Savasse	15	22 125 m <sup>3</sup>
DO Peyrins (Peyrins)	A1	Herbasse	21	2 519 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>				<b>667 035 m<sup>3</sup></b>

### 1.4.3 Ouvrage de dépollution

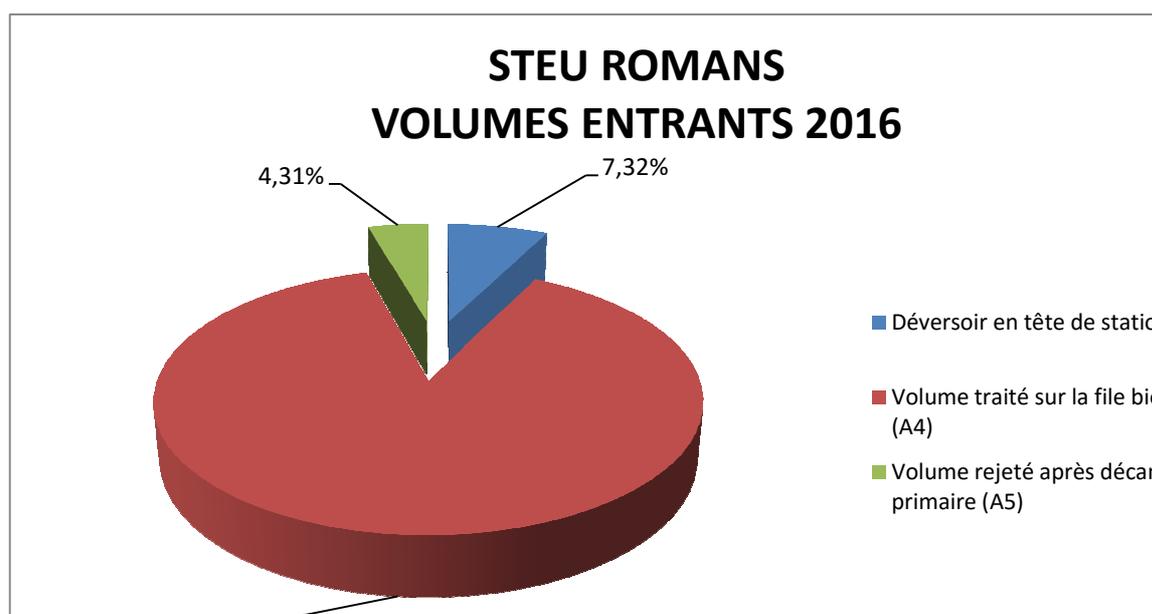
L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Romans est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 par Veolia Eau, dans le cadre d'un affermage. L'échéance de cette délégation de service public est fixée au 31 décembre 2017.

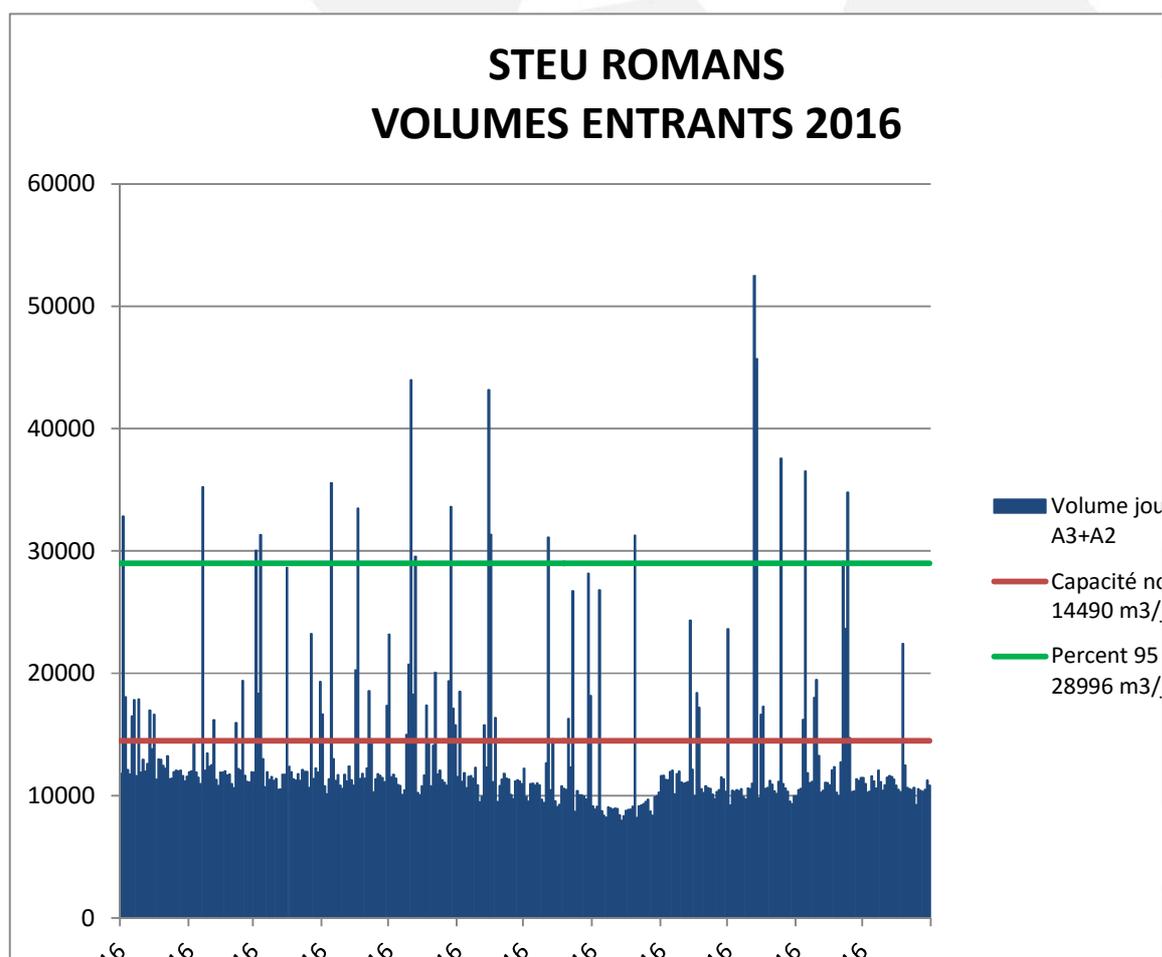
#### 1.4.3.1 Volumes entrants sur la station de traitement des eaux usées (STEU)

Les effluents collectés sont dirigés vers la STEU de Romans pour y être traités.

La pluviométrie est en baisse cette année, le cumul de pluie annuel ne s'élève qu'à 706 mm pour l'année 2016. Les volumes collectés arrivés en entrée d'usine, sont donc également en baisse de 6 % pour se situer à 4 858 282 m<sup>3</sup>. En revanche, les volumes déversés en tête d'usine sans traitement ont légèrement augmenté par rapport à 2015 avec 355 540 m<sup>3</sup> représentant 7,3% du volume total. Cette apparente contradiction est due au caractère orageux des pluies de mai, d'octobre et de novembre qui par leur importance et leur brièveté provoquent des volumes déversés importants.

	2014	2015	2016	N/N-1
Déversoir en tête de station (A2)	639 800 m <sup>3</sup>	319 205 m <sup>3</sup>	355 540 m <sup>3</sup>	11%
Volume total traité	4 992 033 m <sup>3</sup>	4 792 027 m <sup>3</sup>	4 502 742 m <sup>3</sup>	-6%
dont Volume traité sur la file biologique (A4)	4 838 432 m <sup>3</sup>	4 727 845 m <sup>3</sup>	4 293 180 m <sup>3</sup>	-9%
dont Volume rejeté après décantation primaire (A5)	153 601 m <sup>3</sup>	64 182 m <sup>3</sup>	209 562 m <sup>3</sup>	227%
Pluviométrie (mesurée à la STEU)	1146 mm	784 mm	706 mm	-10%





#### 1.4.3.2 Taux de charge de l'installation

Une forte hausse des charges polluantes en entrée de station de traitement avait été constatée en 2015. Des pointes avaient été enregistrées à partir du mois de juillet et jusqu'au mois de novembre. Une campagne de prélèvements sur différents secteurs du réseau d'assainissement avait été lancée afin de remonter jusqu'au(x) producteur(s) de ce surcroît de charge. Malheureusement ces investigations n'avaient pas permis de déterminer l'origine de la pollution.

En 2016, ce phénomène n'a pas été observé et très logiquement les charges moyennes annuelles sont en diminution par rapport à l'année précédente, et reviennent dans la norme avec une légère progression par rapport à l'année 2014.

Pour l'année 2016, les valeurs moyennes mesurées en entrée de STEU sont récapitulées dans le tableau suivant :

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière	Charge moyenne journalière	Taux de charge	Variation
		2015	2016	2016	N/N-1
Volume (m <sup>3</sup> /j)	14 490	13 305	12 357	85,28%	-7,13%
DBO <sub>5</sub> (kg O <sub>2</sub> /j)	6 474	4 942	4 594	70,96%	-7,04%
DCO (kg O <sub>2</sub> /j)	13 730	11 841	10 382	75,62%	-12,32%
MES (kg/j)	4 760	5 302	4 362	91,64%	-17,73%
NTK (kg/j)	1 123	892	743	66,16%	-16,70%

### 1.4.3.3 Performances du traitement de la file biologique

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet de la file biologique, pour l'année 2016, sont les suivantes :

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans
DBO5	25,00 mg/L	3,07 mg/L	80%	99,20%	156
DCO	125,00 mg/L	27,05 mg/L	75%	96,90%	156
MES	35,00 mg/L	5,28 mg/L	90%	98,60%	156
NTK	-	6,08 mg/L	-	90,40%	69

### 1.4.3.4 Sous-produits

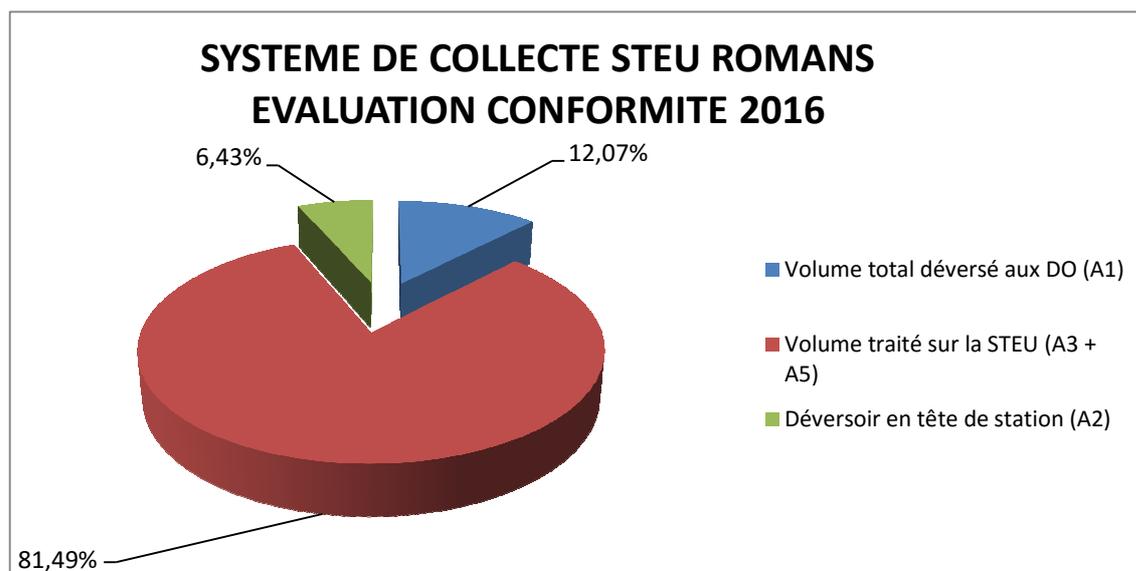
Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.

Nature	Quantité annuelle	Destination
Boues (siccité moyenne 21,8%)	5 936 tMB 1 403 tMS	Incineration STEU de Romans : 4 533 tMB Compostage : 1 403 tMB
Sables	44,7 t	Evacuation au CSDU classe 2, exploité par ONYX ARA à Chatuzange-le-Goubet (26)
Refus de dégrillage	32,6 t	Evacuation au CSDU classe 2, exploité par ONYX ARA à Chatuzange-le-Goubet (26)
Graisses	Non quantifiées	Traitées avec les graisses extérieures dans un ouvrage dédié (CARBOFIL) sur la STEU de Romans

## 1.4.4 Bilan général (conformité collecte et traitement)

### 1.4.4.1 Conformité du système de collecte

En 2015, les volumes déversés au niveau des déversoirs d'orage soumis aux obligations d'autosurveillance représentent plus de 12% du volume total collecté. Le système de collecte est donc non conforme à la directive européenne « ERU ».



#### 1.4.4.2 Conformité des performances de la station de traitement des eaux usées

Les performances minimales attendues sont fixées par arrêté préfectoral n°3018 du 02 août 2002. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures afin de juger la conformité du traitement.

La conformité globale du rejet est jugée sur le respect de la condition de concentration ou de rendement, sur chaque bilan disponible, en prenant en considération l'ensemble de volumes et flux de pollutions rejetés :

- ➔ en tête de station sans traitement (déversoirs d'orage) ;
- ➔ en sortie de la file biologique ;
- ➔ en au trop-plein du bassin-tampon.

Les concentrations moyennes et les rendements moyens indiqués au paragraphe traitant des performances de la file biologique ne permettent donc pas de statuer quant à la conformité des rejets, en revanche, ils sont donnés à titre informatif car révélateurs du bon ou du mauvais fonctionnement des différentes parties de la station de traitement.

**Les performances épuratoires du système de traitement, en conditions normales de fonctionnement, c'est-à-dire dans la limite de 14 490 m<sup>3</sup>/j correspondant au dimensionnement nominal de la STEU, restent très satisfaisantes, se situant au-dessus de 90 % de rendement d'élimination, sur l'ensemble des paramètres soumis à la réglementation et malgré les volumes déversés sans traitement en tête d'usine.**

En 2016, le volume traité a dépassé cette valeur de 14 490 m<sup>3</sup>/j pendant 66 journées (soit environ 18% du temps), générant un nombre trop important de déversements en tête de station (56 occurrences). Le service chargé de la Police de l'Eau a donc été amené à considérer que la station de traitement des eaux usées de Romans sur Isère, n'était pas conforme en performance pour la deuxième année consécutive.

Valence Romans Agglo a engagé une étude de diagnostic et de schéma directeur en 2016 pour déterminer les travaux qu'il faudra réaliser pour obtenir la conformité réglementaire. Des actions importantes pour maîtriser le volume d'eaux pluviales captées par le réseau et des modifications des ouvrages de traitement actuel, voire la construction d'ouvrages complémentaires, seront nécessaires.

## 1.5 Autres systèmes d'assainissement collectif d'Hostun et La Baume d'Hostun

### 1.5.1 **Éléments constitutifs**

Les eaux usées collectées par le réseau d'Hostun transitent sur le réseau de collecte La Baume d'Hostun. L'ensemble des eaux usées sont ensuite dirigées sur la station de traitement des eaux usées du Syndicat Mixte d'Assainissement Bourne et Lyonne Aval (SMABLA) à Saint Nazaire en Royans. L'exploitation des réseaux de collecte est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la SAUR dans le cadre d'un marché de prestation de service.

	Réseau séparatif eaux usées	Réseau unitaire	Total
Hostun	7 709 m	0 m	7 709 m
La Baume d'Hostun	6 872 m	0 m	6 872 m
<b>Total</b>	<b>14 581 m</b>	<b>0 m</b>	<b>14 581 m</b>

### 1.5.2 **Système de collecte**

#### 1.5.2.1 Patrimoine exploité

Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement, de déversoirs d'orage et de bassins de stockage.

	Collecteurs (eaux usées et unitaires)	Postes de refoulement	Déversoirs d'orage
Hostun	7 709 m	0	0
La Baume d'Hostun	6 872 m	4	0
<b>Total</b>	<b>14 581 m</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

La population desservie se répartit ainsi :

	Population totale INSEE 2014	Estimation de la population desservie par un réseau public	Nombre d'abonnés	Taux de desserte
Hostun	960	745	298	77 %
La Baume d'Hostun	584	419	197	72 %
<b>Total</b>	<b>1 544</b>	<b>1 164</b>	<b>437</b>	<b>74.5 %</b>

#### 1.5.2.2 Interventions d'entretien

	Curage préventif (eaux usées et unitaires)	Interventions de désobstruction
Hostun	500 m	2
La Baume d'Hostun	938 m	0

**9.86 % des canalisations de collecte des eaux usées ou unitaires ont été curées de façon préventive en 2016.**

### 1.5.3 **Ouvrage de dépollution**

Les eaux usées collectées sur Hostun et La Baume d'Hostun sont traitées la STEU de Saint Nazaire en Royans, du SMABLA, qui a une capacité de 22 000 EH. Cette station de traitement des eaux usées a

été mise en service en 2012. Une mesure du volume reçu est réalisée en entrée de station, mais il n'est pas possible d'indiquer la contribution de chacune des communes collectées.

## 1.6 Autres systèmes d'assainissement collectif

### 1.6.1 Éléments constitutifs

Le reste du territoire de la communauté d'agglomération est couvert par des systèmes d'assainissement collectif de petites tailles, et mettant en œuvre des dispositifs épuratoires plus « rustiques » de type lagunage ou filtre plantés de roseaux.

On compte ainsi 33 systèmes d'assainissement répartis sur 26 communes

A noter qu'à ce jour, les communes de Miribel et Le Chalon ne sont pas équipées avec un système d'assainissement collectif.

En termes d'exploitation, les ouvrages de la commune de Charpey sont gérés par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

La communauté d'agglomération a confié l'exploitation de toutes les autres communes à des prestataires de service.

Communes	Exploitant	Date début contrat	Date fin contrat
<b>Secteur NORD</b> Barbières, La Baume d'Hostun, Besayes, Beauregard Baret, Châteauneuf sur Isère, Crépol, Eymeux, Hostun, Jaillans, Marches, Montmiral, Montrigaud, Parnans, Rochefort Samson, Saint Bardoux, Saint Bonnet de Valclérieux, Saint Christophe et le Laris, Saint Laurent d'Onay, Saint Michel Sur Savasse, Triors, Saint Vincent La Commanderie	SAUR Prestation de service	01/01/2015	31/12/2017
Bourg de Péage (Mondy)	Veolia Eau DSP		31/12/2017
Chatuzange-le-Goubet (Papelissier)	Veolia Eau Prestation de service	01/01/2015	31/12/2017
<b>Secteur SUD</b> La Baume Cornillane (mise en service fin 2015), Ourches, Upie	Veolia Eau Prestation de service	01/01/2015	31/12/2017
Charpey	Veolia Eau DSP		31/12/2017

## 1.6.2 Système de collecte

### 1.6.2.1 Patrimoine exploité

L'inventaire des réseaux, au 31 décembre 2016, fait état de 124 km de réseaux d'assainissement qui se répartissent ainsi :

Communes	Réseau eaux usées	Réseau unitaire	Total réseaux	Postes de refoulement
BARBIERES	7308 m	0 m	7308 m	1
BEAUREGARD BARET	7718 m	182 m	7900 m	2
BESAYES	5642 m	0 m	5642 m	
BOURG DE PEAGE (MONDY)	1207 m	0 m	1207 m	
CHARPEY	6617 m	65 m	6682 m	1
CHATEAUNEUF SUR ISERE	20447 m	760 m	21207 m	2
CHATUZANGE LE GOUBET (PAPELISSIER)	1546 m	542 m	2088 m	
CREPOL	2057 m	997 m	3054 m	
EYMEUX	3542 m	421 m	3963 m	1
GEYSSANS	2860 m	0 m	2860 m	
JAILLANS	5542 m	0 m	5542 m	1
LA BAUME CORNILLANNE	1153 m	483 m	1636 m	
LE CHALON			0 m	
MARCHES	5522 m	0 m	5522 m	1
MIRIBEL	58 m	119 m	177 m	
MONTMIRAL	2421 m	1814 m	4235 m	1
MONTRIGAUD	2749 m	0 m	2749 m	1
OURCHES	881 m	0 m	881 m	
PARNANS	1544 m	1042 m	2586 m	1
ROCHEFORT SAMSON	4047 m	0 m	4047 m	2
SAINT BARDOUX	3141 m	155 m	3296 m	1
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	6046 m	0 m	6046 m	2
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	2437 m	0 m	2437 m	
SAINT LAURENT D'ONAY	1005 m	0 m	1005 m	
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	3853 m	0 m	3853 m	
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	5456 m	0 m	5456 m	
TRIORS	2887 m	0 m	2887 m	
UPIE	7405 m	2380 m	9785 m	1
<b>TOTAL</b>	<b>112280 m</b>	<b>8144 m</b>	<b>124051 m</b>	<b>18</b>

La population desservie se répartit ainsi :

Communes	Population totale INSEE 2014	Estimation population desservie par réseau public	Nombre d'abonnés	Taux global de collecte
BARBIERES	1001	728	377	73%
BEAUREGARD BARET	801	528	262	66%
BESAYES	1177	902	380	77%
CHARPEY	1323	774	291	58%
CHATEAUNEUF SUR ISERE	3945	2 524	843	64%
CREPOL	552	250	146	45%
EYMEUX	1084	571	246	53%
GEYSSANS	760	228	114	30%
JAILLANS	916	475	214	52%
LA BAUME CORNILLANNE	464	115	49	25%
MARCHES	804	351	179	44%
MONTMIRAL	667	174	75	26%
MONTRIGAUD	484	173	104	36%
OURCHES	246	40	17	16%
PARNANS	712	303	119	43%
ROCHEFORT SAMSON	1009	428	219	42%
SAINT BARDOUX	607	108	53	18%
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	224	177	64	79%
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	411	319	170	78%
SAINT LAURENT D'ONAY	153	64	26	47%
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	567	333	123	32%
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	521	388	172	42%
TRIORS	584	199	87	34%
UPIE	1576	911	338	58%

#### 1.6.2.2 Interventions d'entretien

Communes	Curage préventif (eaux usées et unitaires) en ml	Interventions de désobstruction
BARBIERES	550	1
BEAUREGARD BARET	0	1
BESAYES	450	1
CHARPEY	840	3
CHATEAUNEUF SUR ISERE	1 573	1
CREPOL	311	
EYMEUX	415	

GEYSSANS	328	
JAILLANS	330	
LA BAUME CORNILLANNE	212	
LE CHALON		
MARCHES	613	1
MIRIBEL		
MONTMIRAL	264	
MONTRIGAUD	367	
OURCHES	650	
PARNANS	311	
ROCHEFORT SAMSON	349	
SAINT BARDOUX	297	
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	780	
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	246	
SAINT LAURENT D'ONAY	164	
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	358	
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	337	
TRIORS	159	1
UPIE	960	
<b>TOTAL</b>	<b>10 864</b>	<b>9</b>

**8.8 % des canalisations de collecte des eaux usées ou unitaires ont été curées de façon préventive en 2016.**

### 1.6.3 Ouvrages de dépollution

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe les prescriptions réglementaires concernant la fréquence des bilans d'auto surveillance qui doivent être effectués sur les ouvrages de dépollution ainsi que les niveaux de rejet à atteindre en fonction de la taille de l'ouvrage exprimé en Equivalent Habitant.

Fréquence minimale des bilans d'auto surveillance

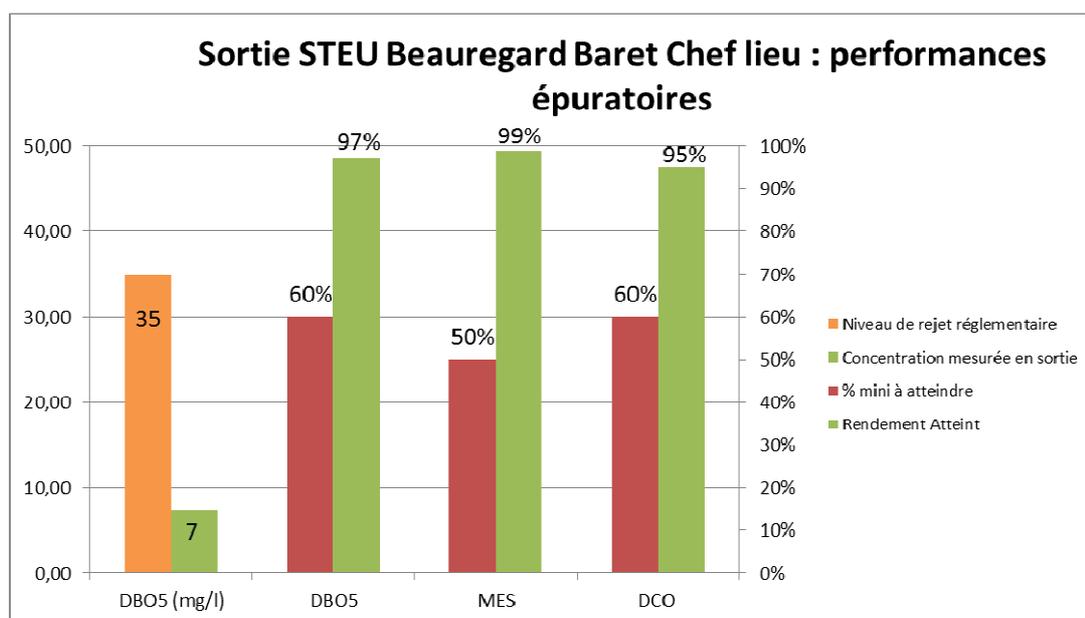
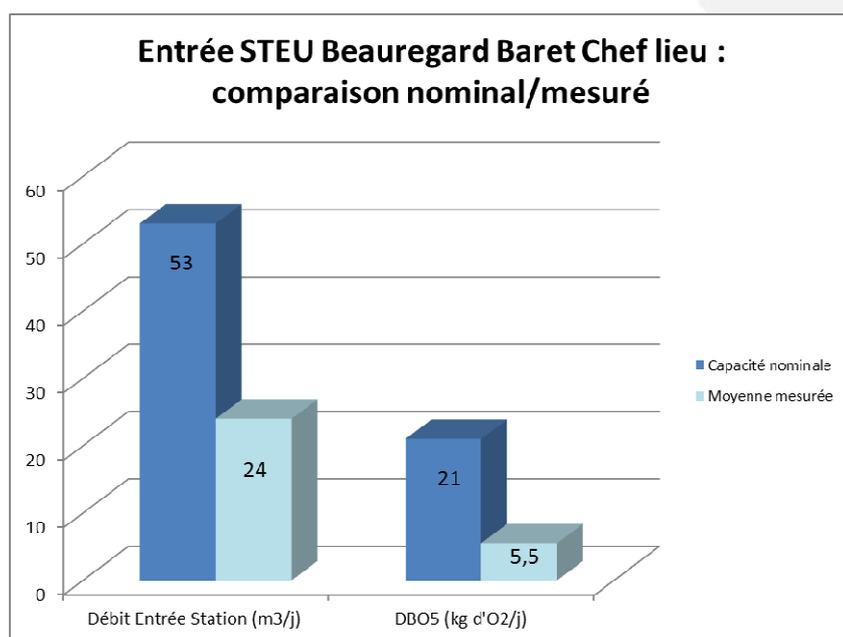
Capacité de la station	Nombre de contrôles	STEU concernées	Bilan(s) en 2016
Inférieure à 30 kgO <sub>2</sub> /j de DBO5 (500 EH)	1 fois tous les 2 ans	Beauregard Baret - Village	X
		Beauregard Baret - Bois Vert	X
		Beauregard Baret - Meymans	
		Bourg de Péage - Mondy	
		Châteauneuf Sur Isère - La Vanelle	
		Chatuzange Le Goubet - Papelissier	
		Charpey - St Didier	X
		Crépol	X
		Eymeux	
		Geyssans	X
		Jaillans Ecancière	
		La Baume Cornillane	
		Montrigaud	
		Ourches	
		Parnans	
		Rochefort Samson Village	X
		Rochefort Samson St Mamans	X
		Saint Bardoux Le Lat	
		Saint Bardoux Village	
		Saint Bonnet de Valclérieux	X
Saint Laurent d'Onay			
St Vincent La Commanderie	X		
Triors	X		
Supérieure ou égale à 30 (500 EH) et inférieure à 60 kgO <sub>2</sub> /j de DBO5 (1 000 EH)	1 fois par an	Barbières	X
		Charpey Village	X
		Upie	X
		Jaillans Village	X
		Marches	X
		Montmiral	X
		Saint Christophe et Le Laris	X
		Saint Michel Sur Savasse	X
Supérieure ou égale à 60 (1 000 EH) et inférieure ou égale à 120 kgO <sub>2</sub> /j de DBO5 (2 000 EH)	2 fois par an	Châteauneuf Sur Isère Village	X
		Bésayes	X

### 1.6.3.1 Beauregard Baret

La commune de Beauregard Baret compte trois stations d'épuration :

- STEU de Beauregard Baret,
  - STEU de Meymans,
  - STEU de Bois Vert.
- STEU de Beauregard Baret

La station d'épuration de Beauregard Baret est de type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2001. Elle a une capacité de 350 EH. Un bilan a été réalisé en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.

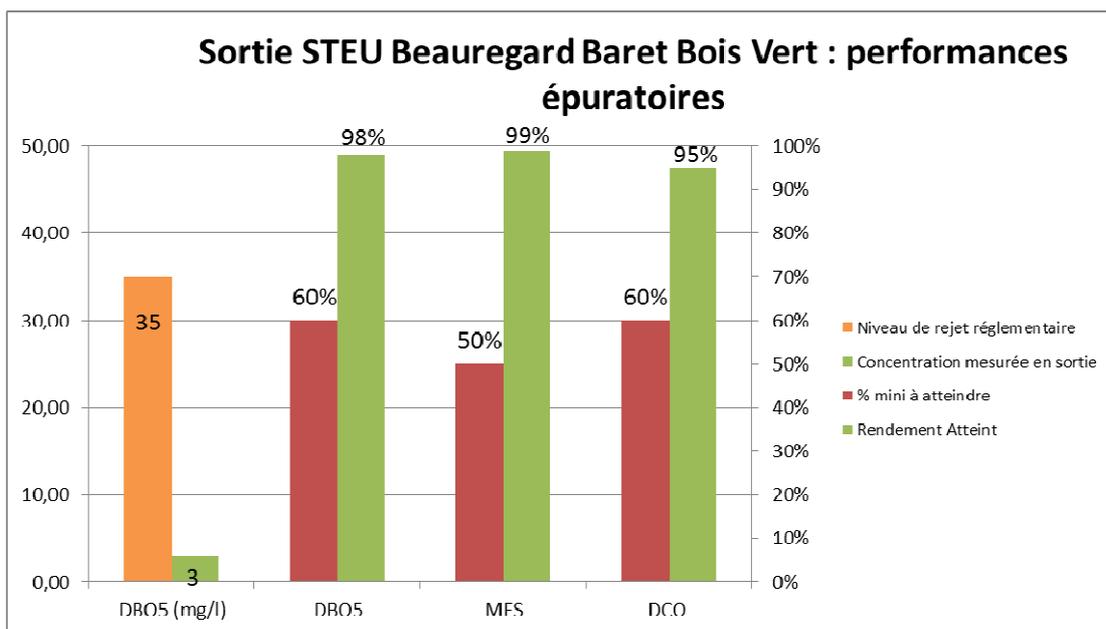
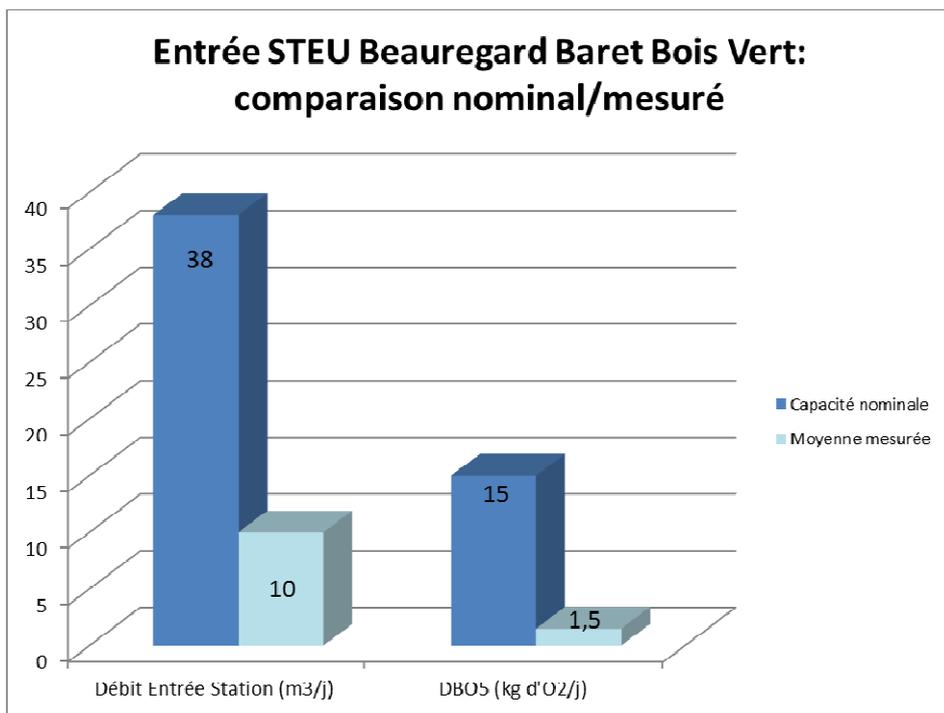


➤ STEU de Meymans

La station d'épuration de Meymans est de type lagunage + filtres à sable et a été mise en service en 1986. Elle a une capacité de 100 EH. Il n'y a pas eu de bilan réalisé en 2016. Une étude bathymétrique a été réalisée sur les deux bassins de la lagune. Cette étude a mis en évidence la nécessité de réaliser le curage des boues deux lagunes. Cette opération de maintenance sera programmée en 2017.

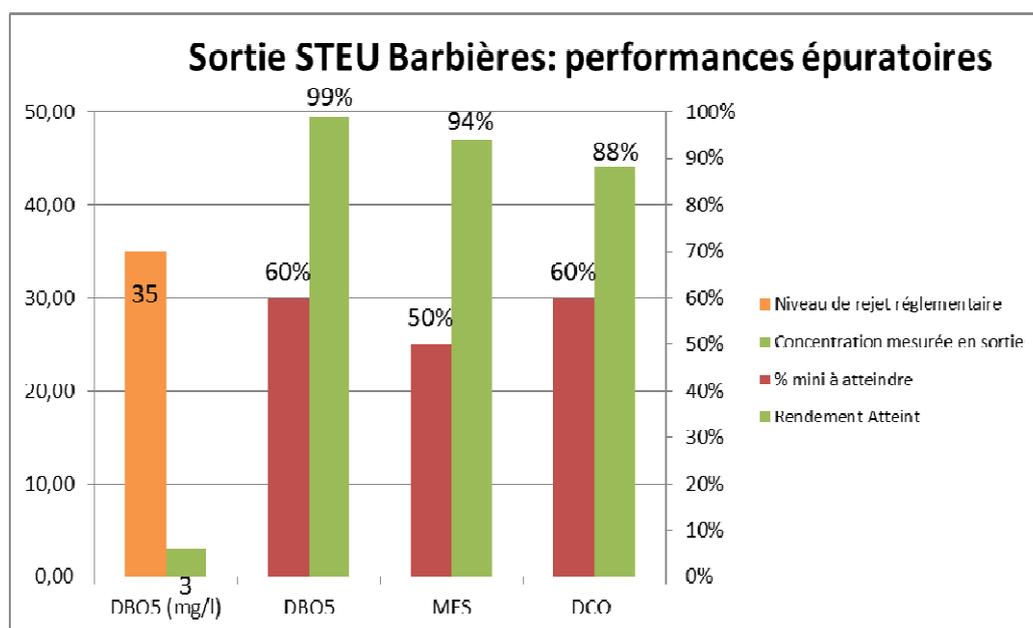
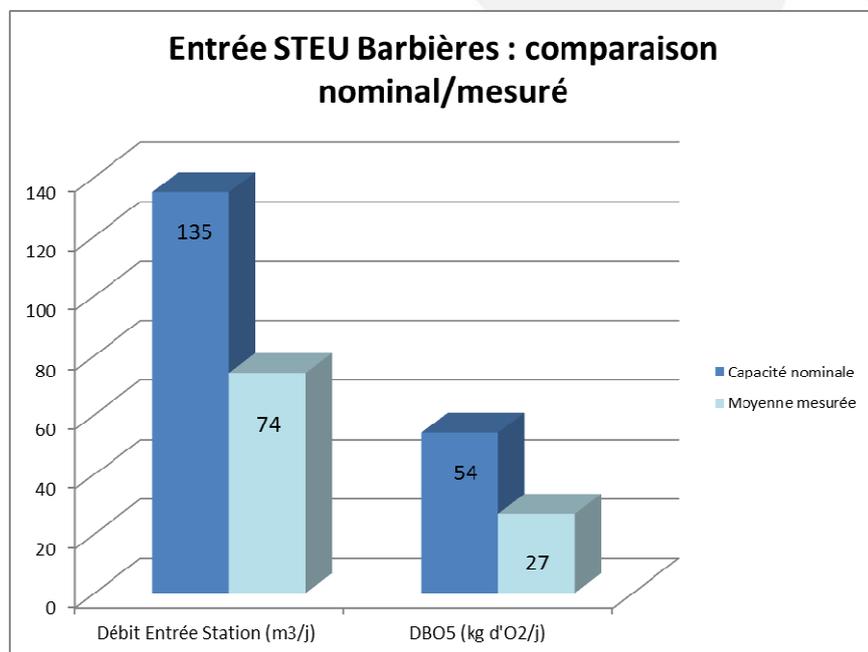
➤ STEU de Bois Vert

La station d'épuration de Bois Vert est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2008. Elle a une capacité de 250 EH. Il y a eu un bilan de réalisé en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



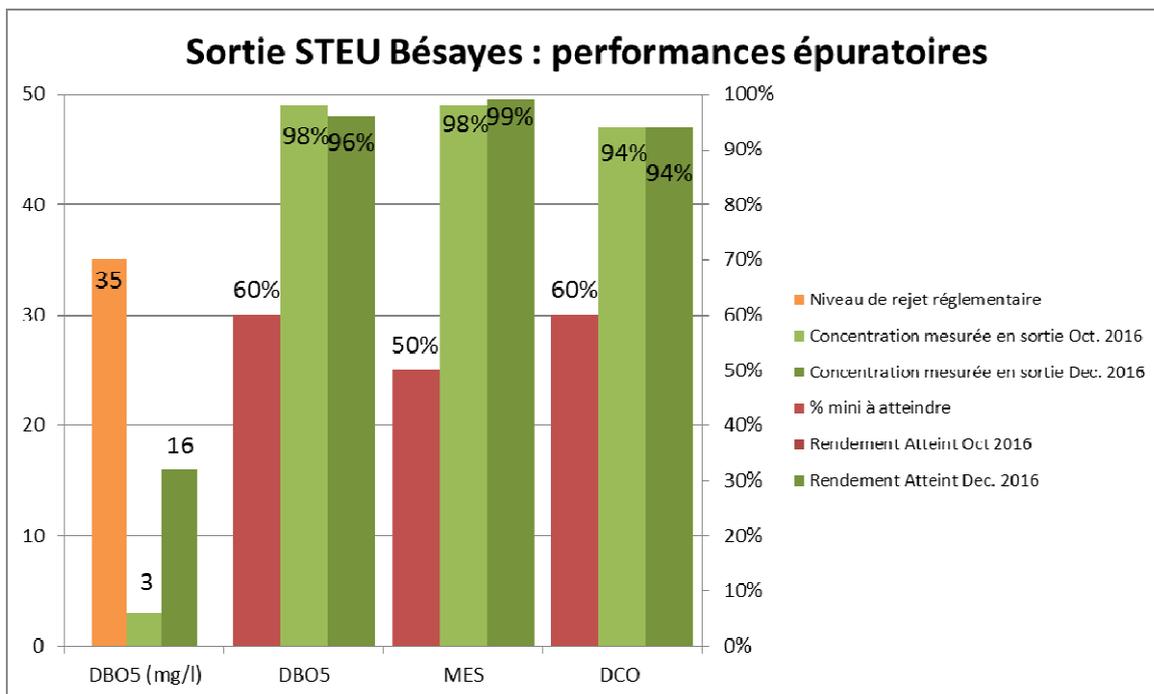
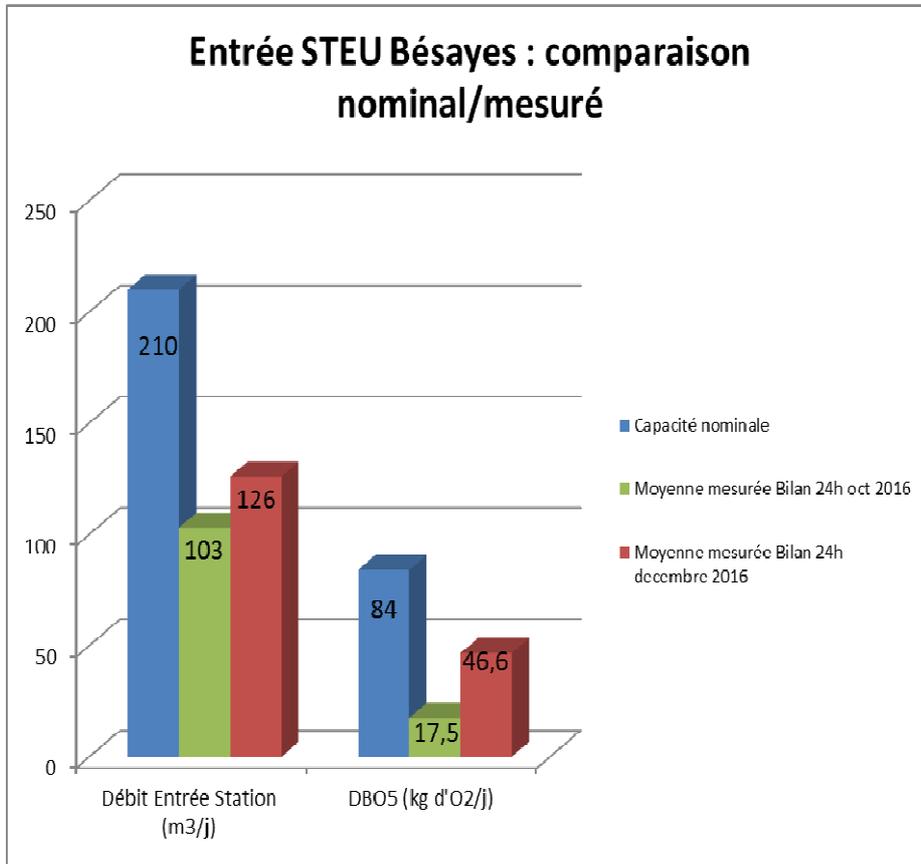
### 1.6.3.2 Barbières

La station d'épuration de Barbières est de type Biodisque et filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2009. Elle a une capacité de 900 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



### 1.6.3.3 Bésayes

La station d'épuration de Bésayes est de type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2009. Elle a une capacité de 1 400 EH. Deux bilans ont été effectués en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



#### 1.6.3.4 Bourg de Péage

La commune de Bourg de Péage dispose d'une unité de traitement qui dessert le quartier de Mondy.

L'UDEP de Mondy a une capacité de 40 EH et est du type micro station à boues activées. Elle est composée de :

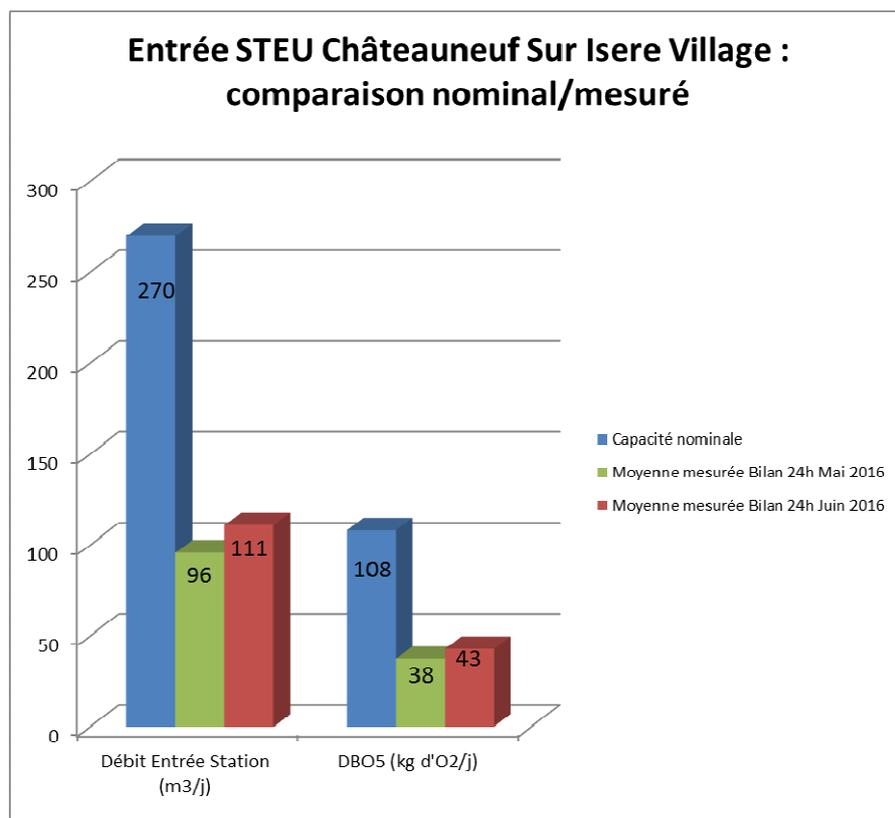
- Un dégrilleur statique,
- Un bassin d'aération,
- Un clarificateur,
- Un puits d'infiltration.

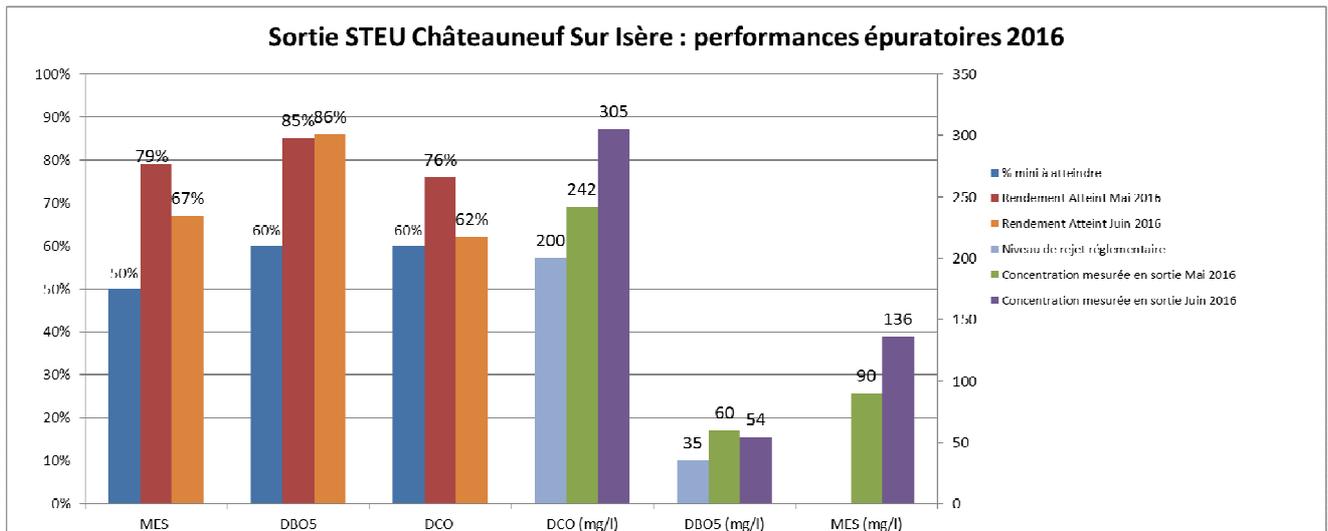
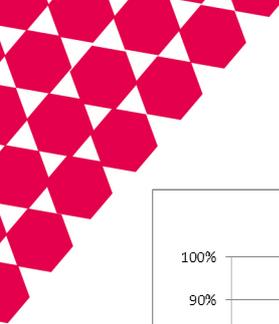
#### 1.6.3.5 Châteauneuf Sur Isère

La commune de Châteauneuf Sur Isère compte deux stations d'épuration :

- STEU de Châteauneuf Sur Isère village,
  - STEU de La Vanelle.
- STEU de Châteauneuf Sur Isère village

La station d'épuration de Châteauneuf Sur Isère village est de type lagunage et a été mise en service en 1998. Elle a une capacité de 1 800 EH. Deux bilans ont été effectués en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.





Une étude bathymétrique réalisée sur la lagune en 2014 a indiqué une hauteur de boue importante notamment dans le premier bassin de la lagune nécessitant de mettre en place une opération de curage. L'analyse des boues a également révélé une concentration en cuivre dépassant la valeur limite pour une valorisation agricole.

Valence Romans Agglo a donc lancé en 2015 un marché public pour la réalisation du curage des boues de la lagune de Châteauneuf Sur Isère Village. Du fait de l'impossibilité de recourir à un plan d'épandage, les boues liquides issues des curages de la lagune de Châteauneuf Sur Isère ont donc été stockées à la STEU de Valence et réinjectées dans la file boues de la STEU de Valence en vue d'être incinérées. Les boues curées devaient avoir une siccité de l'ordre de 3 à 5 %.

L'opération de curage de la lagune a été réalisée du 4 juillet au 17 août 2016. 127 tonnes de matière sèches ont été produites.

➤ STEU de La Vanelle

La station d'épuration de La Vanelle est de type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2006. Elle a une capacité de 350 EH. Il n'y a pas eu de bilan réalisé en 2016.

### 1.6.3.6 Chatuzange Le Goubet - Papelissier

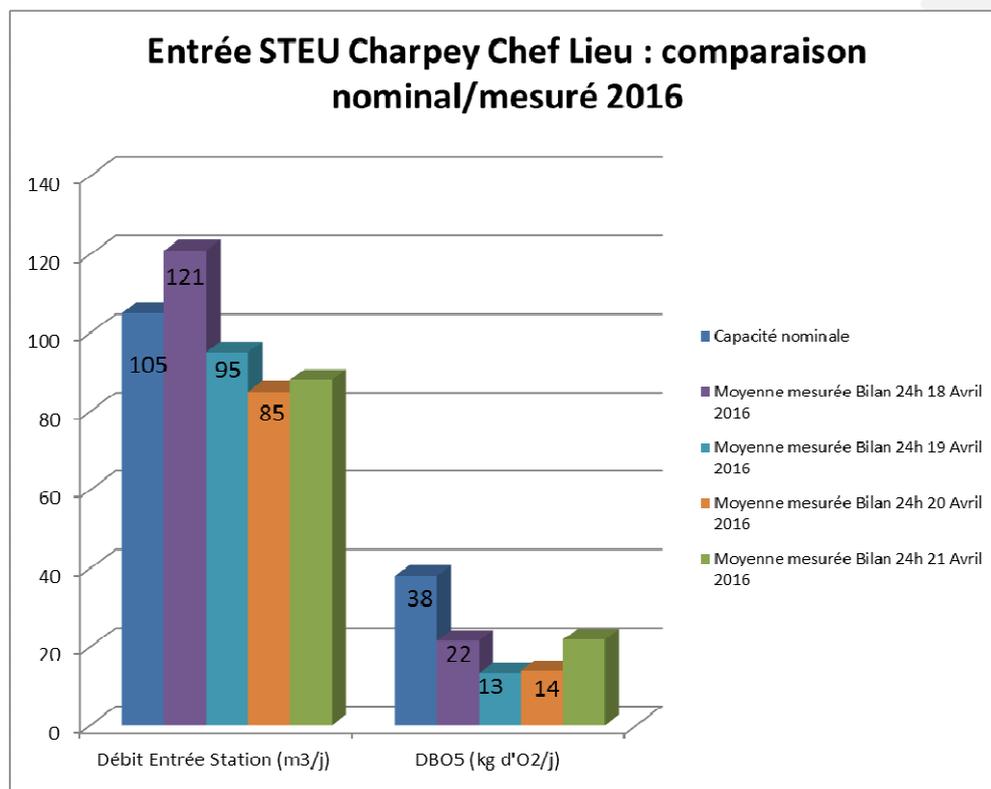
La station d'épuration de Chatuzange Le Goubet - Papelissier est de type fosse toutes eaux et filtre à sable et a été mise en service en 2001. Elle a une capacité de 150 EH. Il n'y a pas eu de bilan réalisé en 2016.

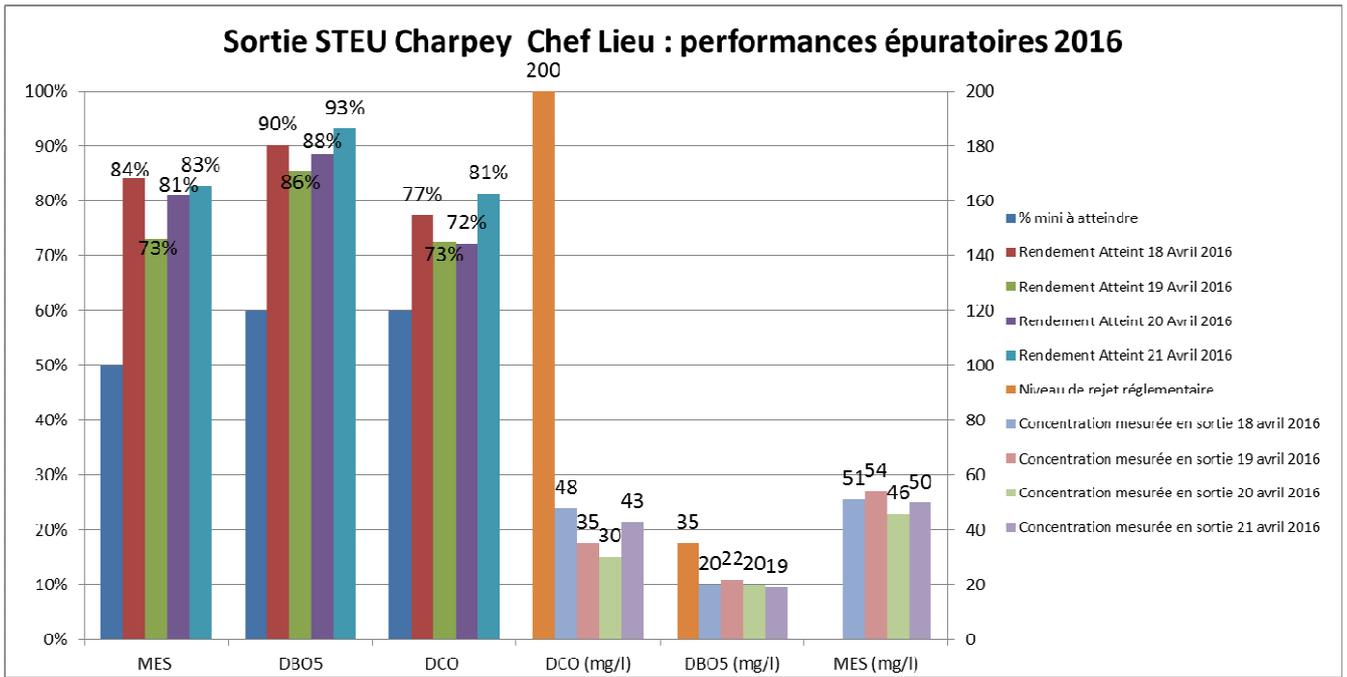
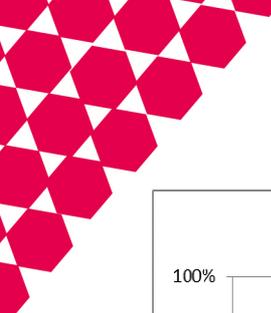
### 1.6.3.7 Charpey

La commune de Charpey compte deux stations d'épuration :

- STEP de Charpey village,
  - STEP de Saint Didier de Charpey.
- STEP Charpey Village

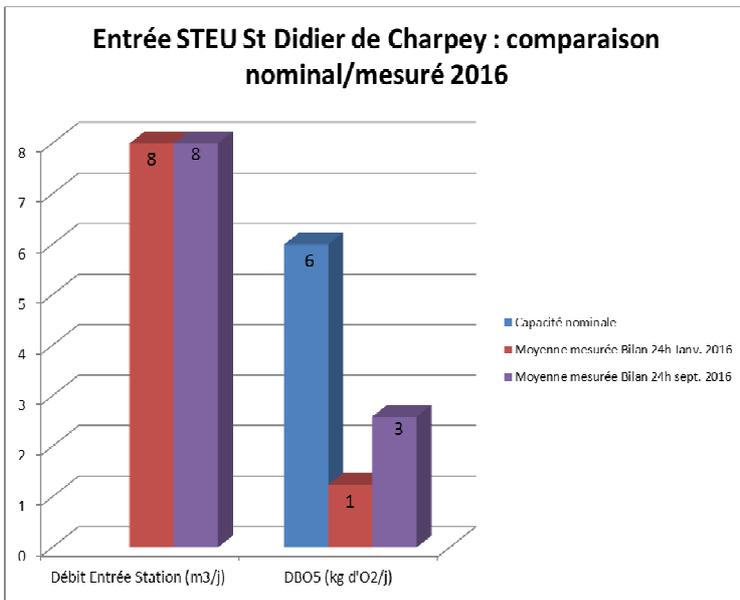
La STEP de Charpey a une capacité de 700 EH et est du type lagunage. 4 bilans ont été effectués en 2016, sur 4 jours consécutifs. L'objectif est de se donner une idée relativement précise des conditions de fonctionnement du système d'assainissement sur plusieurs journées. On observe que le réseau collecte un volume d'effluent proche du nominal de la lagune, alors que la charge polluante est bien inférieure (de l'ordre de 40%). La présence d'eau pluviale ou de d'eaux parasites d'infiltration est suspectée. Les rejets sont conformes à la réglementation.



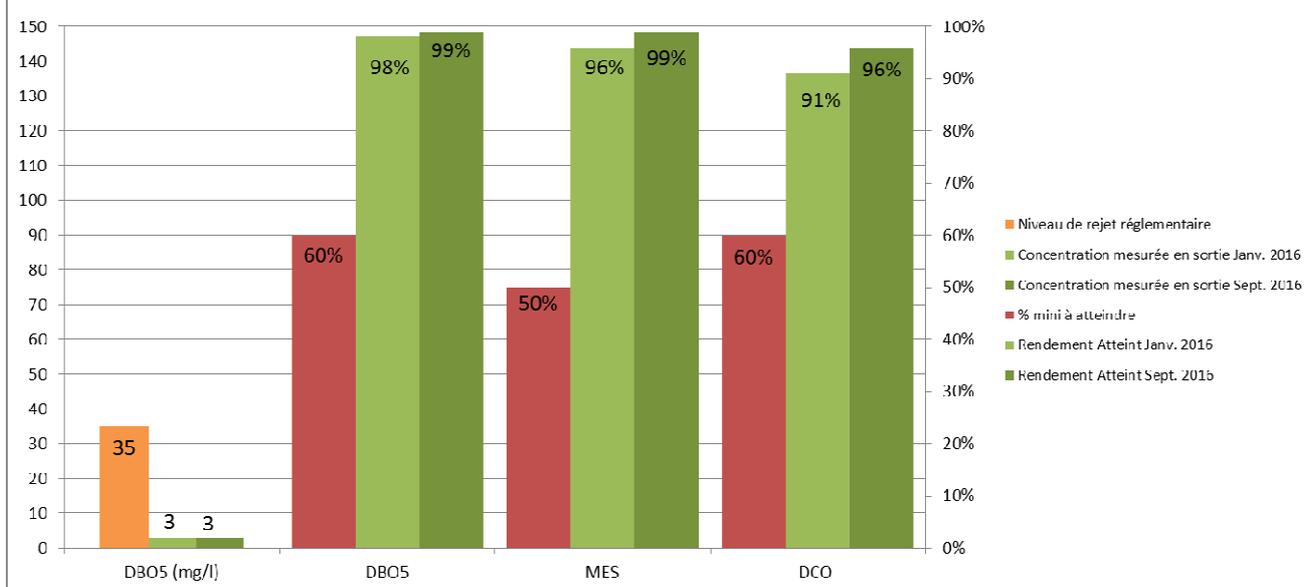


➤ STEP Charpey St Didier

La STEP de Saint Didier de Charpey a une capacité de 100 EH et est du type Biodisque et filtre planté de roseaux. 2 bilans ont été effectués en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



### Sortie STEU St Didier de Charpey : performances épuratoires 2016

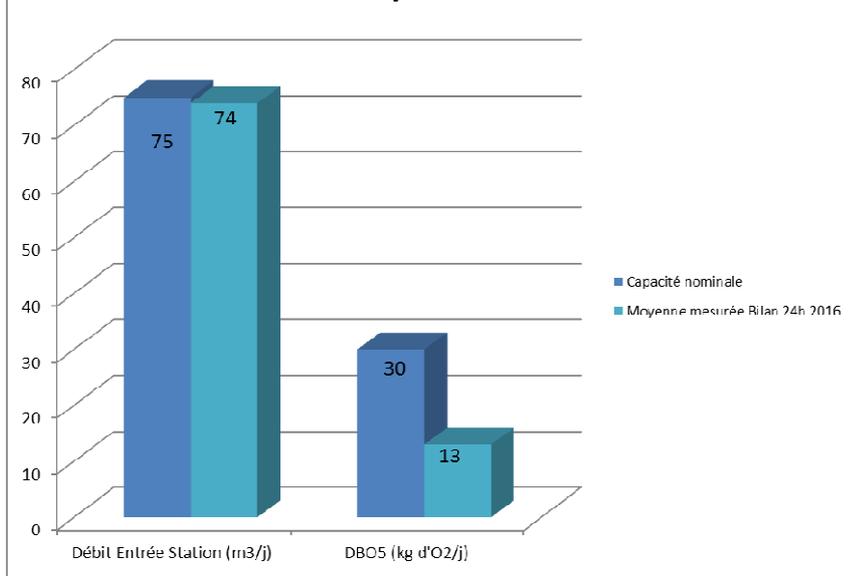


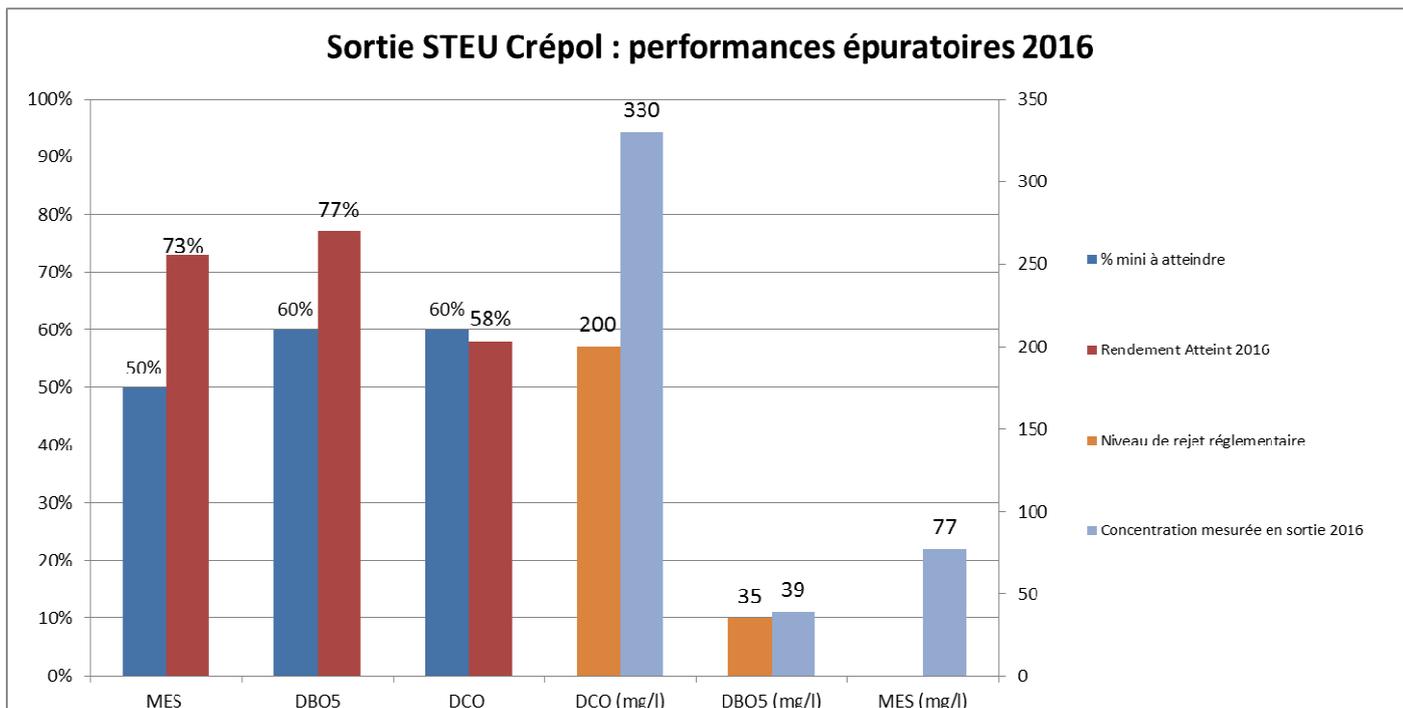
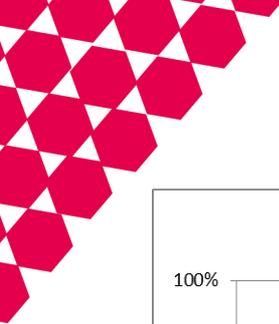
#### 1.6.3.8 Crépol

La station d'épuration de Crépol est du type lagunage et a été mise en service en 2005. Elle a une capacité de 500 EH. Un bilan a été réalisé en 2016. Les performances épuratoires présentent de faibles rendements sur la DCO.

Une étude bathymétrique a été réalisée sur les deux bassins de la lagune en 2016. Cette étude a mis en évidence la nécessité de réaliser le curage des boues deux lagunes. Cette opération de maintenance sera programmée en 2018.

### Entrée STEU Crépol : comparaison nominal/mesuré 2016





#### 1.6.3.9 Eymeux

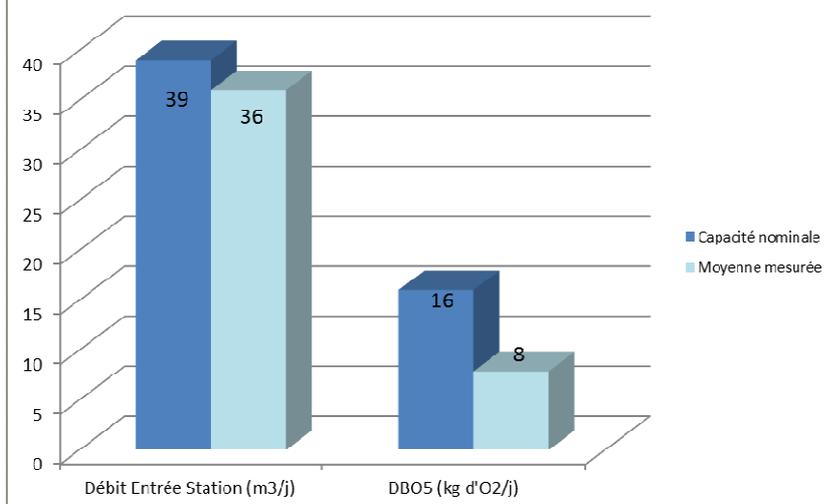
La station d'épuration d'Eymeux est du type décanteur primaire + lit bactérien et a été mise en service en 1990. Elle a une capacité de 270 EH. Il n'y a pas eu de bilan 24h réalisé en 2016. La STEU existante est obsolète que ce soit en termes de dimensionnement ou de fonctionnement. Les travaux de la nouvelle station (bio disques et filtres plantés de roseaux) démarreront au premier trimestre 2017.

La STEU existante ne sera plus alimentée d'ici fin 2017.

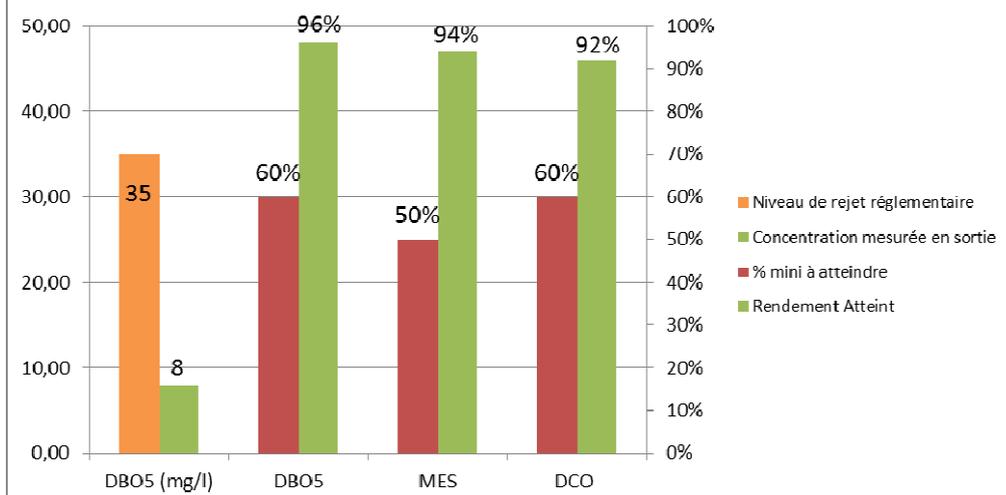
#### 1.6.3.10 Geysans

La station d'épuration de Geysans est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2005. Elle a une capacité de 260 EH. Un bilan a été réalisé en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.

### Entrée STEU Geysans : comparaison nominal/mesuré



### Sortie STEU Geysans : performances épuratoires



#### 1.6.3.11 Jaillans - L'Ecancière

La station d'épuration de l'Ecancière traite les eaux usées qui sont collectées sur le hameau de l'Ecancière qui se situe à moitié sur la commune de Jaillans et sur la commune d'Eymeux.

La station d'épuration de l'Ecancière est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2005. Elle a une capacité de 350 EH. Il n'y a pas eu de bilan réalisé en 2016.

#### 1.6.3.12 La Baume Cornillane

La station d'épuration de la Baume Cornillane est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en juillet 2015. Elle a une capacité de 190 EH. Il n'y a pas eu de bilan réalisé en 2016.

#### 1.6.3.13 Montrigaud

La station d'épuration de Montrigaud est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2012. Elle a une capacité de 350 EH. Il n'y a pas eu de bilan 24h réalisé en 2016.

#### 1.6.3.14 Ourches

La station d'épuration d'Ourches est du type fosse toutes eaux et filtre à sable et a été mise en service en 2006. Elle a une capacité de 50 EH. Il n'y a pas eu de bilan 24h réalisé en 2016.

#### 1.6.3.15 Parnans

La station d'épuration de Parnans est de type lagunage et a été mise en service en 2001. Elle a une capacité de 300 EH. Il n'y a pas eu de bilan 24h réalisé en 2016.

Une étude bathymétrique a été réalisée sur les trois bassins de la lagune. Cette étude a mis en évidence la nécessité de réaliser le curage des boues deux lagunes. Cette opération de maintenance sera programmée en 2017.

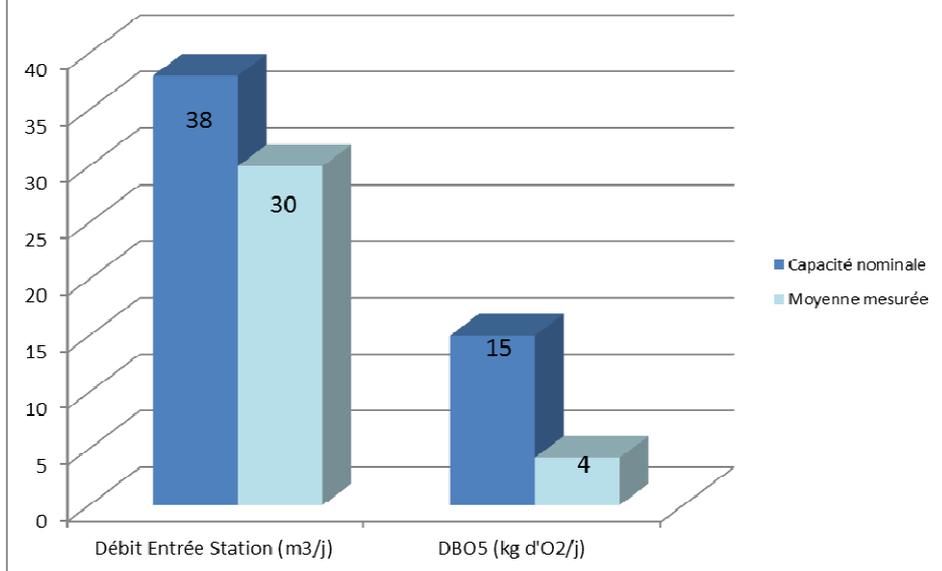
#### 1.6.3.16 Rochefort Samson

La commune de Rochefort Samson compte deux stations d'épuration :

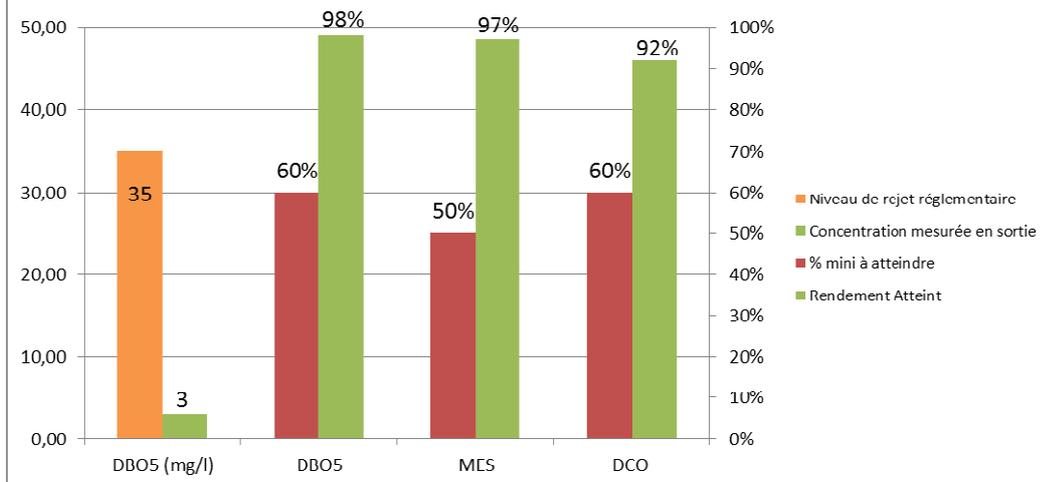
- La STEU de Rochefort Samson village,
  - La STEU du hameau de St Mamans.
- STEU de Rochefort Samson village

La station d'épuration de Rochefort est du type filtre planté de roseaux et a été mise en service en 2001. Elle a une capacité de 250 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.

### Entrée STEU Rochefort Samson Village : comparaison nominal/mesuré



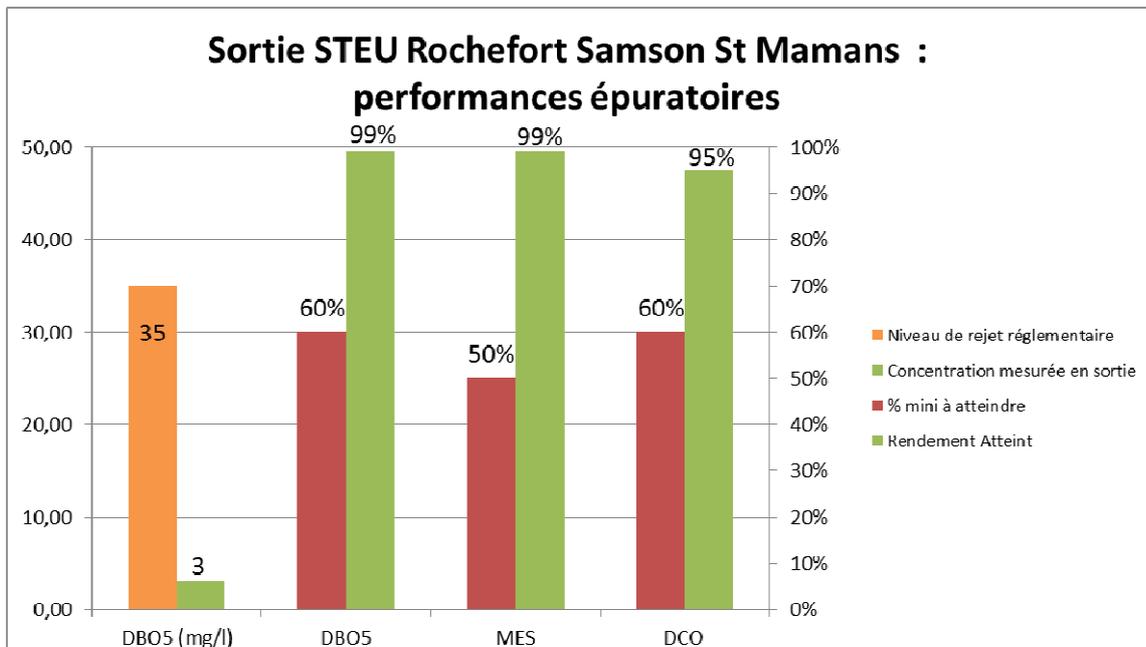
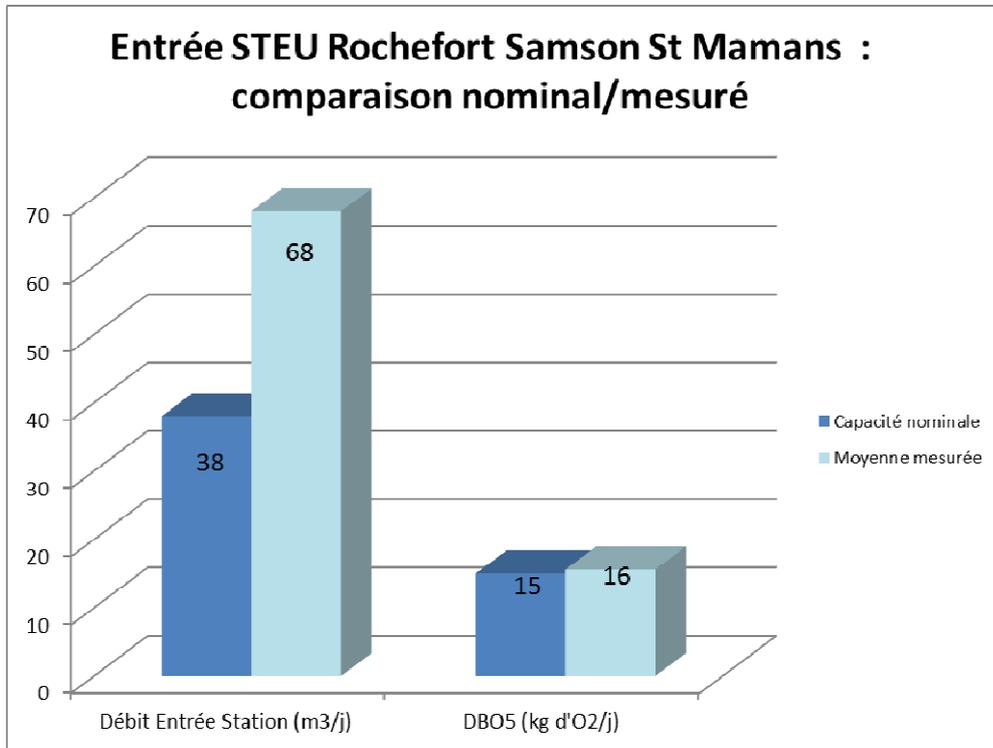
### Sortie STEU Rochefort Samson Village : performances épuratoires



➤ STEU de St Mamans

La station d'épuration du hameau de St Mamans est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2010. Elle a une capacité de 420 EH. Un bilan a été effectué en 2016.

On observe lors de la réalisation du bilan que le réseau a collecté un volume d'effluent supérieur au nominal de la station. La présence d'eau pluviale ou de d'eaux parasites d'infiltration est suspectée. Les rejets sont conformes à la réglementation.



### 1.6.3.17 Saint Bardoux

La commune de Saint Bardoux compte deux stations d'épuration :

- La STEU de Saint Bardoux village,
  - La STEU du hameau de Le Lat.
- STEU de Saint Bardoux village

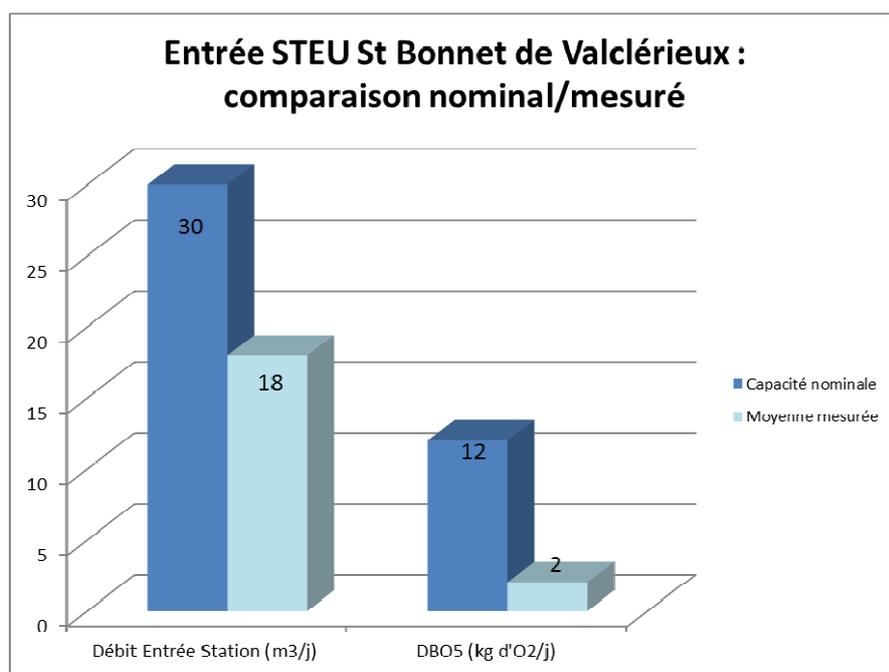
La station d'épuration de Saint Bardoux Village est du type filtre planté de roseaux et a été mise en service en 2008. Elle a une capacité de 300 EH. Il n'y a pas eu de bilan 24h réalisé en 2016.

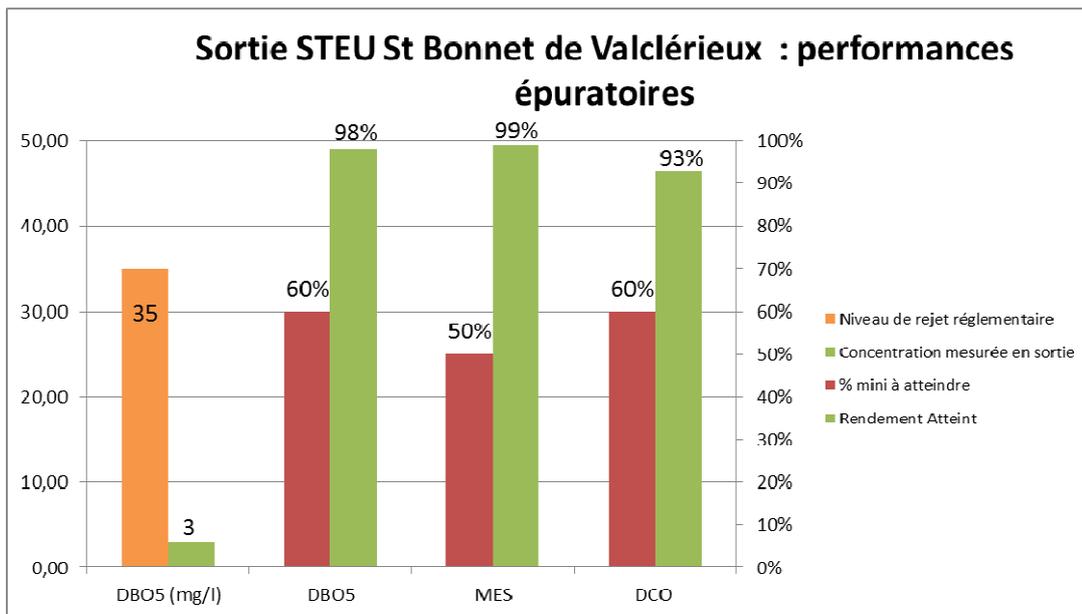
- STEU de Saint Bardoux Le Lat

La station d'épuration du hameau du Lat est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2014. Elle a une capacité de 65 EH. Il n'y a pas eu de bilan 24h réalisé en 2016.

### 1.6.3.18 Saint Bonnet de Valclérieux

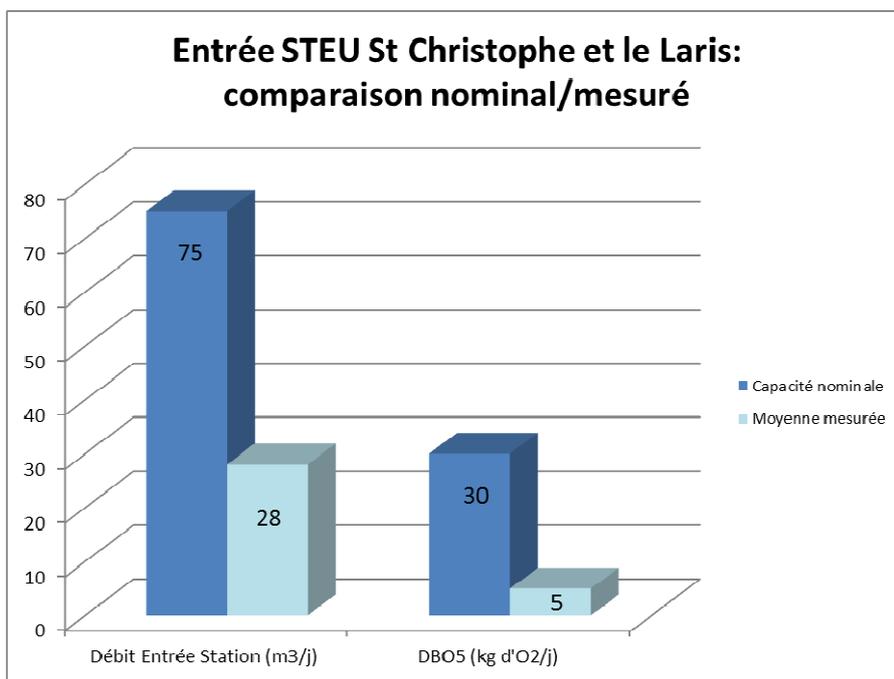
La station d'épuration de Saint Bonnet de Valclérieux est du type filtre planté de roseaux et a été mise en service en 2009. Elle a une capacité de 200 EH. Un bilan 24 h a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



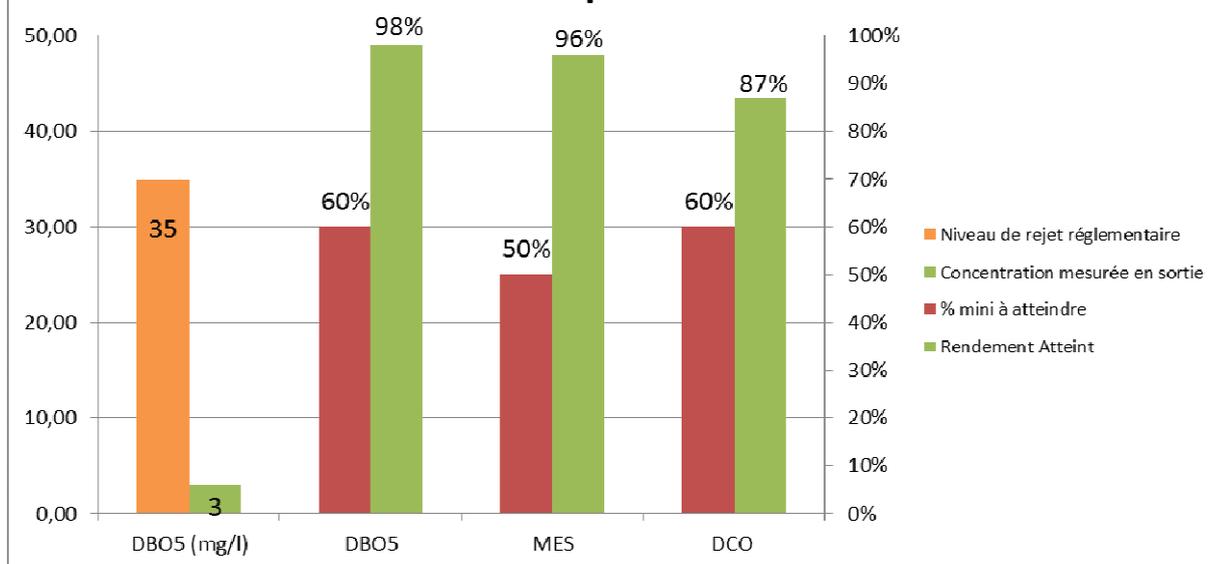


#### 1.6.3.19 Saint Christophe et le Laris

La station d'épuration de Saint Christophe et le Laris est du type filtre planté de roseaux et a été mise en service en 2011. Elle a une capacité de 500 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



### Sortie STEU St Christophe et le Laris : performances épuratoires



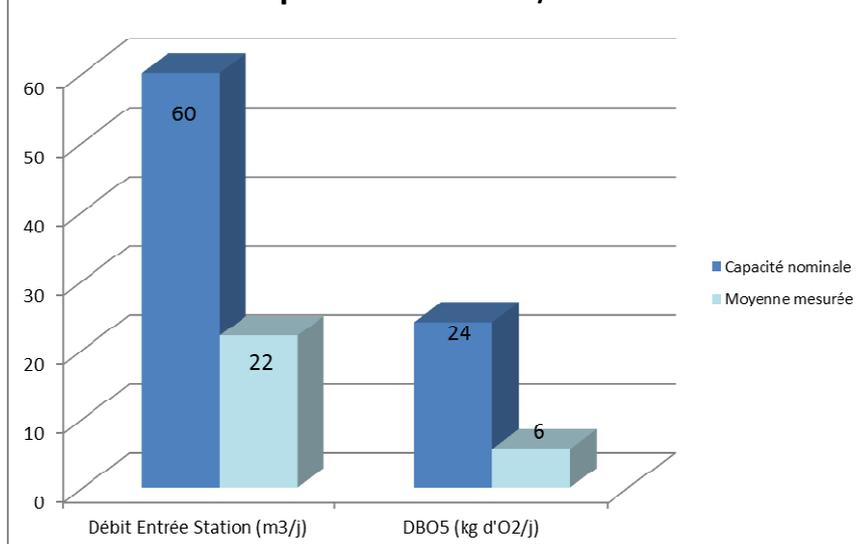
#### 1.6.3.20 Saint Laurent d'Onay

La station d'épuration de Saint Laurent d'Onay est du type filtre planté de roseaux et a été mise en service en 2010. Elle a une capacité de 150 EH. Il n'y pas eu de bilan effectué en 2016.

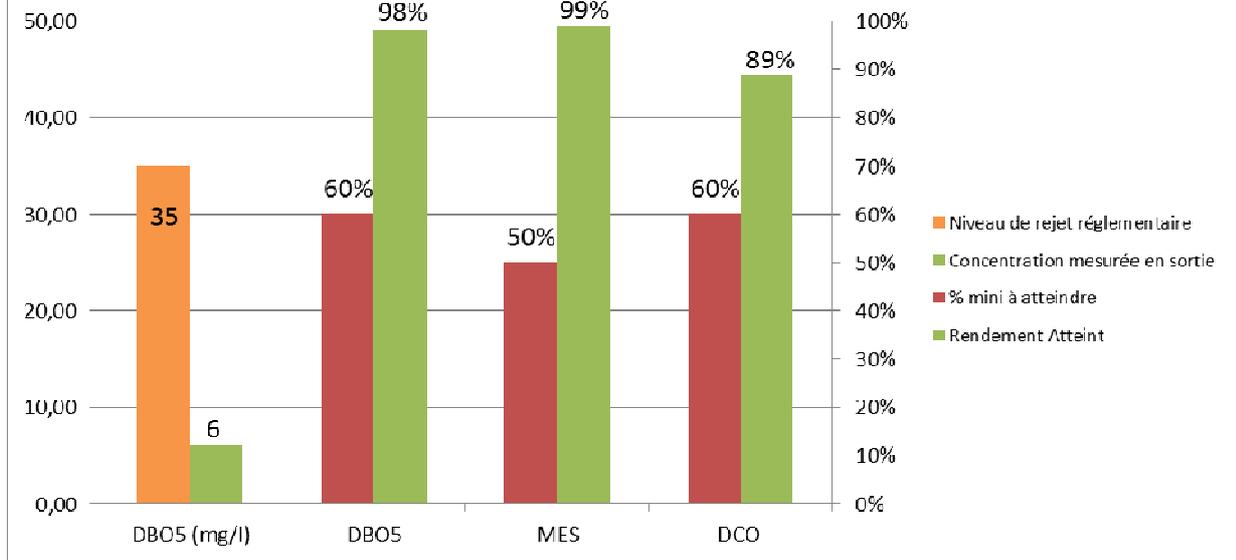
#### 1.6.3.21 Saint Vincent La Commanderie

La station d'épuration de Saint Vincent La commanderie est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2008. Elle a une capacité de 400 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation. Néanmoins, on constate un dysfonctionnement sur les deux premiers étages de filtration. Des travaux de curage des boues et de reprise partielle des massifs d'infiltrations des deux premiers étages auront lieu en 2017.

### Entrée STEU Saint Vincent La Commanderie : comparaison nominal/mesuré

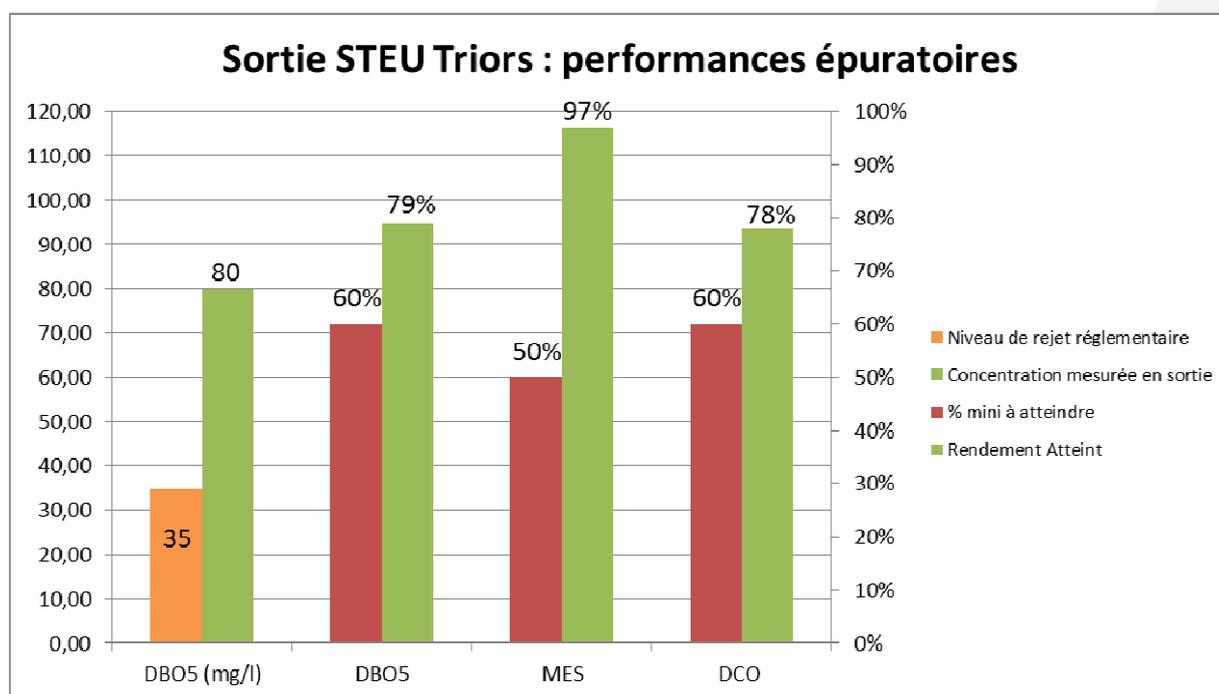
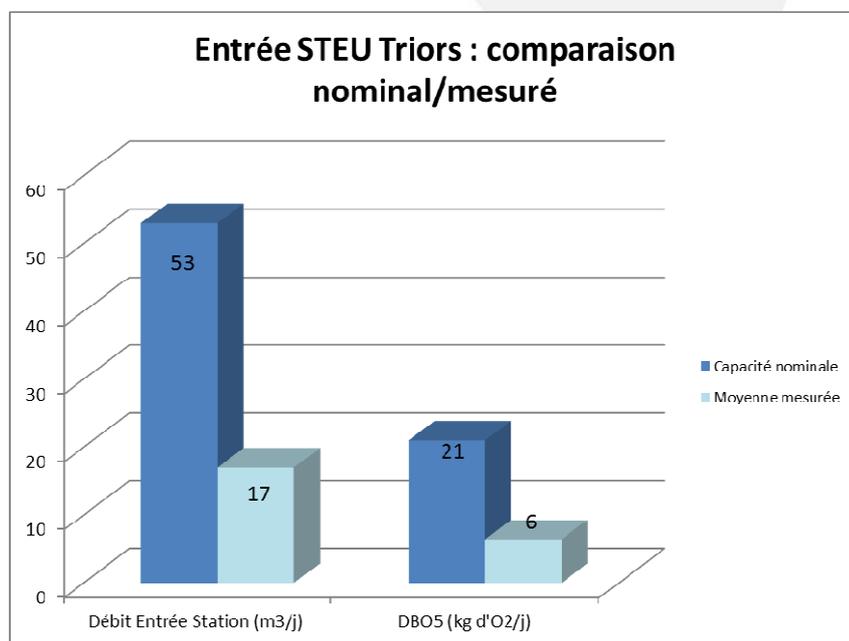


## Sortie STEU Saint Vincent La Commanderie : performances épuratoires



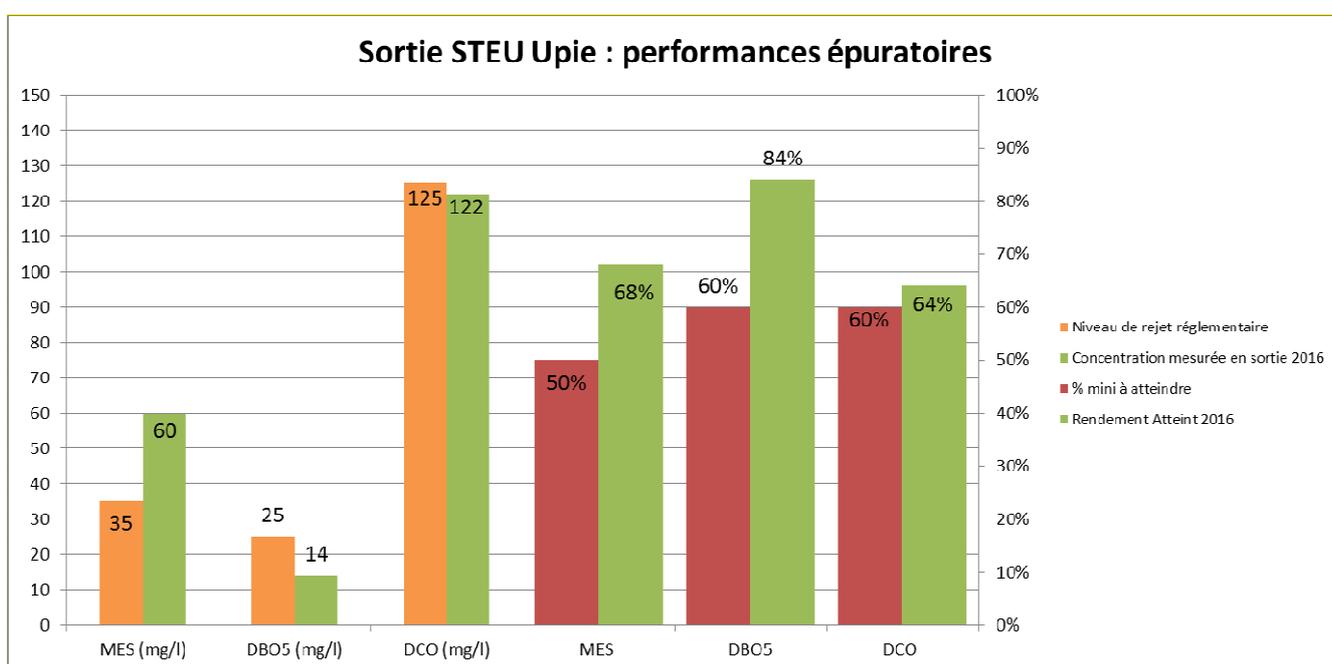
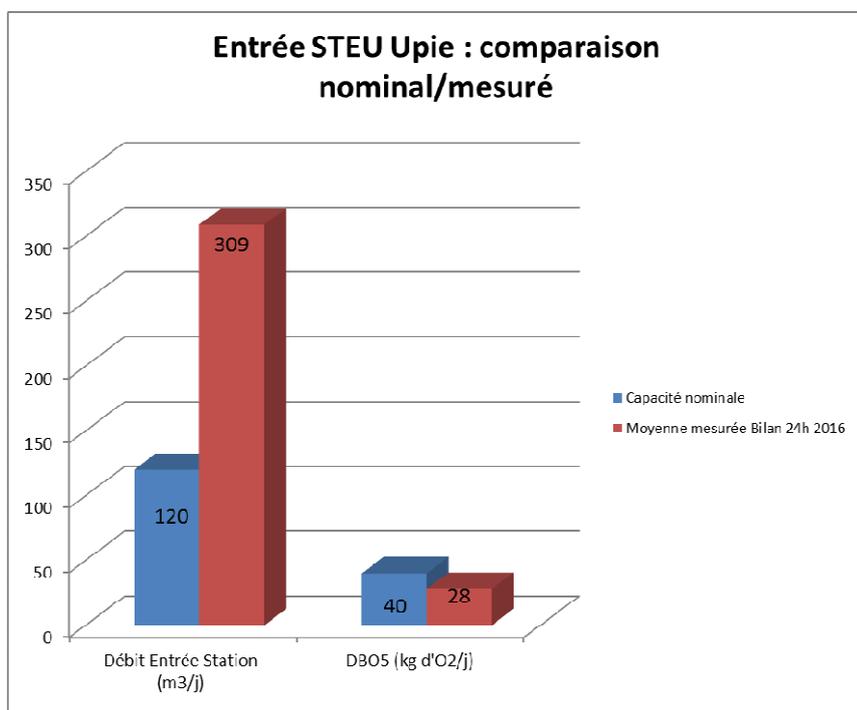
### 1.6.3.22 Triors

La station d'épuration de Triors est de type fosse toutes eaux et filtre à sable et a été mise en service en 2001. Elle a une capacité de 350 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



### 1.6.3.23 Upie

La station d'épuration d'Upie est de type lagunage et a été mise en service en 2000. Elle a une capacité de 660 EH. Un bilan a été effectué en 2016.



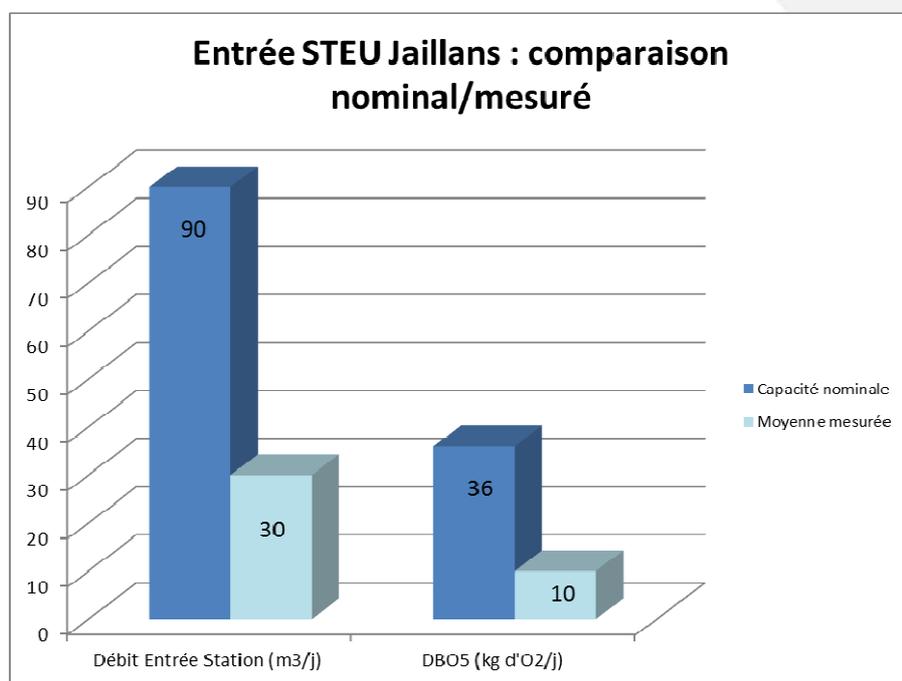
La lagune d'Upie est en surcharge hydraulique de manière récurrente, et en temps de pluie, on observe une mise en charge du réseau en amont. Les performances du lagunage d'Upie sont, d'une manière générale conforme aux exigences réglementaires restent cependant perfectibles, notamment au regard des matières en suspension (MES).

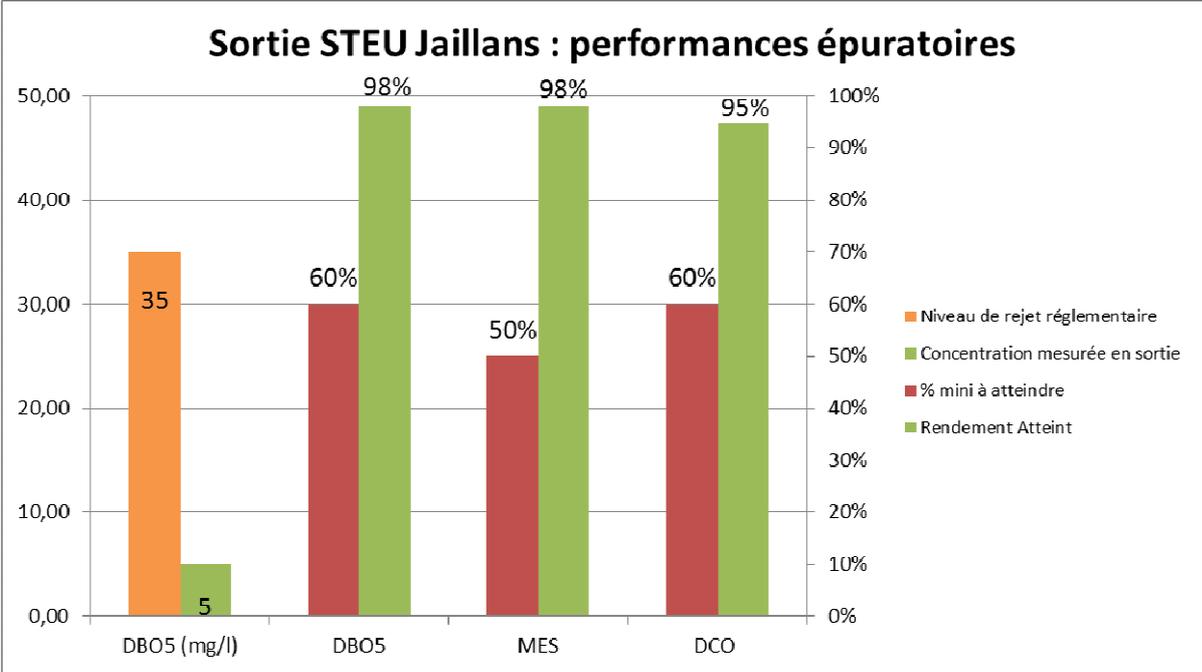
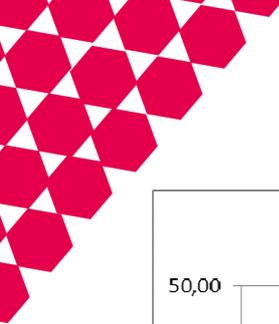
Des non-conformités observées en 2015 mais également les années précédentes proviennent du développement de micro-algues en été, qui ne sont pas piégées par les tertres de filtration tertiaires, dont la granulométrie est trop élevée.

Une amélioration du traitement final en été, période qui correspond de plus à l'étiage du milieu récepteur (Ruisseau de Jalatte), permettrait de réduire l'impact du rejet. Des travaux portant sur la réalisation d'une zone test de rejet végétalisée plantée de miscanthus ont été réalisés en 2016, avec un alternat de fonctionnement entre les filtres à sable de la lagune et la zone de rejet végétalisée sur la période d'étiage. Des analyses portant sur les rendements de la zone végétalisée et sur le suivi de l'état du milieu récepteur ont été effectués durant l'été 2016 et seront poursuivies sur l'été 2017.

#### 1.6.3.24 Jaillans

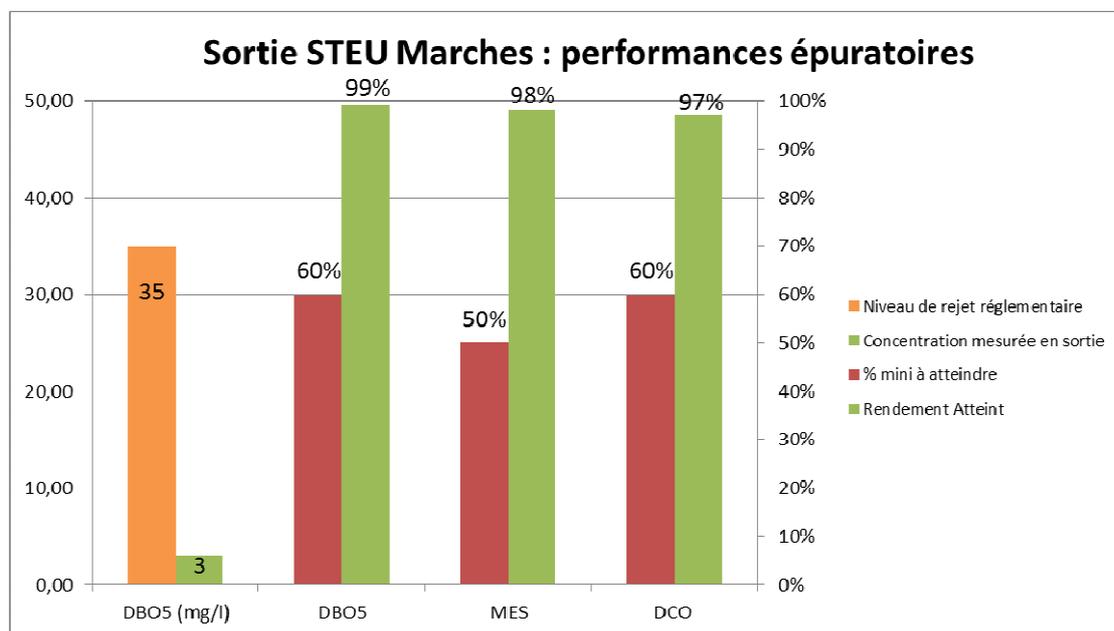
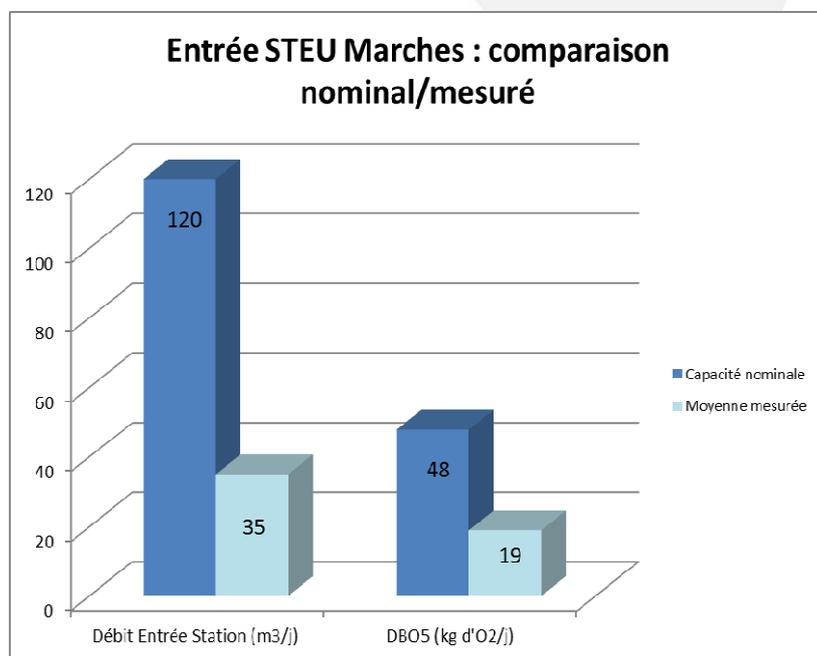
La station d'épuration de Jaillans est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2006. Elle a une capacité de 600 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.





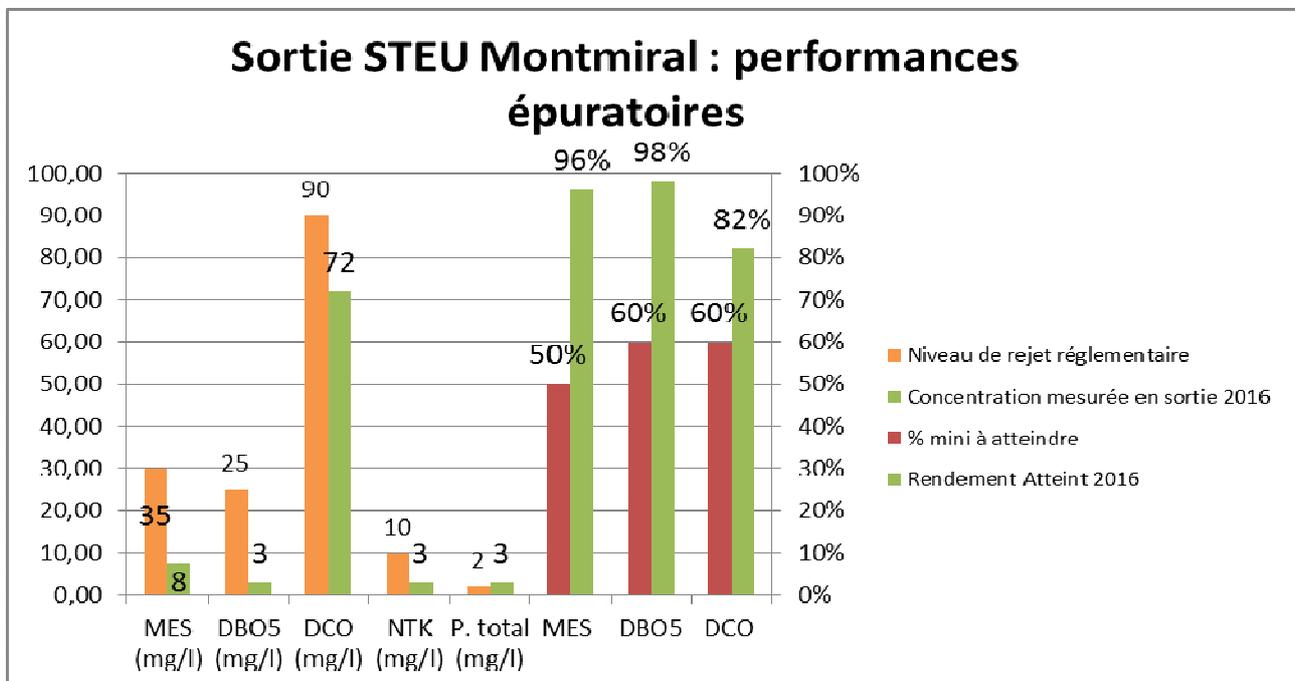
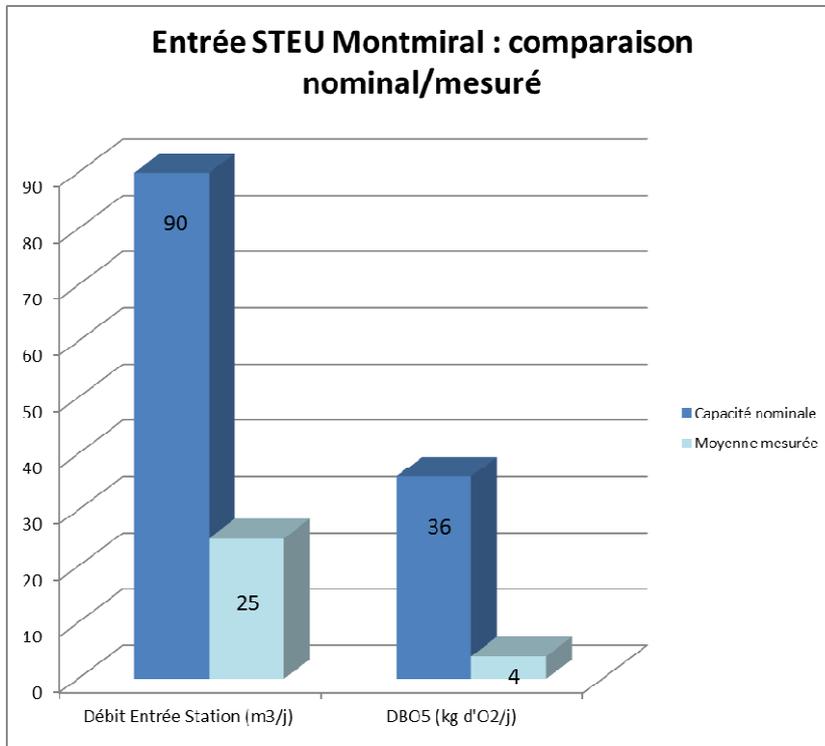
### 1.6.3.25 Marches

La station d'épuration de Marches est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2008. Elle a une capacité de 800 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



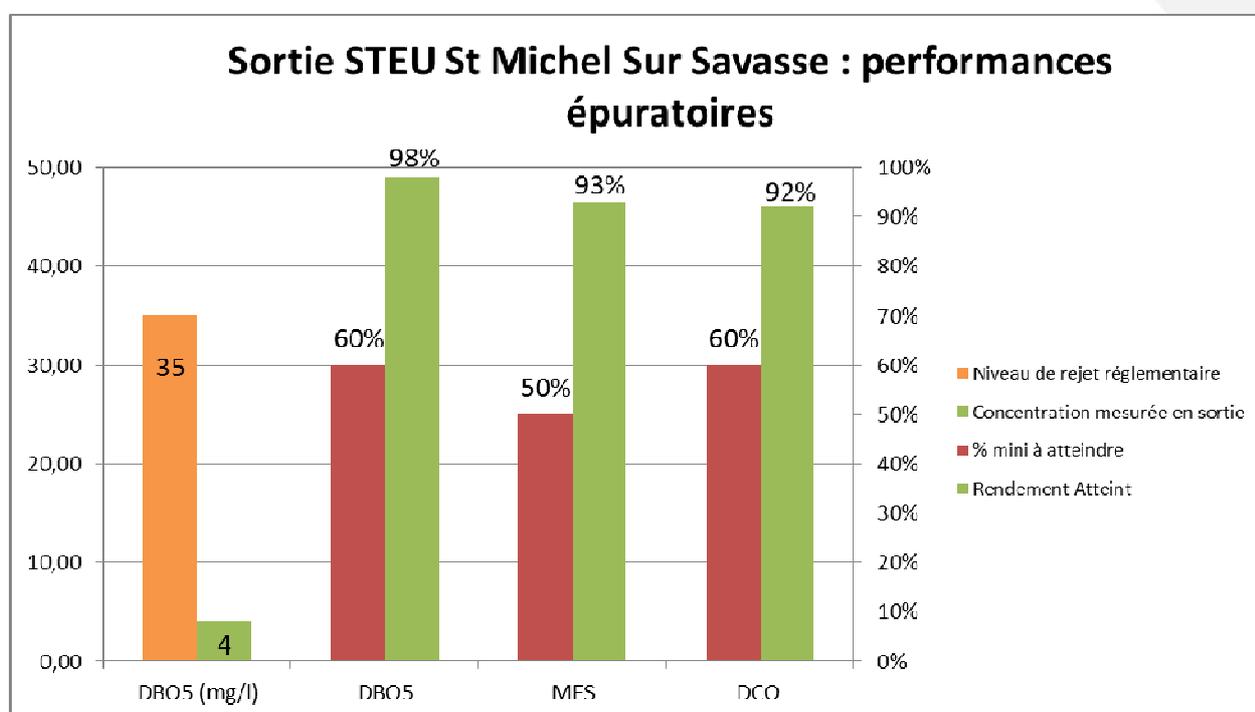
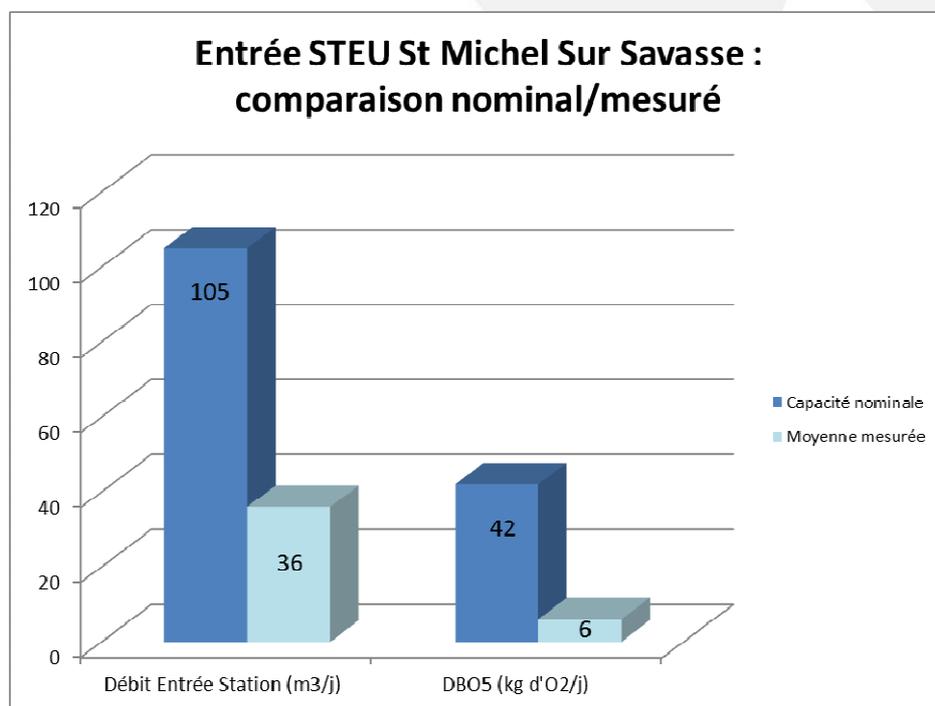
### 1.6.3.26 Montmiral

La station d'épuration de Montmiral est du type bio disques et filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2014. Elle a une capacité de 600 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



### 1.6.3.27 Saint Michel Sur Savasse

La station d'épuration de Saint Michel Sur Savasse est du type filtres plantés de roseaux et a été mise en service en 2007. Elle a une capacité de 700 EH. Un bilan a été effectué en 2016. Les rejets sont conformes à la réglementation.



## 2. ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

### 2.1 Recettes du service assainissement

#### 2.1.1 Redevance assainissement collectif

##### 2.1.1.1 Principes

Le prix du service de l'assainissement est constitué d'une redevance revenant à la Collectivité, le cas échéant d'une part rémunérant le délégataire du service, et enfin de prélèvements obligatoires.

Les redevances revenant à la collectivité et au délégataire peuvent être décomposées en une partie fixe, ou abonnement, et une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé. La facturation de l'assainissement est assurée dans la plupart des cas directement par le distributeur d'eau potable, avec une facture regroupant l'eau potable et l'assainissement. Seuls les abonnés de la commune de Montrigaud reçoivent une facture de l'assainissement distincte de celle de l'eau potable.

Un travail important, confié au bureau d'études STRATORIAL, a été mené en 2015 par la communauté d'agglomération sur l'harmonisation tarifaire de la redevance assainissement collectif. La compétence assainissement collectif n'est en effet exercée par la communauté d'agglomération que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur tout le territoire. Cela se traduit par des tarifs différents de la redevance assainissement collectif en fonction des communes.

Par délibération du 24 septembre 2015, la communauté d'agglomération a décidé d'arrêter le tarif cible à un montant de 1,45 € TTC pour une facture de 120 m<sup>3</sup> avec une durée de lissage sur 5 ans (hors redevance de l'Agence de l'Eau), avec la décomposition suivante du tarif :

- 1,16 € HT /m<sup>3</sup>
- 19 € HT de part fixe.

Ce tarif cible de 1,45 € TTC/m<sup>3</sup> permet de dégager un montant annuel de travaux de 7 M d'€ HT.

Les tarifs pour les deux premières années de lissage à savoir les années 2016 et 2017 ont été arrêtés. Le lissage n'a été engagée en 2016 et 2017 que pour les communes qui ont des tarifs inférieurs au tarif cible de 1,45 € TTC/m<sup>3</sup>.

Le montant de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte (part Agence de l'Eau RMC) est révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Ce montant était de 0,15 € HT/m<sup>3</sup> pour les années 2013 et 2014, et est passé à 0,155 € HT/m<sup>3</sup> en 2015, et est passé à 0,16 € HT/m<sup>3</sup> en 2016.

Le montant de la redevance revenant au délégataire est révisé régulièrement au moyen d'une formule prévue dans chaque contrat.

Enfin, le taux de la Taxe à la Valeur Ajoutée est de 10 % pour l'ensemble des composantes du prix de l'assainissement.

2.1.1.2 Prix du service de l'assainissement collectif

Collectivité/Prestataire qui assure la facturation de l'assainissement en 2016	COMMUNES	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES 2015 (hors Agence de l'Eau) (en orange, tarifs non assujettis)		TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF de VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES 2016 (hors Agence de l'Eau)							Différence 2016 par rapport à 2015 pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
		Montant en € TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/m <sup>3</sup> pour une facture de 120 m <sup>3</sup>	PART FIXE HT		PART VARIABLE HT le m <sup>3</sup>		Montant en € HT pour 120 m <sup>3</sup> en 2016	Montant en € TTC pour 120 m <sup>3</sup> en 2014	€ TTC/m <sup>3</sup> pour une facture de 120 m <sup>3</sup>	
				VRSRA	VEOLIA	VRSRA	VEOLIA				
SIEPV	ALIXAN	186,34 €	1,55 €	21,32 €		1,234 €		169,40 €	186,34 €	1,55 €	0,00%
SIE BARBIERES BESAYES	BARBIERES	143,22 €	1,19 €	30,00 €		0,882 €		135,84 €	149,42 €	1,25 €	4,33%
SIESV (VEOLIA)	BEAUMONT LES VALENCE	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIERS	BEAUREGARD BARET	161,17 €	1,34 €	39,63 €		0,910 €		148,83 €	163,71 €	1,36 €	1,58%
SIESV (VEOLIA)	BEAUVALLON	166,76 €	1,39 €	36,16 €		0,972 €		152,80 €	168,08 €	1,40 €	0,79%
SIE BARBIERES BESAYES	BESAYES	157,56 €	1,31 €	34,00 €		0,936 €		146,32 €	160,95 €	1,34 €	2,15%
VEOLIA /DSP ASSAINISSEMENT	BOURG DE PEAGE	183,28 €	1,53 €	0,00 €		1,215 €	0,1666 €	165,79 €	182,37 €	1,52 €	-0,50%
BOURG LES VALENCE	BOURG LES VALENCE	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIEPV	CHABEUIL	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIE DE CHARPEY/ ST VINCENT LA COMMANDERIE (VEOLIA)	CHARPEY	186,79 €	1,56 €	15,00 €	29,08 €	0,464 €	0,5812 €	169,50 €	186,45 €	1,55 €	-0,18%
SIEPV	CHATEAUNEUF SUR ISERE	161,22 €	1,34 €	21,23 €		1,063 €		148,79 €	163,67 €	1,36 €	1,52%
SIE DE L'HERBASSE	CHATILLON ST JEAN	155,72 €	1,30 €	40,08 €		0,872 €		144,72 €	159,19 €	1,33 €	2,23%
SIERS	CHATUZANGE LE GOUBET	219,96 €	1,83 €	25,00 €		1,458 €		199,96 €	219,96 €	1,83 €	0,00%
SIE DE LA VEAUNE	CLERIEUX	135,43 €	1,13 €	21,49 €		0,909 €		130,57 €	143,63 €	1,20 €	6,05%
SIE DE L'HERBASSE	CREPOL	136,00 €	1,13 €	32,72 €		0,810 €		129,92 €	142,91 €	1,19 €	5,08%
SIESV (VEOLIA)	ETOILE-sur-RHONE	186,99 €	1,56 €	49,28 €		de 0 à 40 m <sup>3</sup> : 0,6126 € de 40 m <sup>3</sup> à 35 000 m <sup>3</sup> : 1,2026 €		169,99 €	186,99 €	1,56 €	0,00%
SIERS	EYMEUX	147,71 €	1,23 €	39,63 €		0,827 €		138,87 €	152,76 €	1,27 €	3,42%
SIE DE L'HERBASSE	GENISSIEUX	142,00 €	1,18 €	32,72 €		0,854 €		135,20 €	148,72 €	1,24 €	4,73%
SIE DE L'HERBASSE	GEYSSANS	158,00 €	1,32 €	40,00 €		0,890 €		146,80 €	161,48 €	1,35 €	2,20%
SIE DE LA VEAUNE	GRANGES-les-BEAUMONT	153,12 €	1,28 €	27,63 €		0,963 €		143,19 €	157,51 €	1,31 €	2,87%
SIERS	HOSTUN	158,80 €	1,32 €	39,64 €		0,900 €		147,64 €	162,40 €	1,35 €	2,27%
SIERS	JAILLANS	159,98 €	1,33 €	37,24 €		0,927 €		148,48 €	163,33 €	1,36 €	2,09%
SIESV (VEOLIA)	LA BAUME CORNILLANNE	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
LA BAUME D'HOSTUN	LA BAUME D'HOSTUN	152,48 €	1,27 €	16,60 €		1,045 €		142,00 €	156,20 €	1,30 €	2,44%
SIEPV	MALISSARD	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIERS	MARCHES	162,76 €	1,36 €	39,63 €		0,918 €		149,79 €	164,77 €	1,37 €	1,24%
SIESV (VEOLIA)	MONTELEGER	125,20 €	1,04 €	3,80 €	8,27 €	0,836 €	0,130 €	127,99 €	140,79 €	1,17 €	12,46%
SIEPV	MONTELIER	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIESV (VEOLIA)	MONTMEYRAN	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIE DE L'HERBASSE	MONTMIRAL	98,00 €	0,82 €	19,00 €		0,700 €		103,00 €	113,30 €	0,94 €	15,61%
VALENCE ROMANS AGGLO	MONTRIGAUD	108,00 €	0,90 €	3,80 €		0,890 €		110,60 €	121,66 €	1,01 €	12,65%
VEOLIA / DSP ASSAINISSEMENT	MOURS ST EUSEBE	208,45 €	1,74 €	0,00 €		0,200 €	1,3834 €	190,01 €	209,01 €	1,74 €	0,27%
SIESV (VEOLIA)	OURCHES	215,00 €	1,79 €	86,36 €		0,909 €		195,45 €	215,00 €	1,79 €	0,00%
SIE DE L'HERBASSE	PARNANS	98,60 €	0,82 €	51,00 €		0,436 €		103,32 €	113,65 €	0,95 €	15,27%
SIE DE L'HERBASSE	PEYRINS	124,70 €	1,04 €	19,00 €		0,872 €		123,64 €	136,00 €	1,13 €	9,06%
PORTES LES VALENCE	PORTES LES VALENCE	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIERS	ROCHFORT SAMSON	138,20 €	1,15 €	39,63 €		0,772 €		132,27 €	145,50 €	1,21 €	5,28%
VEOLIA / DSP ASSAINISSEMENT	ROMANS	208,45 €	1,74 €	0,00 €		0,200 €	1,3834 €	190,01 €	209,01 €	1,74 €	0,27%
SIE DE LA VEAUNE	SAINT BARDOUX	268,40 €	2,24 €	45,45 €		1,654 €		243,93 €	268,32 €	2,24 €	-0,03%
SIE DE L'HERBASSE	SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	141,68 €	1,18 €	35,63 €		0,827 €		134,87 €	148,36 €	1,24 €	4,71%
SIE DE L'HERBASSE	SAINT CHRISTOPHE ET LE LARRIS	158,80 €	1,32 €	32,72 €		0,954 €		147,20 €	161,92 €	1,35 €	1,97%
SIE DE L'HERBASSE	SAINT LAURENT D'ONAY	129,20 €	1,08 €	40,00 €		0,709 €		125,08 €	137,59 €	1,15 €	6,49%
SIE DE L'HERBASSE	SAINT MICHEL SUR SAVASSE	147,84 €	1,23 €	34,35 €		0,872 €		138,99 €	152,89 €	1,27 €	3,42%
SAINTE PAUL LES ROMANS	SAINT PAUL LES ROMANS	126,00 €	1,05 €	3,80 €		1,000 €		123,80 €	136,18 €	1,13 €	8,08%
SIE DE CHARPEY/ ST VINCENT LA COMMANDERIE (VEOLIA)	SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	143,00 €	1,19 €	35,63 €		0,836 €		135,95 €	149,55 €	1,25 €	4,58%
SIEPV	ST MARCEL LES VALENCE	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
SIE DE L'HERBASSE	TRIRS	128,00 €	1,07 €	40,00 €		0,709 €		125,08 €	137,59 €	1,15 €	7,49%
SIESV (VEOLIA)	UPIE	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%
VALENCE	VALENCE	153,12 €	1,28 €	3,80 €		1,160 €		143,00 €	157,30 €	1,31 €	2,73%

En 2016, le tarif moyen pondéré est de 1,463 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (sans la redevance modernisation des réseaux de collecte).

2.1.1.3 Volumes facturés et nombre d'abonnés

COMMUNES	Volume facturé en 2015 (sans les rejets non domestiques)	Nombre d'abonnés fin 2015	Volume moyen facturé par abonné (en m3)	Volume facturé en 2016 (sans les rejets non domestiques)	Nombre d'abonnés fin 2016	Volume moyen facturé par abonné (en m3)
ALIXAN	74 646	713	105	87350	731	119
BARBIERES	35 069	374	94	35754	377	95
BEAUMONT LES VALENCE	122 864	1376	89	145056	1393	104
BEAUREGARD BARET	26 534	242	110	24537	242	101
BEAUVALLON	80 226	601	133	59787	606	99
BESAYES	37 624	363	104	38643	380	102
BOURG DE PEAGE	480 052	4797	100	503749	4818	105
BOURG LES VALENCE	1 054 508	6980	151	1065411	7052	151
CHABEUIL	221 676	2586	86	252368	2658	95
CHARPEY	26 014	281	93	25848	291	89
CHATEAUNEUF SUR ISERE	75 253	804	94	86306	829	104
CHATILLON ST JEAN	39 302	368	107	33301	380	88
CHATUZANGE LE GOUBET	138 371	1406	98	173121	1425	121
CLERIEUX	63 814	706	90	64599	717	90
CREPOL	11 289	140	81	11047	141	78
ETOILE-sur-RHONE	128 292	1664	77	179324	1711	105
EYMEUX	25 562	229	112	16768	229	73
GENISSIEUX	96 122	760	126	84527	779	109
GEYSSANS	14 735	110	134	12411	109	114
GRANGES-les-BEAUMONT	28 623	241	119	29813	267	112
HOSTUN	23 859	270	88	23730	273	87
JAILLANS	24 373	199	122	23970	203	118
LA BAUME CORNILLANNE	0	47	0		49	0
LA BAUME D'HOSTUN	39 568	186	213	43000	164	262
MALISSARD	103 162	988	104	116067	1043	111
MARCHES	19 238	154	125	16957	153	111
MONTELEGER	72 172	371	195	75346	371	203
MONTELIER	126 424	1312	96	156501	1355	115
MONTMEYRAN	87 642	763	115	75762	783	97
MONTMIRAL	7 061	72	98	6480	75	86
MONTRIGAUD	9 024	101	89	9381	104	90
MOURS ST EUSEBE	98 051	1017	96	107942	1062	102
OURCHES	1 192	11	108	1417	14	101
PARNANS	14 038	118	119	14692	113	130
PEYRINS	38 753	625	62	68328	650	105
PORTES LES VALENCE	544 239	3722	146	501123	3824	131
ROCHFORT SAMSON	25 516	190	134	20909	190	110
ROMANS	1 486 864	17449	85	1577755	17541	90
SAINT BARDOUX	1 542	51	30	7486	51	147
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	3 030	60	51	4532	59	77
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARRIS	9 237	120	77	7890	118	67
SAINT LAURENT D'ONAY	1 729	26	67	1946	26	75
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	11 446	119	96	10400	122	85
SAINT PAUL LES ROMANS	98 049	722	136	86059	729	118
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	17 628	167	106	15440	172	90
ST MARCEL LES VALENCE	234 682	2246	104	254478	2272	112
TRIORS	12 548	84	149	11083	82	135
UPIE	21 938	318	69	31237	330	95
VALENCE	3 517 963	20225	174	3266283	21274	154
	<b>9 431 544</b>	<b>76474</b>	<b>123</b>	<b>9465914</b>	<b>78337</b>	<b>121</b>

En 2016, le volume facturé aux industriels (volume assujetti) est réparti comme suit dans le tableau suivant :

Commune	Volume assujetti
BOURG LES VALENCE	32 466 m <sup>3</sup>
ST MARCEL LES VALENCE	15 514 m <sup>3</sup>
VALENCE	570 614 m <sup>3</sup>
CHATEAUNEUF SUR ISERE	88 578 m <sup>3</sup>
MALISSARD	2 956 m <sup>3</sup>
PORTES LES VALENCE	196 479 m <sup>3</sup>
BEAUMONT LES VALENCE	113 405 m <sup>3</sup>
ETOILE SUR RHONE	64 314 m <sup>3</sup>
CHATUZANGE LE GOUBET	3 884 m <sup>3</sup>
BOURG DE PEAGE	4 833 m <sup>3</sup>
ROMANS SUR ISERE	288 683 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1 381 726 m<sup>3</sup></b>

Le volume total facturé aux usagers domestiques et non domestiques en 2016 est au total de :

$$9\,465\,914 + 1\,381\,726 = \underline{\underline{10\,847\,640\,m^3}}$$

### 2.1.2 PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement.

Les tarifs applicables sont désormais les suivants (délibération prise le 9 avril 2015).

- 16 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les nouveaux logements,
- 900 € pour les logements existants (lors de la réalisation d'extension du réseau d'assainissement),
- des tarifs dégressifs pour les nouveaux locaux dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, bureaux, professions libérales, hotels, restaurants, entrepôts...)
  - 10 € le m<sup>2</sup> de 1 à 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher,
  - 5 € le m<sup>2</sup> de 101 à 500 m<sup>2</sup>,
  - 2 € le m<sup>2</sup> de 501 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup>,
  - 1 € le m<sup>2</sup> au-delà de 1000 m<sup>2</sup>.

### 2.1.3 Dépotage des matières de vidanges, de curage sur les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans

Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir dépoter les matières collectées dans les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans.

Ce service rendu par la communauté d'agglomération est encadré par la signature d'une convention de dépotage entre la collectivité, la société de curage, et, le cas échéant, l'exploitant de la station de traitement des eaux usées.

En contrepartie, une redevance est facturée en fonction de la nature et de la quantité des matières apportées. Les tarifs en vigueur en 2015 étaient :

STEU	Nature	Redevance part Agglo	Redevance part Exploitant	Total
VALENCE	Matières de curage	45,00 €/m <sup>3</sup> HT	-	45,00 €/m <sup>3</sup> HT
	Matières de vidange	30,00 €/m <sup>3</sup> HT	-	30,00 €/m <sup>3</sup> HT
	Graisses	65,00 €/m <sup>3</sup> HT	-	65,00 €/m <sup>3</sup> HT
ROMANS	Matières de curage et de vidange	13,662 €/m <sup>3</sup> HT	26,796 €/m <sup>3</sup> HT	40,458 €/m <sup>3</sup> HT
	Graisses	11,706 €/m <sup>3</sup> HT	58,533 €/m <sup>3</sup> HT	70,239 €/m <sup>3</sup> HT

#### 2.1.4 Participation du budget général pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires

Le budget général de l'agglomération a contribué à hauteur de 150 000 € au titre de la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (463 km sur les 1135 km de réseaux d'assainissement).

Le budget général a également remboursé à hauteur de 223k€ les interventions de la régie d'exploitation, mais aussi celles des techniciens assurant la réalisation des études et le suivi des travaux sur les réseaux pluviaux stricts.

## 2.2 Bilan financier du service assainissement

### 2.2.1 Fonctionnement

Les éléments principaux ressortant du compte administratif 2016 pour le fonctionnement sont :

<b>RECETTES : total de 17 426 k€</b>	
Redevance Assainissement collectif	11 433 372 €
Primes pour épuration	1 175 191€
Produits exceptionnels (2 <sup>ème</sup> versement excédent de clôture de Romans, versement investissement Bernard Royal Dauphiné...)	890 313 €
Dépotage des matières de vidange sur la station de traitement des eaux usées de Valence	409 687 €
Contribution du budget général (gestion du pluvial dans l'unitaire)	324 000 € (150 000 € + 174 000 € de rattrapage 2015 pour facturation frais de personnel)
Travaux (refacturation branchements)	292 915 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	253 454 €
Mise à disposition personnel pour interventions sur pluvial strict	223 600 €
Participation du syndicat mixte Rovaltain pour le collecteur de la couronne valentinoise	98 407 €
Subventions de fonctionnement Agence de l'Eau (aide à la gestion durable 50 k€, financement poste rejet 7,8 k€, récolement des ouvrages 22,6 k€)	81 250 €
PFAC	75 217 €
<b>Amortissement des subventions (rattrapage de 1 M d'€ pour l'année 2015)</b>	<b>2 170 040 €</b>

<b>DEPENSES : total de 18 815 k€ (principaux postes)</b>	
Exploitation des stations d'épuration de Valence et de Portes-lès-Valence	3 247 089 €
Charges de personnel assainissement collectif et gestion des eaux pluviales	2 123 423 €
Traitement effluents sur la station d'épuration de Romans (Veolia Eau)	800 815 €
Exploitation des systèmes d'assainissement en prestation de services (SAUR et Veolia Eau)	464 054 €
Contribution budget général charges de structure	345 616 €
Frais de facturation de l'assainissement	268 872 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	124 427 €
Autres taxes et redevances (Taxe foncière et Taxe Voies Navigables de France)	123 238 €
Eau potable et électricité	92 285 €
Frais de récolements	92 719 €
Curage lagunage Chateaufort-sur-Isère	91 666 €
Etudes (méthanisation, Modes de gestion)	91 275 €
Participation SMABLA (Hostun et la Baume d'Hostun)	88 275 €
Lutte contre les nuisibles	53 260 €
Formation et adhésion aux organismes	41 342 €
Autre personnel extérieur (DCSI, Mise à disposition, Triors,...)	34 783 €
Entretien et réparations des biens (postes de refoulement, stations d'épuration, appareils de métrologie.....)	32 100 €
Fournitures d'entretien et de petits équipements (outillage)	31 908 €
Remboursements de frais divers communes	30 930 €
Entretien véhicules	29 936 €
Carburants	28 815 €
Maintenance (logiciels, chaufferie Mauboule, réseau radio)	26 595 €
Frais de déplacements	26 415 €
Autosurveillance, STEP, Bilans 24 heures	22 660 €
Honoraires (frais d'avocats)	10 238 €
DT / DICT	9 800 €
Locations mobilières (caméra d'inspection, feux tricolores, débitmètre...)	4 423 €
Annonces et insertions (recrutements, marchés publics)	4 492 €
Frais d'affranchissement	3 917 €
Fournitures administratives	5 169 €
<b>Intérêts</b>	<b>785 581 €</b>
<b>Charges exceptionnelles (annulation titres de l'année 2015)</b>	<b>1 842 741 €</b>
<b>Dotations aux amortissements (rattrapage de l'année 3 M d'€ pour l'année 2015)</b>	<b>7 714 574 €</b>

## 2.2.2 Investissement

Les principaux éléments ressortant du compte administratif 2016 sont :

Investissement Dépenses	10 264 k€
Frais d'études	557 k€
Travaux d'assainissement	3 372 k€
Matériel industriel	69 k€
Matériel Informatique et concessions	30 k€
Véhicules	31 k€
Divers	129 k€
Emprunts	3 906 k€
Dotations aux amortissements	2 270 k€

Investissement Recettes	13 422 k€
Subventions d'investissement	506 k€
Dotations, Fonds divers (FCTVA,...)	5 144 k€
Divers	58 k€
Dotations aux amortissements	7 714 k€

### 2.2.2.1 Dette du service assainissement

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/2017 au 31/12/2045

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	17 616 025.25 €	3 750 175.74 €	512 037.23 €	4 262 212.97 €	13 865 849.51 €
2017	18 686 849.51 €	3 228 409.81 €	552 680.52 €	3 781 090.33 €	15 458 439.70 €
2018	15 458 439.70 €	1 784 939.99 €	552 515.28 €	2 337 455.27 €	13 673 499.71 €
2019	13 673 499.71 €	1 379 153.47 €	505 142.36 €	1 884 295.83 €	12 294 346.24 €
2020	12 294 346.24 €	1 013 517.70 €	461 123.61 €	1 474 641.31 €	11 280 828.54 €
2021	11 280 828.54 €	996 288.12 €	426 887.25 €	1 423 175.37 €	10 284 539.43 €
2022	10 284 539.43 €	870 744.58 €	390 438.27 €	1 261 182.85 €	9 413 794.85 €
2023	9 413 794.85 €	876 507.29 €	361 480.49 €	1 237 987.78 €	8 537 287.56 €
2024	8 537 287.56 €	895 064.56 €	331 244.04 €	1 226 308.60 €	7 642 223.00 €
2025	7 642 223.00 €	869 752.56 €	299 954.24 €	1 169 706.80 €	6 772 470.44 €
2026	6 772 470.44 €	865 592.66 €	267 163.91 €	1 132 756.57 €	5 906 877.78 €
2027	5 906 877.78 €	835 537.48 €	234 314.74 €	1 069 852.22 €	5 071 340.30 €
2028	5 071 340.30 €	756 222.63 €	202 698.30 €	958 920.93 €	4 315 117.67 €
2029	4 315 117.67 €	709 891.46 €	174 553.22 €	884 444.68 €	3 605 226.21 €
2030	3 605 226.21 €	666 008.45 €	147 213.48 €	813 221.93 €	2 939 217.76 €
2031	2 939 217.76 €	663 739.64 €	121 541.19 €	785 280.83 €	2 275 478.12 €

2032	2 275 478.12 €	336 231.51 €	* 96 831.76 €	* 433 063.27 €	1 939 246.61 €
2033	1 939 246.61 €	338 252.01 €	* 81 910.64 €	* 420 162.65 €	1 600 994.60 €
2034	1 600 994.60 €	273 530.57 €	* 67 419.45 €	* 340 950.02 €	1 327 464.03 €
2035	1 327 464.03 €	253 493.77 €	* 55 659.09 €	* 309 152.86 €	1 073 970.26 €
2036	1 073 970.26 €	210 775.41 €	44 838.75 €	255 614.16 €	863 194.85 €
2037	863 194.85 €	219 288.93 €	35 834.33 €	255 123.26 €	643 905.92 €
2038	643 905.92 €	209 870.59 €	26 313.02 €	236 183.61 €	434 035.41 €
2039	434 035.41 €	135 448.91 €	17 371.31 €	152 820.22 €	298 586.50 €
2040	298 586.50 €	140 219.51 €	11 976.29 €	152 195.80 €	158 366.99 €
2041	158 366.99 €	145 157.77 €	6 406.54 €	151 564.31 €	13 209.22 €
2042	13 209.22 €	3 082.57 €	608.95 €	3 691.52 €	10 126.65 €
2043	10 126.65 €	3 224.68 €	466.84 €	3 691.52 €	6 901.97 €
2044	6 901.97 €	3 373.34 €	318.18 €	3 691.52 €	3 528.63 €
2045	3 528.63 €	3 528.63 €	162.89 €	3 691.52 €	0.00 €
		22 437 024.34 €	* 5 987 106.17 €	* 28 424 130.51 €	

Il faut également ajouter en 2016 à ce tableau d'échéancier d'extinction de la dette, les deux emprunts adossés à des cours de change (taux très variables) de la ville de Romans, sur lesquels l'assainissement rembourse une quote-part de 16,27 % chaque année.

A partir de 2017, la quote-part de ces deux emprunts « désensibilisés » par la ville de Romans, ont été entièrement intégrée dans l'échéancier d'extinction de la dette.

Pour ces deux emprunts et pour l'année 2016 les annuités remboursées à la ville de Romans sont les suivantes :

	Annuités 2016	Capital restant dû 31/12/16	Taux
\$ / JPY - dérive de "marché"	84 330 €	1 190 221 €	2,85%
€ / CHF - dérive de "marché"	256 785 €	1 235 678 €	16,87%
Sous total	341 115 €	2 425 899 €	

### 2.2.3 Synthèse

Le compte administratif 2016 fait apparaître le bilan cumulé suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	21 537k€ (en intégrant le report de 4 114 k€ de l'exercice 2015)	13 914 k€ (en intégrant report de 3 717 k€ de 2015)
Dépenses	18 816 k€	13 981 k€
Bilan	+ 2 721 k€	-67 k€

Le résultat cumulé (+2 654 k€, en réalité + 2 589 k€ en intégrant le résultat négatif du SPANC) permet de limiter le recours à l'emprunt pour l'année à venir avec des charges de dette qui diminuent progressivement tel que cela est présenté dans le tableau d'échéancier d'extinction de la dette.

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCES

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a défini une série d'indicateurs de performances, qui doivent figurer au rapport annuel à compter de l'exercice 2008.

<b>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b> (Nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement / Nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	NON CONNU
<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ( /120 pts)</b>	<b>= 85 points</b>
<u>Partie A : Plan des réseaux (/15 points)</u>	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance : /10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : /5 pts	5 points
<u>Partie B : Inventaire des réseaux (/30 points)</u>	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50% du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90 % : /1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50% du réseau au moins (/10 points) - Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90% : (5 <sup>ème</sup> point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	10 point
<u>Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur réseaux (/75 points)</u>	
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50% du linéaire total : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90 % : /1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevage, DO...): /10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants : /10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : /10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : /10 pts	0 points

Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : /10 pts	0 points
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf Système d'assainissement de Romans)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf STEU de Romans)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers Nombre de dossier d'indemnisations suite à débordement / inondation : 0	NC (par millier d'habitants desservis) / Pas disponible à l'échelle des 49 communes
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)	NC Pas disponible à l'échelle des 49 communes
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 % <b>Valence</b> : STEU de Mauboule : 0 non-conformité sur 161 bilans <b>Portes-lès-Valence</b> : STEU de Rivecourt : 0 non-conformité pour 104 bilans <b>Romans</b> : 0 non-conformité sur 133 bilans
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (/120 pts)  <u>Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (/100 points)</u>  Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts)  Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)  Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts)  Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant	= 90 pts  20 points  0 point  20 points  30 points

<p>les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts)</p> <p>Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)</p> <p>Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)</p> <p><u>Partie B et C : pris en compte seulement si Partie A &gt; ou = à 80 pts</u></p> <p><u>Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (/10 points)</u></p> <p>Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)</p> <p><u>Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)</u></p> <p>Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)</p>	<p>10 points</p> <p>0 point</p> <p>0 point</p> <p>10 points</p>
<p><b>Durée d'extinction de la dette</b> (= Encours de la dette 18 686 k€ / Epargne brute 4 086k€, 5 794 k€ sans les charges exceptionnelles)</p>	<p>4,5 années (3.2 année en retirant les charges exceptionnelles)</p>
<p><b>Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente</b> (année 2014)</p>	<p>Non connu car pas consolidé à l'échelle des 49 communes</p>
<p><b>Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations</b></p>	<p>OUI</p>
<p><b>Taux moyen de renouvellement des réseaux</b> (Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.)</p> <p><i><b>Attention,</b> nous ne disposons pas de données avant 2014. De plus, en 2014, la compétence Assainissement n'était exercée que sur 26 communes. Le taux moyen sur 2 ans est donc sous-estimé car il ne prend pas en compte le renouvellement de réseaux réalisé par les 23 communes qui n'ont transféré la compétence qu'en 2015.</i></p> <p><b>1135 km de réseaux EU + unitaire en 2016</b></p>	<p>400 m de renouvellement de réseaux en 2014</p> <p>3 640 m de renouvellement de réseaux en 2015</p> <p>3 410 m de renouvellement de réseaux en 2016</p> <p><b>Taux moyen calculé sur 3 ans = 0,22 %</b></p> <p>Taux de renouvellement 2016 = 0,3 %</p>

EVALUATION DE L'INSCRIPTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DANS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	
<u>1°) Qualité du service à l'utilisateur :</u>	
- taux de réclamations	Non connu
- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées,	Non connu
- taux de débordement dans les locaux des usagers	Non connu
<u>2°) Gestion financière et patrimoniale</u>	Taux de renouvellement
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,22 %
- durée d'extinction de la dette	4,5 années
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120
- nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
<u>3°) Performance environnementale</u>	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité de la collecte des effluents	OUI
- conformité des équipements d'épuration,	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration,	OUI
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation,	90/120
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.	

## 4. PERSPECTIVES 2017

### 4.1 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

En 2017, les réflexions se concentreront sur l'amélioration de la gestion de temps de pluie des 3 principaux systèmes d'assainissement (Valence, Romans et Portes-lès-Valence). Outre la mise en conformité des systèmes d'assainissement, cela permettra de réduire les débordements et les déversements au milieu naturel.

Avec 40 millions de travaux prévus sur le mandat, la gestion des volumes de temps de pluie collectés par les réseaux est un enjeu majeur pour le service public d'assainissement.

2017 sera aussi l'année préparatoire pour la mise en place du scénario des modes de gestion arrêté en 2016, scénario qui sera mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, en 2017, les actions et réflexions suivantes seront menées :

- Préparer la mise en place au 01/01/2018 du scénario retenu en 2016 sur les modes de gestion :
  - Elargissement de la régie à 5 communes au Sud (Etoile, Montmeyran, Beaumont-lès-Valence, Montéléger à partir du 01/07/2018, Beauvallon)
  - Passation et notification de deux nouveaux contrats de DSP,
  - Passation de nouveaux contrats de prestations de services.
- Adopter les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018
- Poursuivre l'étude de la mise aux normes des 3 principaux systèmes d'assainissement : respecter les engagements pris auprès de la DREAL et de la DDT.
- Finaliser le PPI pour la mise aux normes du système d'assainissement de Valence et réaliser un porter à connaissance complet auprès de la DREAL des travaux envisagés.
- Pour le Système d'assainissement de Romans : finaliser le schéma directeur rive gauche (Bourg de Péage et Chatuzange-le-Goubet), et bien engager celui de la rive droite (Romans-sur-Isère et Mours-Saint-Eusèbe).
- Démarrer le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement de Portes-lès-Valence

### 4.2 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

En 2015 a eu lieu une réflexion importante sur le montant de la redevance Assainissement collectif. Ce montant est directement lié aux investissements à réaliser, et donc aux travaux à venir. Pour cette raison, courant 2015, une réflexion a eu lieu en parallèle sur le programme de travaux pour les années à venir.

Les membres de la Commission « Assainissement et Gestion des déchets », réunis le 23 septembre 2015 ont arrêté un programme de travaux sur 3 ans (2015-2017), en cohérence avec la validation des montants de la redevance qui ont été fixés jusqu'en 2017.

Ce programme pluriannuel n'a ensuite pas fait l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante. Il est mis à jour et validé chaque année par la Commission.

Le PPI fixant les projets pour la période 2015-2017 n'a pas été modifié en 2016:

Le programme arrêté le 23 septembre 2015 est présenté ci-dessous :

### Classification des types de travaux :

- A Amélioration
- E Extension
- R Réhabilitation
- D Diagnostic

### Classification des priorités :

- 1 Non conforme selon Police de l'eau / Problème de salubrité / Présence de risque naturel / Problèmes environnementaux
  - 1a Résolution de non-conformité
  - 1b Risque sanitaire avéré
  - 1c Desserte de quartiers en ANC problématiques
  - 1d Suppression de débordements du réseau
- 2 Enjeux d'urbanisation
- 3 Extension pour desservir des quartiers existants hors problème de salubrité
- GP Opération de gestion patrimoniale

Système d'assainissement	Commune	Opération	Type de travaux	Priorité	Planification envisagée	Dépenses			
						Total € HT	2015 Brut	2016 Brut	2017 Brut
CHARPEY	CHARPEY	Extension du réseau d'assainissement du quartier de l'Endos du Château	E	2	2015	350 000 €	350 000 €		
CHATEAUNEUF	CHATEAUNEUF SUR ISERE	Mise en séparatif des Rues des Remparts, Rue Bel Air et Ecoles	A	1a	2015	120 000 €	120 000 €		
CHATEAUNEUF	CHATEAUNEUF SUR ISERE	Extension d'assainissement quartiers Michaud, Travaux VC90 Les Dreveys	E	2	2015	30 000 €	30 000 €		
EYMEUX	EYMEUX	Construction d'une nouvelle station d'épuration et reprise des réseaux d'assainissement	A	1a	2015	750 000 €	57 000 €	693 000 €	
GEYSSANS	GEYSSANS	Extension de réseau pour desserte du quartier de la salle des fêtes	E	3	2016	30 000 €		30 000 €	
MARCHES	MARCHES	Extension de réseaux pour desservir les quartiers les Payres, les Lilas et la	E	2	2017	150 000 €			150 000 €

		Monnaie							
MIRIBEL	MIRIBEL	Réalisation de l'assainissement collectif du village	E	3	2015	1 000 000 €	50 000 €	700 000 €	250 000 €
PORTES LES VALENCE	BEAUMONT	Desserte du quartier Foisonnet (sud) suite à des problèmes de salubrité	E	1b	2016	150 000 €		150 000 €	
PORTES LES VALENCE	BEAUMONT	Desserte de la zone de Moraye et du nouveau collège suite au développement de l'urbanisation	E	2	2016	120 000 €		120 000 €	
PORTES LES VALENCE	BEAUMONT	Suppression des eaux parasites (Emile Courbis, Tennis, Gourgouyer, Cantons, Maquis du Vercors)	R	GP	2015	399 000 €	59 000 €	100 000 €	240 000 €
PORTES LES VALENCE	BEAUMONT	Suppression de regards mixtes sur le réseaux d'eaux usées	R	GP	2016	35 000 €		35 000 €	
PORTES LES VALENCE	BEAUVALLON	Extension du réseau d'assainissement pour desservir le futur lotissement du quartier Vicherolles / les Gamelles	E	2	2016	63 700 €		63 700 €	
PORTES LES VALENCE	MONTMEYRAN	Mise en place d'un assainissement collectif des quartiers Dinas / les Dorelons / Rorivas	E	1c	2015	620 000 €	35 000 €	400 000 €	185 000 €
PORTES LES VALENCE	MONTMEYRAN	Poursuite des travaux liés au raccordement des effluents du village de Montmeyran sur la station de Portes-Lès-Valence - renforcement de la conduite amont « sud ».	A	1a	2015	690 000 €	690 000 €		
PORTES LES VALENCE	PORTES LES VALENCE	Raccordement à l'assainissement collectif du Quartier la Motte	E	1c	2016	150 000 €		150 000 €	
PORTES LES VALENCE	PORTES LES VALENCE	Diagnostic du système d'assainissement de Portes les Valence	D	GP	2016	200 000 €		200 000 €	

ROMANS	BOURG DE PEAGE	Travaux de mises aux normes liées à la gestion des rejets par temps de pluie	A	1a	2017	2 000 000 €			500 000 €
ROMANS	BOURG DE PEAGE	Extensions /reprise réseaux	E	GP	2015	570 000 €	30 000 €	170 000 €	170 000 €
ROMANS	BOURG DE PEAGE/CHATUZANGE LE GOUBET	Diagnostic et schéma directeur du système d'assainissement de Bourg de Péage/Chatuzange Le Goubet	D	GP	2015	200 000 €	200 000 €		
ROMANS	CHATUZANGE LE GOUBET	Extension de réseaux pour desservir le nouveau quartier « ZA La Plaine »	E	2	2015	320 000 €	170 000 €	150 000 €	
ROMANS	CHATUZANGE LE GOUBET	Réfection de collecteur de « la Lotte » qui draine beaucoup d'eaux parasites	R	1a	2016	580 000 €		305 000 €	275 000 €
ROMANS	CHATUZANGE LE GOUBET	Reprise de la STEP de Papelissier	A	1a	2017	100 000 €			100 000 €
ROMANS	CLERIEUX	Mise en séparatif d'une partie des réseaux du village et construction d'un bassin d'orage de 1600 m3	A	1a	2016	4 000 000 €		750 000 €	750 000 €
ROMANS	CLERIEUX	Extension du réseau d'assainissement rue du Tram	E	3	2015	184 000 €	20 000 €	164 000 €	
ROMANS	GRANGES-LES-BEAUMONT	Desserte de la zone des Andrieux		2	2017	5 000 €			5 000 €
ROMANS	GRANGES-LES-BEAUMONT	Raccordement à l'assainissement collectif du quartier de La Vanelle Cité EDF, gestion des rejets directs à l'Isère	E	1a	2016	50 000 €		50 000 €	
ROMANS	MOURS ST EUSEBE	Extension de réseau du chemin Claude Marce à proximité des captages à Romans	E	1b	2016	95 000 €		95 000 €	
ROMANS	MOURS ST EUSEBE	Suppression des eaux claires parasites et des eaux pluviales dans le	A	1a	2016	100 000 €		20 000 €	80 000 €

		réseau unitaire							
ROMANS	PEYRINS	Travaux de mises aux normes liées à la gestion des rejets par temps de pluie (mise en séparatif d'une partie du réseau unitaire, création d'un bassin d'orage...)	A	1a	2016	450 000 €		200 000 €	250 000 €
ROMANS	ROMANS	Amélioration de la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires : travaux sur la station d'épuration	A	1a	2016	10 000 000 €		100 000 €	400 000 €
ROMANS	ROMANS	Amélioration de la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires : travaux sur les réseaux	A	1a	2017	8 000 000 €			100 000 €
ROMANS	ROMANS	Contre allée Avenue des Allobroges : réhabilitation du réseau	R	GP	2015	310 000 €	100 000 €	210 000 €	
ROMANS	ROMANS	Rue de la Paillière : extension de réseau dans le cadre de l'urbanisation du secteur	E	2	2015	252 000 €	12 000 €	240 000 €	
ROMANS	ROMANS	Rue Bozambo (rénovation)	R	GP	2016	102 000 €		102 000 €	
ROMANS	ROMANS	Rue Bellevue : extension de réseau	E	1c	2016	95 000 €		95 000 €	
ROMANS	ROMANS	Mise en séparatif du réseau unitaire de la Rue Merlin	A	1a	2017	40 000 €			40 000 €
ROMANS	ROMANS	Rue Félix FAURE : réhabilitation de réseau	R	GP	2016	65 000 €		65 000 €	
ROMANS	ROMANS	Rue Jean MOULIN : réhabilitation de réseau	R	GP	2016	82 500 €		82 500 €	
ROMANS	ROMANS	Rue Salvadore Allende - Extension quartier Les Ors suite au développement de l'urbanisation du secteur.	E	2	2015	190 000 €	80 000 €	110 000 €	

ROMANS	SAINT PAUL-LES-ROMANS	Mise aux normes de la rue neuve des Essarts : extension pour raccorder un hameau actuellement en « semi-collectif ».	A	1a	2016	100 000 €		100 000 €	
ROMANS	SAINT PAUL-LES-ROMANS	Mise aux normes rue Neuve	A	GP	2017	100 000 €			100 000 €
ROMANS	SAINT PAUL-LES-ROMANS	Extension de réseau de la rue de la Verdrière (environ 200 m)	E	2	2016	70 000 €		70 000 €	
ROMANS	STEP ROMANS	Remplacement de l'enceinte réfractaire de l'incinérateur de Romans	R	GP	2016	175 000 €		175 000 €	
ST CHRISTOPHE ET LE LARIS	SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	Travaux d'amélioration de la station d'épuration (problèmes d'infiltration)	A	GP	2016	50 000 €		20 000 €	30 000 €
TOUT SYSTEME	TOUTES LES COMMUNES	Gestion patrimoniale (reprise réseaux notamment suite travaux voiries / réhabilitation)	R	GP	2015	7 696 500 €	3 662 500 €	38 000 €	400 000 €
UPIE	UPIE	Amélioration de la lagune	A	1a	2016	30 000 €		30 000 €	
VALENCE	BOURG LES VALENCE	Diagnostic des réseaux d'assainissement	D	GP	2015	300 000 €	300 000 €		
VALENCE	BOURG LES VALENCE	Secteur vieille ville (élimination des eaux parasites)	R	1a	2017	120 000 €			120 000 €
VALENCE	BOURG LES VALENCE	Route de Lyon (mise en séparatif)	A	1a	2016	600 000 €		35 000 €	282 500 €
VALENCE	BOURG LES VALENCE	Quartier Chony (mise en séparatif)	A	1a	2017	1 250 000 €			312 500 €
VALENCE	BOURG LES VALENCE	Quartiers des Bruyères, St Barthélémy, Moulin d'Albon (mise en séparatif)	A	1a	2017	500 000 €			200 000 €

VALENCE	CHABEUIL	Diagnostic des réseaux d'assainissement	D	GP	2016	50 000 €		50 000 €	
VALENCE	CHABEUIL	Mise en séparatif du réseau du centre ville	A	1a	2017	525 000 €			25 000 €
VALENCE	MALISSARD	Desserte du quartier de la Trésorerie	E	2	2015	412 500 €	412 500 €		
VALENCE	MALISSARD	Gestion des eaux excédentaires pluviales (dont bassin de stockage sur l'ancienne station)	A	1a	2015	60 000 €	60 000 €		
VALENCE	MONTELIER	Bassin de stockage sur l'ancienne station, équipement du déversoir d'orage	A	1a	2016	100 000 €		100 000 €	
VALENCE	SAINT MARCEL LES VALENCE	Extension de réseau des quartiers des Mirabeaux et des petits Eynards (Caraboni)	E	3	2015	358 000 €	67 600 €	290 400 €	
VALENCE	SAINT MARCEL LES VALENCE/ VALENCE	Extension du réseau d'assainissement au quartier du Plovier situé en périmètre de protection de captage	E	1b	2015	370 000 €	24 400 €	345 600 €	
VALENCE	STEP MAUBOULE	Remplacement de l'échangeur sur l'incinérateur de Mauboule avec ORC	A	GP	2016	500 000 €		200 000 €	300 000 €
VALENCE	VALENCE	Création d'un bassin d'orage dans l'enceinte de la cité scolaire Camille Vernet (7000 m <sup>3</sup> )	A	1d	2015	6 000 000 €	50 000 €	50 000 €	1 000 000 €
VALENCE	VALENCE	Prolongement de la galerie pluviale vers Av. de Romans et de Chabeuil (délestage par tps de pluie)	A	1d	2016	7 000 000 €		30 000 €	
VALENCE	VALENCE	Renforcement du poste de l'Epervière et de la conduite de refoulement jusqu'à la station d'épuration de Valence	A	1a	2015	12 000 000 €	20 000 €	100 000 €	1 000 000 €